

# REVUE INTERNATIONALE D'ETUDES SOCIALES, DE PHILOSOPHIE, D'EDUCATION ET D'ETHIQUE

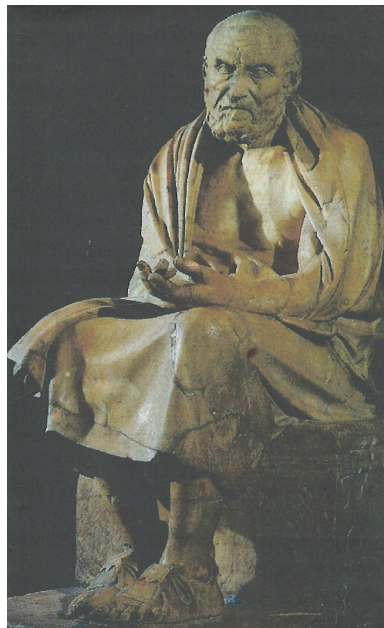
CHRYSIPPE  
REVUE SEMESTRIELLE  
08 BP. 1013 / TRI POSATAL  
REP. DU BENIN  
TEL. (229) 95426364/95163726  
E-MAIL : [revue.chrysippe@gmail.com](mailto:revue.chrysippe@gmail.com)  
Disponible sur : [www.uac.bj](http://www.uac.bj)

Laboratoire Interdisciplinaire d'Etudes Sociales, de  
Philosophie, d'Education et d'Ethique (LIESPEE)  
Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FA.S.H.S)  
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

Presses Scolaires et Universitaires du Bénin (PSUB)

ISSN : 1840-7559

Dépôt légal N°7056 du 16 janvier 2014, Bibliothèque Nationale, 1<sup>er</sup> Trimestre



VOL.3, N°1, JUILLET 2017

**REVUE CHRYSIPPE :**  
**REVUE INTERNATIONALE D'ETUDES SOCIALES,**  
**DE PHILOSOPHIE, D'EDUCATION ET D'ETHIQUE**  
**(RIESPEE)**  
**REVUE SEMESTRIELLE**

## A nos lecteurs

Revue Chrysispe, publie deux fois par an des études et articles originaux se rapportant aux Sciences sociales, à la Philosophie, à l'Education et à l'Ethique. Les résumés, suivis d'une bibliographie, avec nom, prénom(s), grade, fonctions et institution de rattachement, sont d'abord envoyés à la direction de publication. Le Directeur de publication, après examen, demande le texte complet qu'il envoie, sous anonymat, à un ou deux instructeurs.

Les manuscrits, accompagnés d'un résumé en français et en anglais, sont de 2 pouces, interlignes 1,5. Les normes d'édition des revues de Lettres et Sciences Humaines dans le système CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI constituent la référence de la revue Chrysispe.

La Direction de publication et le Comité de rédaction se réservent la possibilité, sauf refus écrit de l'auteur, d'effectuer des corrections de forme, de décider du moment de la publication des textes qui leur sont soumis en fonction des sujets.

Les auteurs sont priés de signaler la publication dans une autre revue d'article déjà accepté par Chrysispe. Toute publication postérieure à celle de Chrysispe devra mentionner en référence le numéro concerné.

**Presses Scolaires et Universitaires du Bénin (PSUB)**  
**REVUE CHRYSIPPE**  
**REVUE INTERNATIONALE D'ETUDES SOCIALES,**  
**DE PHILOSOPHIE, D'EDUCATION ET D'ETHIQUE**

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Professeur Paulin HOUNSOUNON-TOLIN  
(Bénin)

REDACTEUR EN CHEF : Docteur (MC) Tokponto Mensah WEKENON (Bénin)

COMITE SCIENTIFIQUE

Président : Prof. Augustin Kouadio DIBI (CI)  
1<sup>er</sup> Vice-président : Prof. Mahamadé SAVADOGO (BF)  
2<sup>e</sup> Vice-président : Prof. Ramsès Thiémélé BOA (CI)  
3<sup>e</sup> Vice-président: Willy BONGO-PASI MONKE-SANGOL (RDC)

COMITÉ DE LECTURE

Président : Prof. Henri BAH (CI)  
1<sup>er</sup> Vice-président : Prof. Yaovi AKAKPO (Togo)  
2<sup>e</sup> Vice-président : Prof. Ludovic Fié DOH (CI)

Membres : Prof. Cyrille G. KONE (BF), Prof. Yao Toussaint TCHITCHI (Bénin),  
Prof. Lazare POAME (CI), Prof. Edwige CHIROUTER (France), Dr (MC) Kpa Raoul  
KOUASSI (CI), Dr (MC) Octave Nicoué BROOHM (Togo), Prof. Pierre  
MEDEHOUEGNON (Bénin), Prof. Ludovic Fié DOH (CI), Dr (MC) Mathieu Lou  
BAMBA, Prof. Albert TINGBE-AZALOU (Bénin), Dr (MC) Abdo Moukaïla SERKI  
(Niger).

SECRETARIAT DE REDACTION

CHEF : Dr Serge Armel ATTENOUKON

Membre : Juste HLANNON,

CORRESPONDANTS

Université Félix HOUËT-BOIGNY (Cocody/ CI) : Prof. Ramsès Thiémélé BOA

Université Alassane Ouattara (Bouaké/CI): Prof. Ludovic Fié DOH

Université Abdou MOUMOUNI (Niamey/Niger) : Prof. Abdo Moukaïla SERKI

TRESORERIE

Dr (MC/Agrégée) Rosalie WOROU-HOUNDEKON

©PSUB, juillet 2016. Tous droits réservés

## Consignes aux auteurs

Les normes qui suivent ont été révisées conformément aux nouveaux textes adoptés par le CTS Lettres et Sciences Humaines lors de sa 38<sup>e</sup> session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016. Elles deviennent les normes de la *Revue Chrysippe*. Le texte qui suit est adapté des NORCAMES/LSH en collaboration avec la Revue *Notes scientifiques, homme et société* de l'Université de Lomé.

### 1. Les manuscrits

Un projet de texte, soumis à évaluation, doit comporter un titre, la signature (Prénom(s) et NOM (s) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache), l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction ; Problématique ; Hypothèse ; Approche ; Résultats et discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Ce schéma peut être adapté selon les règles d'écriture dans la spécialité dont relève le texte. Dans ce cas, les articles de recherche théorique seront présentés en trois moments : l'introduction, le développement et la conclusion. En revanche, les articles issus de recherche empirique, à l'instar des recherches expérimentales, auront une architecture : introduction, matériel et méthode, résultats et discussion, conclusion.

Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Romans). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*).

Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, **Times New Romans**, taille 12, interligne 1.5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

#### **1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**

##### **1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**

###### *1.1.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras)*

### **2. Les illustrations**

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source est indiquée (centrée) au-dessous de l'élément (Taille 10). Il est important que ces éléments d'illustration soient d'abord annoncés, ensuite insérés, et enfin commentés dans le corps du texte.

### **3. Notes et références**

3.1. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et du Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées ;

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques (...)

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, les pages (p.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>de</sup> éd.).

3.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

#### **Références bibliographiques**

AKIBODE Ayéchoro Koffi, 1987, *Colonisation agraire et essor socio-économique dans le Bassin de la Kara*, Mission Française de Coopération, Presses de l'Université du Bénin, Lomé.

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

DI MEO Guy, 2000, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan.

BARROS (De) Phillipe et KUEVI Dovi André, 1989, « Prospection archéologique au Togo », in *Togo-Dialogue*, n°45, Lomé, p. 40-42.

DELORD Jacques, 1961, « Notes et commentaires du texte de Léo Frobenius sur les Kabrè », in *Le Monde Non-chrétien*, nouvelle série, n°59-60, p. 101-172.

KOLA Edinam, 2007, « Stratégies d'adaptation à la crise et revenus paysans dans une économie de plantation en crise : l'exemple de l'Ouest de la Région des Plateaux au Togo », *Annales de l'Université de Lomé*, série Lettres et Sciences Humaines, Tome XXVII-2, Lomé, Presses de l'Université de Lomé, p. 77-89.

NB : Le non respect des normes éditoriales peut entraîner le rejet d'un projet d'article. Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

## SOMMAIRE

### PHILOSOPHIE

<b>LE LABYRINTHE LITTERATURE-PHILOSOPHIE DANS <i>DANS LE LABYRINTHE D'ALAIN</i> ROBBE-GRILLET</b>	10
---	----

ADJE Tanoh Linda Danielle Epouse BAH

<b>ÉCHEC DU PROJET PANAFRICAIN : À QUI LA RESPONSABILITE ?</b>	29
--	----

DILWANI Adamou

<b>LE SENTIMENT DE L'INEGALITE, LE REGNE DES FORCES ET LA VOLONTE DE L'ETRE HUMAIN</b>	45
--	----

GANDOU Fatchima Sidi Ousmane épouse MAÏGA

<b>LES REFORMES INSTITUTIONNELLES DANS UN CONTEXTE DE JUSTICE TRANSITIONNELLE: PERSPECTIVES RAWLSIENNES</b>	56
---	----

N'GUESSAN KOUAKOU Sylvain

<b>DIALECTIQUE DU PRINCIPE ARGUMENTATIF ET DU JEU DE LANGAGE : REFLEXION SUR JÜRGEN HABERMAS ET JEAN-FRANÇOIS LYOTARD</b>	69
---	----

OUMAROU Garba ; SERKI Mounkaïla Abdo Laouali

<b>PENSER LA POSTMODERNITÉ DES DROITS DE L'HOMME À PARTIR DE LA COMPLEXITÉ DES TRADITIONS AFRICAINES</b>	83
--	----

TONYEME Bilakani

### SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

<b>L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES PAR LES TIC : PERCEPTION D'APPRENANTS UNIVERSITAIRES AU BENIN</b>	99
--	----

KPONON Adjei ; ATTENOUKON Serge Arnel ; TOURE Mamadou

### HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE

<b>DOKTORVATERSCHAFT : QUELQUES EXIGENCES DE LA PRODUCTION DU SAVOIR POUR UNE UNIVERSITE RAYONNANTE</b>	122
---	-----

EFFIBOLEY Emery Patrick

### LINGUISTIQUE

<b>LES LANGUES LOCALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, NECESSITE D'UN NOUVEL ORDRE DE POLITIQUE ET D'AMENAGEMENT LINGUISTIQUES : LE CAS DE LA REPUBLIQUE DU BENIN</b>	138
---	-----

HAKIBOU Abdoulaye



## **PHILOSOPHIE**

ADJE Tanoh Linda Danielle Epouse BAH

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

[lindadje\\_bah@yahoo.fr](mailto:lindadje_bah@yahoo.fr)

## Résumé

*La question de la relation entre la littérature et la philosophie a été abordée par biens de critiques littéraires comme par des philosophes. En dépit de la richesse et de la diversité des approches de cette question, des aspects insoupçonnés et des figures de cette question restent encore à aborder. Notre recherche ici vise à évoquer le cas de la figure de Robbe-Grillet comme un de ces romanciers qui fait jumeler Nouveau Roman et réflexion philosophique. Quelle est la particularité de ce jumelage de la philosophie avec la littérature dans les œuvres de cet auteur ? A l'aide des méthodes comparative, sociocritique et herméneutico-narratologique, notre étude vise à montrer qu'influencé par ses lectures philosophiques et profondément marqué par les atrocités de son époque, lesquelles (re)posent la question du sens de la vie, Robbe-Grillet nous introduit dans un labyrinthe qui conduit de la littérature à la philosophie. Le jumelage littérature-philosophie est surtout à rechercher aussi bien dans ses techniques narratives de déconstruction et de reconstruction du personnage que dans sa quête du sens de l'existence.*

**Mots-clés :** littérature, philosophie, vie, personnage, objets, absurdité.

## Abstract

*The relation issue between literature and philosophy has been approached by literary critics as well as many philosophers. In spite of the richness and the diversity of approaches on this issue, aspects which nobody expected to be and, some features of that issue remain to be examined. The objective of our present research is to mention the case of Robbe Grillet figure as one of the novelists who couple New Novel and philosophical thought. What is the particularity of this twinning of philosophy with literature in the works of this author? With the help of comparative methods, sociocritic, and hermeneutical and narrative method, our study is to show that Robbe Grillet who has been influenced by his philosophical readings and the impression that the atrocities of his time deeply left on him, asking (again) the issue of the life meaning, introduces us in a labyrinth which leads from literature to philosophy. The twinning of literature and philosophy should be sought in his narrative techniques of deconstruction and reconstruction of the character as well as his quest for the life meaning.*

**Keywords:** literature, philosophy, life, character, objects, absurdity.

## INTRODUCTION

Si l'on considère la littérature en général et le roman en particulier comme parole d'une parole, description de la pensée d'une expérience, sujet d'une réflexion, elle est, à l'image d'autres activités scientifiques comme la philosophie, l'œuvre de l'esprit, fruit de la créativité, de l'imaginaire ou de l'invention de l'esprit humain. Comme œuvres de l'esprit, la philosophie et la littérature restent tout de même influencées par le vécu de leurs auteurs et par leurs réalités existentielles. Le Philosophe Marx le reconnaît lorsqu'il soutient que « les philosophes ne sortent pas de terre comme des champignons ; ils sont les fruits de leur temps,

de leur peuple, dont la sève la plus subtile, la plus précieuse et la plus secrète circule dans les idées philosophiques »<sup>1</sup>. Pour sa part, Alain Robbe-Grillet fait remarquer que la littérature, profondément perturbée par les mouvements de pensées et de création de tous genres, a connu, une grande mutation. Selon lui, depuis l'avènement des deux guerres mondiales, « la vieille Europe était en ruine et son idéologie aussi » (A. Robbe-Grillet, 2001, p.37). A ce moment-là, la pensée occidentale, dévastée, a subi des changements : « le monde était à faire et ce n'est pas un hasard si sont apparus à ce moment-là de très nombreux mouvements de pensées et de créations artistiques » (A. Robbe-Grillet, 2001, pp.37-38). Le monde qui change impose donc des formes nouvelles à la conscience. Il fallait, en effet, le refaire avec une pensée et un langage nouveau à partir de « rien ». Ce fut donc l'avènement du Nouveau Roman considéré comme un bouillonnement créateur, un exercice problématique de la littérature.

Si la littérature et la philosophie sont pour ainsi dire influencées ou déterminées par le monde, il n'en demeure pas moins qu'elles s'influencent réciproquement, tant des philosophes empruntent à la poétique littéraire et des littéraires se servent du questionnement philosophique du sens de la vie. Tel est le cas d'Alain Robbe-Grillet qui reconnaît avoir été influencé et inspiré par de nombreux romanciers et philosophes dont la figure de proue a été Jean Paul Sartre :

*J'ai connu la philosophie assez tard et l'ai connue par Sartre, affirme t-il. Il faut bien vous rendre compte de l'importance énorme que Sartre a eue pour ma génération et pour plusieurs générations avant et après, comme déclencheur de pensée (A. Robbe-Grillet, 2001, p.263).*

Au-delà de Sartre, la phénoménologie de l'esprit d'Husserl et de Heidegger ainsi que ce qui relève de la pensée de Hegel faisant remarquer que l'existence quotidienne de l'homme le renvoie toujours à lui-même et au monde l'ont ensuite marqué à la fin de l'Occupation allemande et après la Libération. Il considère que de ce désordre du monde, engendré par les différentes guerres, doit naître un ordre nouveau.

Comment se manifeste cette double influence, celle aussi bien du monde, de son monde, que de la philosophie dans l'écriture romanesque de Alain Robbe-Grillet ? Comment l'auteur articule-t-il le questionnement philosophique du sens de la vie, de notre monde dans son rapport à notre vécu avec les exigences de l'écriture romanesque ? Comment faire du roman

---

<sup>1</sup> L'article de tête du numéro 179 de la « *Kölnische Zeitung* », Rheinische Zeitung, juillet 1842

ou écrire un roman en cherchant à répondre à l'interrogation double ou doublée : *Qu'est-ce que c'est que moi ? Qu'est ce que je fais là ?*

Pour répondre à cette problématique, nous inscrirons notre analyse dans le contexte du roman de Robbe-Grillet intitulé *Dans le Labyrinthe*. L'hypothèse-thèse qui guide notre réflexion à la lecture de ce roman est que, ce roman nous conduit dans un véritable et autre labyrinthe qui est celui qui conduit de la littérature à la philosophie. Il nous semble qu'à travers cette œuvre, l'auteur nous invite à réfléchir sur nous-mêmes, sur notre identité intime, sur notre existence. Cela pose un problème à la fois ontologique et métaphysique fondé sur la raison d'être du sujet dans le monde. En effet, le désordre du monde, dans son excès, féconde une nouvelle littérature apte à une reconstruction. Celle-ci, en s'innovant, emprunte le chemin de la philosophie, un chemin désormais labyrinthique qui propose un langage qui semble réfléchir sur lui-même, un discours dynamique qui conteste les lieux communs de l'écriture romanesque et les habitudes de lecture. Il s'agirait d'une philosophie implicite considérée comme discours dominant de l'écrivain. Cette situation introduit une sorte de complexité et d'ambiguïté dans les relations entre la littérature et la philosophie : La première étant fécondée par la seconde, même si celle-là veut conserver son identité, son essence qui la fait être ce qu'elle est, sans être totalement de la philosophie, mais une littérature qui se fait philosophie.

Comment alors la question du sens de la vie se pose-t-elle dans cette œuvre d'Alain Robbe-Grillet et fait marcher de front philosophie et littérature ?

Pour vérifier notre hypothèse selon laquelle le Nouveau Roman, à travers *Dans le labyrinthe*, se veut une écriture romanesque dont le langage de la pensée fait front avec la philosophie, nous utiliserons les méthodes comparative, sociocritique et herméutico-narratologique. La première nous permettra de rapprocher la pensée littéraire (Nouveau Roman) de celle philosophique. La deuxième montrera les liens entre d'un côté les œuvres de l'esprit (Littérature et Philosophie) et de l'autre, les réalités du monde, un monde en crise. La troisième méthode nous servira à rechercher et à interroger le sens de ce qui se fait et s'écrit, là où apparemment, il semble ne pas exister de sens.

C'est pourquoi, la première partie de notre analyse revient sur ce que les philosophes appellent la « condition humaine », c'est-à-dire celle de son être au monde caractérisé à la fois par une quête de soi, du sens et l'attachement aux « choses périssables ». La pensée philosophique, *Dans le labyrinthe* nous semble ici se réapproprier cette quête de l'être face au

mystère de l'existence. Cette partie nous instruit sur l'un des lieux communs de la littérature et de la philosophie chez Alain Robbe-Grillet. C'est ce lieu commun, celui de la construction du sens que poursuit l'esthétique littéraire de Robbe-Grillet derrière une apparence de déconstruction du personnage et du récit romanesque. Telle sera l'objet de la deuxième partie de notre réflexion.

## 1. LA PRIMAUTÉ DE LA QUESTION DE L'ÊTRE ET SON RAPPORT AU MONDE

Le rapport de l'homme au monde est une question qui a toujours intéressé Robbe-Grillet. À l'issue d'une situation expulsant le Moi hors de lui-même, son projet, en écrivant, est de mettre en question « *la conception essentialiste de l'homme* » ou comme le souligne N. Sarraute (1956), d'exploiter les régions obscures de la conscience ou encore selon la conception de M. Butor (1957), d'expérimenter de façon méthodique les relations de la parole avec la réalité. Cette pensée de Robbe-Grillet en est la preuve :

Et voilà que je me remets à ce manuscrit [...] me retrouvant donc à Berlin après un autre cataclysme, portant une fois de plus un autre nom, d'autres noms, [...], continuant [...] de me débattre avec obstination au milieu[...] d'images récurrentes dans les miroirs qui reviennent (A. Robbe-Grillet, 2001, p.82).

Vue sous cet angle, l'écriture devient l'expression d'évènements authentiques qui conduisent fortement à la construction de l'homme et du monde. Cela tend à émousser les frontières entre la littérature et la philosophie. Robbe-Grillet affirme alors que la philosophie et la littérature ont les mêmes objectifs.

Cet échange qui, pour moi est fondamental, entre la littérature et la philosophie est un va-et-vient qui emprunte d'abord inconsciemment et quelque fois consciemment des concepts déjà existants, qui ont donc déjà été pensés et qui théoriquement pourraient se passer de la littérature. Or, soit grâce à un esprit d'aventure et à un manque de souci conceptuel qui va leur favoriser l'ouverture, les écrivains vont pouvoir être porteurs de nouveaux aperçus, de nouvelles voies qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes, ni conceptuellement ni même formellement (*Ibid.*, p. 268).

Tenant compte de cette conception de la littérature, *Dans le labyrinthe* présente un soldat, personnage complexe, projeté dans un monde inconnu, une ville enneigée. Il s'agit d'un homme fragmentaire et absent à lui-même, un Moi, clivé, fissuré et évidé qui ne parvient que laborieusement à se recomposer. Il cherche tant bien que mal une issue aussi labyrinthique qu'elle puisse être. Selon F. Wagner (2013, p.77) « Le manque d'être est la chose au monde la mieux partagée ».

## 1.1 *Le manque d'être de l'homme*

L'homme est le centre délicat et fragile de toutes les interactions. Son statut est d'être sans cesse informé et informant. À cet effet le roman va se charger de mettre en œuvre cette réalité proche du réel. Le personnage « je » de *Dans le labyrinthe* représente cet homme informé, qui informe, un témoin observateur, dont la présence est indirecte mais forte dans la mesure où il s'inspire d'un tableau pour constituer l'histoire du soldat. On constate déjà un manque d'être de l'homme à travers à la fois le brouillage de l'identité du narrateur qui ne se laisse pas appréhender ni maîtriser et les autres images ou identités que prend le même narrateur.

Dans ce passage : « Je suis seul ici, maintenant bien à l'abri » (A. Robbe-Grillet, 1959, p. 9) aucune indication sur l'identité n'est perceptible et l'incertitude s'installe et affiche une personnalité complexe sans nom, sans visage et bien évidemment absente, bien que marquant sa présence dans une sorte de vigilance impersonnelle au lieu d'une conscience de soi. Du point de vue philosophique, l'on dira que le personnage de Robbe-Grillet ou le romancier lui-même est à la recherche de son être dans une situation de manque réel, l'exposant à l'effacement, à la fin de son existence. Le personnage s'éloigne donc de la ville, le « *dehors* », impénétrable et hostile à son être pour entrer dans un « *ici* » qui semble plus confortable : « Dehors, il pleut, dehors on marche sous la pluie en courbant la tête...Dehors, il fait froid...Dehors il y a du soleil...Ici le soleil n'entre pas, ni le vent, ni la pluie, ni la poussière...Dehors il neige. » (pp. 10-12). Le paysage neigeux et monotone, la pluie et le vent aveuglants, le soleil desséchant sur l'asphalte poussiéreux symbolisent les excès des forces de la nature provoquant la fuite de l'homme ou son désir de se protéger, de se mettre à l'abri :

Dehors on marche en courbant la tête, s'abritant les yeux d'une main tout en regardant quand même devant soi, à quelques mètres devant soi...Il n'y a pas d'arbre, ni d'arbuste, pour donner de l'ombre et l'on marche en plein soleil, s'abritant les yeux d'une main tout en regardant devant soi, à quelques mètres seulement devant soi... On marche en courbant la tête, en appliquant davantage sur le front, la main qui protège les yeux, laissant tout juste apercevoir quelques centimètres de grisaille [...] (pp. 10-12).

En courbant la tête, l'homme expose sa fragilité, son manque de courage face à la réalité qu'offre le monde à son être. La situation d'abri est pour lui une résistance à l'absence totale dans ce monde méconnaissable, transformé par les différentes épreuves et conduisant au mal de vivre, au manque d'être de son être. Cela engendre aussi la distance entre la nature humaine et le monde des choses : « distance entre l'homme et les autres hommes, distance entre l'homme et lui-même, distance entre l'homme et le monde, entre le monde et lui-même,

rien ne demeure intact. Tout se déchire, se fissure, se scinde »<sup>2</sup>. Ici, l'abri pourrait se comprendre comme un emprisonnement, un enfermement, un refus volontaire d'affronter les difficultés extérieures.

Pour M. Proust (2011, p. 296), c'est une situation fondamentale qui plonge l'homme dans la tour d'ivoire qu'il nomme « *la chambre capitonnée* ». En refusant donc le poids des choses pour se mettre bien à l'abri, loin des autres et donc loin de soi. En considérant l'autre comme une partie de moi, l'on peut se demander si l'homme ne s'est pas ainsi expulsé du monde. Dans ce cas, il ne se connaît plus et dans son manque d'être ou son refus d'être, il trouve refuge dans l'imaginaire, cette chambre du roman où le « je » se sent bien à l'abri. Dans cet espace où il est enfermé, il doit faire face au vide et à la solitude. En rupture totale avec le temps et l'histoire et ne regardant que devant soi et pas plus loin, les images intérieures prennent place. Le personnage remâche son passé ; la confusion mentale et l'envahissement de la conscience le rendent incapable de construire son Moi. La marche vers l'infini devient la seule activité comme l'image du soldat du Labyrinthe qui, dans une sorte d'immobilité voilée, va et vient dans une ville inconnue et difficilement identifiable :

L'homme est vêtu d'une capote militaire de teinte douteuse passée, tirant sur le vert ou sur le kaki. Son visage est grisâtre ; les traits en sont tirés, et donne l'impression d'une extrême fatigue ; mais peut-être une barbe de plus d'un jour est-elle beaucoup plus dans cette impression. L'attente prolongée, l'immobilité prolongée dans le froid peuvent aussi avoir enlevé leur couleur aux joues, au front, aux lèvres. Les paupières sont grises, comme le reste, elles sont baissées. La tête est inclinée en avant. Le regard se trouve dirigé vers le sol, c'est-à-dire vers le bord du trottoir, enneigé, devant le pied du réverbère et les deux gros souliers de marche à bout arrondi dont le cuir grossier présente des éraflures et autres marques de chocs divers, plus ou moins bien recouvertes par le cirage noir. (pp. 17-18)

Seul, il ressent la solitude dans cette ville que l'ennemi allait occuper, exposée à un curieux dépeuplement ne laissant qu'enfants, femmes, boiteux et quelques silhouettes de passage, les seuls survivants des affres de la guerre. Ici, l'accueil fait place au refus et au repli, à la peur de l'horreur. Dans sa faiblesse due à un épuisement profond, à la fois physique et psychologique, il semble accepter et se complaire dans sa propre infériorité. Le soldat, muré dans une sorte de silence dont il n'arrive pas à sortir, symbolise cet homme, être errant, étranger dans un monde, arpentant tous les labyrinthes, loin de l'image traditionnelle d'un voyage libérateur, d'un itinéraire initiatique où le héros est confronté aux épreuves, source de son propre accomplissement.

---

<sup>II</sup> Alain Robbe-Grillet, *Pour un Nouveau Roman*, Paris, Les Éditions de Minuit, pp. 55-56

On constate chez Robbe-Grillet que l'homme perdu dans le labyrinthe de la vie, la tête en avant et les paupières dirigées vers le sol, les pieds alourdis par le poids de l'horreur, cette lassitude existentielle comme l'état du soldat, se heurte à des reflets, à des mirages, à des irréelles perspectives. Ce sont des possibles voies mais faites de miroirs et de verres, isolant les personnages les uns des autres par l'intermédiaire du verre dans une marche dérisoire.

Le soldat tel que décrit est seul avec lui-même, éprouvant la honte envers son être dégradé, fini et son impouvoir sur son propre être. Cela pose le problème de l'existence et du sens de la vie développés par les philosophes sus-cités. Face aux affres de la guerre, l'homme, rescapé, ressent une sorte d'humiliation que lui a infligée le monde déchu. Scandalisé dans sa solitude, il est placé au devant de lui-même et éprouve la honte d'être ce qu'il est devenu dans ce vide, ce chaos. Cet emprisonnement, ce manque d'être, ce désir d'évasion favorise l'absence d'espérance et de persévérance du « je » et du « tu », une source de détérioration des relations avec autrui conduisant aux relations de solitude ou de rapports anonymes sans chaleur.

Selon Philippe Vernier<sup>3</sup>, la solitude est un sentiment négatif de soi-même et de l'autre. Étant dans cet état d'esprit, l'isolement survient de manière chronique et prolongée et entraîne une nouvelle perception des choses. Isolé, l'homme est plus réactif aux menaces du monde extérieur et au rejet de l'Autre. Le visage ferme et fermé, le regard froid, le manque d'affection et de communication est ressenti. Lorsque l'enfant lui pose une question, on avait l'impression que le soldat, continuant de fixer la pénombre devant soi, les yeux grands ouverts, ne voyait pas l'enfant : « Le soldat n'a pas bronché. L'enfant pourrait croire qu'il est seul dans la salle, qu'il joue seulement à faire la conversation avec quelqu'un qui n'existe pas... » (pp.31-32).

En outre, la difficulté de communiquer se manifeste aussi dans l'incapacité de parler clairement, avec aisance car la conscience ou plutôt la mémoire éprouvée met la parole aussi à l'épreuve et accentue la distance entre les personnages. Aussi, en faisant l'effort de s'exprimer et tisser les liens de familiarité, de fraternité et d'amitié, le soldat se perd-t-il « s'égarant dans une surabondance de précisions d'une confusion sans cesse croissante s'arrêtant presque à chaque pas pour repartir dans une direction différente... » (pp. 151).

---

<sup>III</sup> Philippe Vernier, Directeur de recherche au centre nationale de la Recherche Scientifique, et Directeur de l'institut des Neurosciences Paris Saclay (CNRS Université Paris Sud)



Comme pour reprendre les pensées de Maupassant (1979, p. 1225) dans *Qui sait ?*, il ne s'agit pas du refus de voir le monde, de causer, de dîner avec des amis. Mais leurs présences permanentes, même les plus familières deviennent lassantes, fatigantes et énervantes et une envie grandissante et harcelante de les voir partir et d'entrer dans sa solitude se fait sentir. C'est dire que l'homme ressent toujours le besoin qui s'impose parfois contre sa volonté de se retrouver avec son Moi pour retrouver ses repères habituels qui lui faussent parfois compagnie. Pourtant, se sentir seul, ce désir de retrouver son être-là, le plonge sans cesse dans l'angoisse et le manque d'être de son être.

C'est ce que Heidegger (1986) appelle « *le souci d'être-là* ». Autrement dit, le soldat, tout comme l'Homme, cherche de manière voilée à quitter l'anonymat de son être-soi et pour que cela soit vrai, il faut chercher l'Autre à qui nous sommes liées et fuir la solitude en passant par cet Autre. Mais malheureusement, tout n'est que vide et désastre. À la recherche de l'Autre qui va révéler son être, il constate qu'il n'est nulle part. Angoissé, il veut quitter la déchéance, le sentiment d'étrangeté et de dépaysement. C'est pourquoi, la solitude s'amplifie quand le soldat est confronté aux rues désertes et aux portes closes :

La rue est déserte : ni voitures sur la chaussée, ni piétons sur les trottoirs... Les portes sont closes. Les fenêtres sont vacantes de toute silhouette, collée aux carreaux ou même estompée à l'arrière-plan, dans les profondeurs des chambres. La platitude de tout ce décor ferait croire, d'ailleurs, qu'il n'y a rien derrière ces carreaux, derrière ces portes, derrière ces façades. Et toute la scène demeure vide : sans un homme, ni une femme, ni même un enfant. (pp. 24-25).

Finalement, tout porte à penser que Robbe-Grillet condamne ses personnages à vivre éternellement ce sentiment de solitude qui constitue le manque d'être permanent, ressenti comme une souffrance, réponse à la question de l'être. Ainsi, les personnages de l'auteur, devant un tel vide, s'accrochent à une idée fixe, centre d'intérêt de leurs rêveries. On peut dire avec J. Alter (1966) que dans l'absence de l'Autre, l'idée fixe est portée sur les objets et les choses.

### ***1.2- Les objets et les choses, source d'équilibre pour l'Homme***

Qu'arrive-t-il à un homme face à l'horreur de la guerre, aux épreuves de la vie difficilement supportables ? Philippe Sollers, en s'appuyant sur les pensées de F. Ponge<sup>4</sup> répond que cet homme, plongé dans le désespoir et voyant sa vie « *placée en abîme* », s'accroche sans la moindre résistance à tout élément proche de lui ou sur lequel son regard se pose. Selon lui, pour ne pas tomber, pour ne pas mourir, pour se maintenir en vie, pour

---

<sup>IV</sup>Francis Ponge, cité par Philippe Sollers, *Tel Quel* N°2, été, 1960.

retrouver son être-là, il faut « *refermer l'abîme métaphysique* », c'est-à-dire ce mal de vivre, cette souffrance manifeste en s'éclipsant dans sa chambre.

Selon B. Goetz (2004), la chambre représente un espace architecturé où l'existence gagne un peu d'ombre, loin de toute exposition. Elle accorde la possibilité à la solitude et au silence de s'implanter. Elle devient un espace de recueillement où le narrateur, soldat se retrouve avec lui-même et tente de mettre en ordre sa pensée pour la répandre et la disloquer dans tous les compartiments de celle-ci et la faire revivre autrement. Aux dires de Marcel Proust<sup>5</sup>, « ma pensée, s'efforçant pendant des heures à se disloquer, de s'étirer en hauteur pour prendre exactement la forme de la chambre et arriver à la remplir jusqu'en haut son gigantesque entonnoir », m'oblige à l'intéresser à s'occuper à faire autre chose.

En affirmant que tout homme porte une chambre en lui, F. Kafka (2012) confirme que tout existe dans la pensée du protagoniste où la vie scandaleuse parsemée d'émotions et d'angoisses confuses et imprécises, le ramène d'abord à lui-même, avant de susciter la séparation et l'amener à s'extérioriser. La chambre empirique est perçue alors comme un autre lieu de refuge au point qu'enfermé dans cet espace, la chambre ou le tableau qu'il contemple et décrit dans les moindres détails, constitue aussi une méthode de sécurité pour lui. La description méticuleuse de l'apparence de la chambre est révélatrice de sa manière d'être et de vivre :

...une pièce carrée, meublée d'un lit-divan, d'une table rectangulaire et d'une commode à dessus de marbre. La table est couverte d'une toile cirée à petits carreaux rouges et blancs. Une cheminée au tablier levé, mais sur unâtre sans chenets, aux centres refroidies, occupe le milieu d'un des murs. A droite de cette cheminée se trouve une autre porte, entrebâillée, qui donne sur une pièce très sombre, ou sur un débarras. (p.68-69).

La vie personnelle du soldat ne tient plus qu'à la seule présence des objets et des choses qui ont remplacé l'homme dévasté par la guerre. À travers ces objets, il cherche désespérément à retrouver sa vie passée, ce confort ou réconfort qui lui a été ravi. Pourtant, ce lieu auquel il se réfère reste sombre, sans vie, une figuration de la vie à l'image de son être.

En plus de la chambre, objet de souvenir et de refuge pour le soldat, il y a ce paquet qu'il tient sous la main gauche, puis sous la main droite, continuellement :

Le soldat porte un paquet sous son bras gauche. Son bras droit, de l'épaule jusqu'au coude, s'appuie contre le réverbère. La tête est tournée vers la rue, montrant la barbe mal rasée et le numéro matricule sur le col de la capote, cinq ou six chiffres dans un

---

<sup>vi</sup> Marcel Proust, À *La recherche du temps perdu*, Tome I, Op. Cit., pp.7-8

losange rouge. [...] Il a sous son bras droit, un paquet enveloppé de papier brun, quelque chose comme une boîte à chaussures, avec une ficelle blanche nouée sans doute en croix [...] La boîte enveloppée de papier brun se trouve maintenant sur la commode. (pp.21-23).

L'obsession pour les objets et les choses naît de la solitude que ressent le soldat et le fait que sa conscience soit marquée par la désillusion ou la crainte face à la dégradation de son être et de ce qu'il a perdu et qu'il cherche éperdument à compenser. Seuls liens qui le rattachent au monde, témoins inanimés, ces objets auxquels il s'accroche, deviennent importants et vitaux. Il ne veut plus s'en débarrasser et son réflexe est de les évaluer dans une description précise, vertigineuse et absurde. Dans la chambre, le narrateur voit et nous fait voir avec le soldat : un lit, une commode, une cheminée sans chenets, une table supportant une lampe, d'épais rideaux rouges :

*De la commode à la table, il y a six pas : trois pas jusqu'à la cheminée et trois autres ensuite. Il y a cinq pas de la table au coin du lit ; quatre pas du lit à la commode. Le chemin qui va de la commode à la table n'est pas tout à fait rectiligne : il s'incurve légèrement pour passer plus près de la cheminée » (p.63).*

Une attention précise, minutieuse et passionnée est, en effet, portée sur les objets et les choses et la distance qu'il y a entre eux. Ce ne sont donc plus des objets simplement présents mais des réalités en rapport avec l'homme. Ils représentent ce-qui-est-sous-la-main, à sa disposition, à condition qu'il s'y attache et qu'ils s'appartiennent l'un à l'autre. De ce point de vue, ces réalités humaines ayant envahi la conscience de celui qui les perçoit auront un impact sur celui-ci en constituant une sorte de repère, un chemin pour sortir de sa vie désormais labyrinthique. Dans ce cas, les objets s'imposent irrésistiblement à l'esprit et se transforment de façon subtile. Ils deviennent des supports de passion et se chargent de sens multiples tout comme les événements, les gestes et les mots.

Le paquet que tient le soldat qui passe d'une main à une autre, d'un lieu à un autre, garant de sa protection, devient un objet troublant, source de curiosité pour le narrateur et pour le lecteur. C'est une boîte qui parcourt un chemin aussi inconnu que celui du porteur. Il est défendu de l'ouvrir ou du moins, le soldat se défend de l'ouvrir peut-être de peur de subir un autre désastre, telle la boîte de Pandore. La boîte est à présent sous la responsabilité d'un gamin :

Le gamin est assis par terre, près d'une chaise renversée ; il a les deux jambes allongées sur le sol où elles forment un V très ouvert ; il tient dans ses bras, refermés contre la poitrine, la boîte enveloppée de papier brun. (p.220).

Ce rapport du soldat à la boîte et aux objets en général ainsi que le rôle du gamin renvoient justement à une certaine compréhension philosophique de la vie depuis l'Antiquité. En effet, depuis Platon, la majorité des philosophes s'attèlent à justifier cet attachement, cette obsession des hommes pour les choses matérielles et éphémères là où ils ont perdu le sens de l'Essentiel. L'Essentiel étant la Vie, son sens. Lorsqu'ils n'arrivent plus à saisir cette Essence, les hommes s'accrochent vainement aux objets de leur passion pour masquer le non-sens de leur vie et lui trouver justement un nouveau sens. Mais en même temps qu'elles nous aident ainsi à nous accrocher à la vie, les choses sont aussi source de notre perte, cause de nos misères. C'est sans doute pourquoi, il est finalement raisonnable de les laisser aux mains du gamin, de l'enfant dont la vie consiste dans le jeu et dans l'insouciance. Le gamin qui joue ainsi avec l'objet symbolise en même temps aussi le sens théâtral, c'est-à-dire le jeu de notre existence qui est à la fois quête et perte du sens et dont les objets constituent à la fois la bouffée d'oxygène et la boîte de pandore.

« Les trois métamorphoses » de l'homme dont nous parle F. Nietzsche (1983, p.39) traduisent mieux cette situation de l'homme qui se fait Chameau, Lion et Enfant, conscient qu'il est que la vie humaine est effrayante, « encore et toujours dépourvue de sens » (*Ibid*, p.30). Si le chameau symbolise l'esprit humain qui, au départ se charge du fardeau de toutes les valeurs de l'existence, ce chameau finit par arriver dans le désert et réalise la vanité de ses valeurs. Il finit par se faire lion : « L'esprit du lion lui dit « je veux » » (*Idem*, p.40) et crée des valeurs nouvelles face au désert afin de conquérir sa liberté. Mais le désert et la ruine des valeurs obligent le Lion à se faire enfant.

Pourquoi faut-il que le lion ravisseur devienne enfant ? L'enfant est innocence et oubli, un renouveau et un jeu, une roue qui roule sur elle-même, un premier mouvement, une sainte affirmation. Oui, pour le jeu divin de la création, ô mes frères, il faut une sainte affirmation : l'esprit veut maintenant sa propre volonté, celui qui a perdu le monde veut gagner son propre monde (*Idem*. p.41).

En voulant donc échapper aux vicissitudes de la vie, aux influences reçues du monde déchu et non assimilées à cause de la faiblesse de sa personnalité, l'objet suscite inéluctablement une curiosité chargée d'émotions, d'angoisse, d'inquiétude et de doute. Son identité reste, à l'image de la nature humaine, une identité fermée ambiguës mystérieuse et problématique. Cette boîte qui finalement ne contenait qu'une collection d'objets sans importance ne révèle-t-elle pas en réalité la dimension périssable que l'homme porte en lui-

même, cette réalité protégée, cachée au plus profond de son Moi qu'il refuse de dévoiler ou d'accepter, mais qui revient en surface et le rattrape à tout moment ?

## **2- AU-DELÀ DE L'ÊTRE : UNE ESTHÉTIQUE DE LA DÉCONSTRUCTION ET DE LA RECONSTRUCTION**

En lisant Alain Robbe-Grillet, ce qui se dégage, ce sont les concepts et les questionnements. On dirait donc que la littérature cherche des modèles de l'Être et réfléchit sur les valeurs de l'existence. Dans ce cas, il y a un mouvement de la pensée vers l'intelligible. En parlant de sa pensée et de son attitude lorsqu'il nous présente l'image de l'homme détruit dans un monde, que retenir de sa notion véritable de personnage dans son rapport avec le monde ? Comment l'écriture rend-elle palpable ce réalisme, entendu comme rapport étroit de la pensée avec le réel ?

En tenant compte de son écriture, nous montrerons ici que l'auteur passe de l'effacement de l'Être à son affirmation à travers une esthétique de la feinte et du paradoxe.

### ***2.1 De l'effritement du personnage à sa valorisation***

Une lecture superficielle des œuvres de Robbe-Grillet et l'exemple du soldat du *Labyrinthe* tendent à montrer que son écriture est basée sur un langage de la pensée aussi bien logique que paradoxale. Les personnages sont absents ou s'ils existent, ils sont sans identité, transformés par la solitude et la désorientation. Enfermés et pris dans un monde labyrinthique sans issue, déchirés par la peur et le besoin de l'Autre, ils vivent une sorte d'aliénation, de traumatisme et de névrose.

Tout porte à croire qu'il s'agit de récits de l'angoisse et la dépression portant sur une écriture qui, en s'interrogeant, entre en conflit avec elle-même. Comme l'auteur a toujours reconnu qu'il n'a jamais parlé d'autre chose que de lui-même, sa conscience devient un savoir qui accompagne sa pensée, son être au monde. Ainsi, loin de vouloir donner une réalité qui existe en dehors de l'esprit humain avec l'image d'un monde cohérent et ferme, l'auteur, comme beaucoup d'autres écrivains modernes, pense autrement :

La vie que nous peignons, c'est celle de l'esprit. Nous n'imposons aucune image de la réalité à notre lecteur. Nous lui demandons de nous suivre dans l'effort de création pure, donc poétique, que nous faisons. Dans un combat entre l'homme et le monde,

l'homme doit transcender et à ce moment-là, il pourra vivre dans la quiétude et la sérénité.<sup>6</sup>

Vu que ce qui est créé par l'esprit n'est pas objectivement réel, le monde tel que vu par l'auteur se soumet à une liberté d'interprétation et à plusieurs voies possibles de compréhension. Ainsi, le personnage d'aujourd'hui se démarque de celui d'autrefois qui avait un nom de famille et prénom, une profession, des parents, une hérédité. Le monde moderne a renoncé à cet univers où la personnalité si puissante constituait le moyen et la fin de toute recherche. L'homme a perdu sa valeur après les différentes guerres.

A l'image du soldat du *Labyrinthe* et Joë Bousquet<sup>7</sup> qui sont les purs produits de ce monde nouveau, les personnages de Robbe-Grillet, prisonniers, infirmes, paralysés et immobiles, vivent dans un espace clos, une chambre. Retranchés de la vie par les blessures de toute nature, tous les personnages de l'auteur et sa vision de l'humain "ici et maintenant" ressentent le besoin de s'abandonner à la mort à laquelle ils ne peuvent échapper quoi qu'ils fassent.

Pourtant, toujours en prenant comme exemple, Joë Bousquet, l'auteur nous dit ceci :

Il est prisonnier dans sa chambre, il est condamné à l'inaction par la balle qu'il a reçue, mais c'est lui en fin de compte qui donne une existence organisée à sa prison, c'est lui qui rachète au hasard et au chaos cette balle perdue qui l'a brisé.<sup>8</sup>

Autrement dit, si Joë connaît la paralysie due à la perte de l'usage de ses jambes, ce qu'il ne doit pas faire, c'est refuser de se battre pour vivre. Comme le précise Robbe-Grillet, sa diminution physique doit lui donner une nouvelle force pour construire autour de lui l'univers au risque de s'infliger une autre mutilation. C'est une valeur que l'agitation de son corps avait dissimulée et masquée. La pensée de Heidegger qui estime que le monde ne se dévoile en l'homme que dans le retrait recoupe la vision de l'auteur. C. Simon (1958, p. 71) estime pour sa part que « le propre de la réalité est de nous apparaître irréaliste, incohérente du fait qu'elle se présente comme un perpétuel défi ». Il importe donc d'aller au-delà de l'être pour donner un sens à l'être. Pour Robbe-Grillet, l'homme doit passer de l'effritement à son affirmation. En le présentant comme à la fois être et néant, cela sous-entend simplement que l'être sorte du néant, symbole de la claustration ou du repliement dans une chambre ou du regard porté en permanence sur les objets :

<sup>VI</sup> Alain Robbe-Grillet, *Le Voyageur*, op.cit, p.338.

<sup>VII</sup> Alain Robbe-Grillet, *Pour un Nouveau Roman*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1961, p. 42.

<sup>VIII</sup> Idem, p. 83.

A l'inverse de la complaisance morbide, où le malade s'installe dans ses douleurs comme dans une sorte de confort, il s'agit au contraire ici, d'une lutte de chaque seconde pour conquérir la « bonne santé », considérée comme le bien suprême, qui s'accompagne en même temps d'une entière sérénité intérieure...<sup>9</sup>

La bonne santé ici, c'est l'affirmation de l'homme qui, bien que terrassé par les épreuves de la vie, doit se lever et prendre la décision de lutter sans cesse. Ainsi, face à un monde médiocre dont les règles semblent illisibles, c'est à l'homme seul de mettre fin à son aveuglement, car : « la médiocrité du monde tient à l'imperfection de notre vision, à notre incapacité d'attention »<sup>10</sup>. Dans un monde où tout est signe, l'homme doit se rendre capable de pouvoir les interpréter. En d'autres termes, lorsque l'auteur décide de reconstruire toute son œuvre romanesque, avec une conscience forte dans un Berlin dévasté, cela voudrait dire que de l'écroulement du monde, une énergie constructive est née et a donné un sens innovateur à sa vie. Des ruines passées, un monde nouveau doit s'inventer pour que l'homme tombé en ruine devienne un homme optimiste et positif.

Pourtant, au lieu de penser premièrement à ressusciter son monde et le rendre agréable et vivable « par vanité maladroite, l'homme veut d'abord « être », c'est cela justement qui fait son néant »<sup>11</sup>. Cela conduit à ce que le sociologue Alain Ehrenberg appelle « la fatigue de soi », l'autre nom de la dépression, une maladie qui apparaît lorsque l'homme refuse de prendre des initiatives, et d'acquérir des aptitudes mentales pouvant l'aider à améliorer son environnement. Il s'apitoie sur le sort de sa personne, sur la perte de son identité. Pour Erhenberg, « Le déprimé est un homme en panne »<sup>12</sup> qui détruit son être-là dans son incapacité de faire face à l'agressivité du monde extérieur.

Partant de là et selon la philosophie de Robbe-Grillet, au lieu de subir l'écrasement du monde comme le soldat du *Labyrinthe*, les turpitudes de la vie doivent obliger l'homme à se connaître, à assumer sa condition et ses propres responsabilités et à s'épanouir en transformant son milieu de vie à son avantage. Le soldat n'a pu trouver son chemin et se retrouver lui-même car il n'a pu lever les yeux pour voir, et si pour l'auteur, la vie c'est la vue, en refusant de voir comme il faut, il s'est lui-même donné la mort sans être vraiment mort. Son refus de s'accepter et ses trous de mémoire constituent des failles par lesquelles il voit un monde différent, hostile qui pourtant est le même. Le monde est dynamique et l'homme est mobile, variable et périssable, caractéristique de son existence et de son être. On

---

<sup>XIX</sup> Alain Robbe-Grillet, *Pour un Nouveau Roman*, op.cit. p. 78.

<sup>X</sup> Idem, p.89.

<sup>XI</sup> Ibidem, pp. 90-91.

<sup>XII</sup> Alain Ehrenberg, *La Fatigue de soi. Dépression et société*. Paris, Edition Odile Jacob, 1998, p. 15.

dirait donc que la valorisation de l'homme est à rechercher dans son effritement et non dans le refus de l'effritement. C'est dire que le monde, loin d'être un monde dépouillé de sens, a un sens. Il importe donc d'en connaître le fonctionnement et le refuser en prenant soin de le transformer. Pareillement, l'homme, à l'image du monde se définit, suivant la pensée de Levinas, par la nudité de son être tout entier : « nudité qui crie son étrangeté au monde, sa solitude, la mort dissimulée dans son être » (E. Lévinas, 1961). Il vacille entre sa vie associative ou vie en groupe et l'isolement source de l'affirmation de l'intérêt individuel. Le jeu de ces deux composantes constitue l'essence de l'évolution ou de la valorisation de l'homme.

Pour exprimer cette idée et se faire entendre, l'auteur met à l'épreuve l'homme, personnage et lecteur à travers une écriture basée sur la logique de la feinte et du paradoxe, figure du monde actuel.

## ***2.2 De la déconstruction de l'écriture à sa reconstruction***

A l'origine, dans tout récit, il existait un ordre des évènements clairs et univoques. Dans cette technique narrative traditionnelle, le personnage, agent et responsable de son destin, se transforme, se façonne et s'accomplit dans le temps et l'espace. Le cadre est adéquat, approprié aux évènements de l'époque auxquels s'identifient les protagonistes. Or le nouveau monde est une société en pleine mutation qui requiert une dimension imprévisible de la vie où le personnage n'a plus droit de cité, où l'accent est mis sur de nouvelles voies et de nouvelles découvertes.

Chez Robbe-Grillet, nouveau romancier, l'écriture est marquée par une constitution chronologique entremêlée d'une série de contradictions, d'impasses et de manques. L'auteur a toujours évoqué l'importance considérable du manque comme étant un organisateur structurel dans la littérature moderne. Il s'agit d'une écriture « angoissée » dont la discontinuité est fondamentale, car influencée par les évènements en rapport avec les différentes guerres. Pour preuve, le récit de *Dans le labyrinthe* est caractérisé par la destruction puis la reconstruction du même récit. La lecture du texte ne donne aucune possibilité à la logique et au sens des évènements qui échappent à la temporalité. A ce sujet, l'auteur précise que : « notre vie, comme son nom l'indique, était vivante, c'est-à-dire répétons-le, incertaine, mouvante, contradictoire, sitôt surgit que déjà perdue » (A. Robbe-Grillet, 1994, p. 188). Cette perception de la vie fait penser à celle qu'en donne le philosophe H. Bergson (1993). Selon



lui, la Vie, entendue comme Durée, est le dévoilement d'imprévisibles nouveautés<sup>13</sup> qui, bien que liées et s'entrepénétrant les unes les autres, comme les notes de la mélodie, demeurent distinctes. C'est pourquoi la métaphysique, qui a pour objet de penser la vie, dans sa quête du sens, se donne comme non-sens, éternel recommencement, ce qui est toujours en chemin.

Aussi, son écriture (A. Robbe-Grillet, 1994) hésitante et tremblante, présentée en plusieurs morceaux donne-t-elle une image ferme de ce caractère insaisissable de la vie et de l'expérience de l'être fragmentaire.

En ce sens, *Dans le labyrinthe* présente un récit dont le point de départ est un Moi étant à la fois le « je » initial créateur de fiction, ici-et-maintenant, et le « je » final narrateur du vécu, cherchant à corps perdu ses repères dans un espace peuplé d'images et de reflets. Ce « je », bien à l'abri, voit le soldat de l'extérieur et devient parfois « il ».

...à peine lancé, un doute le prend, si bien qu'il préfère se limiter, par prudence, à une succession de phrases décousues, c'est-à-dire sans lien apparent, pour la plupart inachevées, et de toute façon très obscures pour son interlocuteur, où lui-même d'ailleurs s'embrouille davantage à chaque mot. (p. 163).

Le lecteur à la fois auditeur et spectateur, ainsi que l'auteur lui-même, en contact avec l'œuvre, sont confrontés à la surprise face à l'écriture dont le fondement repose sur la feinte et le paradoxe, voire la décomposition. Le texte se voit donc éclaté et morcelé comme le sujet humain. Dans ce cas, l'art moderne joue sur des écarts et non sur la reproduction d'un code connu d'avance. Les images du texte sont accumulées et enchevêtrées, mettant fin à toute continuité narrative pour qu'éclore l'esthétique de la ruine. A l'image du soldat dans la ville, à l'issue de la guerre, l'homme se sent désorienté et défiguré dans les décombres :

Le soldat lève les yeux à la recherche des plaques émaillées qui devraient signaler le nom de ces rues. Sur une de ses faces, l'angle de pierre ne porte aucune indication. Sur l'autre, à près de trois mètres de hauteur, est apposée la plaque bleue réglementaire dont l'émail a sauté en larges éclats, comme si des gamins s'étaient acharnés à la prendre pour cible avec de gros cailloux ; seul le mot rue est encore lisible, et, plus loin, les deux lettres « ...na... » suivies d'un jambage de interrompu par les franges concentriques du trou suivant. (p. 56).

Le dépaysement et l'errance annoncent le voyage de l'écrivain vers la nouvelle écriture qui se veut une matérialisation de la figure du monde. Ce qu'il voit, c'est-à-dire le néant, est décrit dans les menus détails et, par le même regard, celui-ci devient réel. La description constitue, ici, l'un des instruments essentiels de la représentation de

---

<sup>XIII</sup>Henri Bergson, *La Pensée et le mouvant*, Paris, PUF, 1993, p.9.

l'incompréhensible, de l'indéfinissable. Elle détermine le cours du récit en le conduisant vers la création d'une réalité nouvelle, innovante et réparatrice. Elle est à la fois précision et déchiffrement dans la mesure où une fixation est portée exclusivement sur l'objet avec une présence abstraite du spectateur qui s'attarde sur des détails excessifs. Une telle description, répétée et mise en abyme, tend à détourner le lecteur du fil conducteur et de la logique du tissu textuel.

Pourtant, en écrivant tout joyeux sur des ruines, l'auteur montre qu'au lieu de se résigner et ne rien avoir à offrir au-delà des fragments épars qui reviennent sans cesse dans ses textes, le lecteur doit mener une lecture constructive dans la gaieté et être capable d'en établir un fil conducteur plein de sens. Il doit participer à sa propre formation et contribuer à la découverte du non-dit de l'écriture. Il faut donc comprendre que la forme des textes schématise la violence meurtrière de la guerre et l'expérience du néant qui en découle. En allant donc au-delà du récit, on peut constater une existence véritable qui passe par l'univers de la fiction pour atteindre la réalité.

Tous les efforts contradictoires du soldat pris au piège de la difficulté de sa mission en se perdant dans le labyrinthe des rues qui se ressemblent et se croisent et son désir ardent de l'accomplir, confirme l'idéologie de l'auteur. On y perçoit une capacité particulière de réalisation de soi comme base préalable à l'écriture. La contradiction est voulue et vise à attirer l'attention du lecteur sur la conception logique et particulière du déroulement de l'histoire narrée. Il doit être capable de pourvoir le roman de sens malgré toutes les implications philosophiques susceptibles de le perdre. Comme le souligne Raymond Abellio, « dans ce désordre, ce brouillage croissant de l'information, on aboutit à ce combat de l'intellect contre lui-même, qui est l'aboutissement même de l'évolution de l'âge noir » (G. Gervais, 1984, p.12).

L'écriture de Robbe-Grillet, à l'état décomposé, est la parole de ce qui souffre de ne pas avoir accès à l'état actuel de la réalité. Sa reconstruction sera la reconnaissance de sa forme fragile d'attente, d'espoir, d'appel aux choses, cette voix secrète, expression des limites de la parole.

## CONCLUSION

Les fonctions classiques que l'on attribue à la littérature et à la philosophie sont respectivement de divertir, de plaire et de dire la vérité en interrogeant la structure de la réalité. En empruntant dans cette étude le labyrinthe qui conduit de la littérature à la philosophie à partir de l'œuvre romanesque d'Alain Robbe-Grillet, l'enjeu pour nous était de

déconstruire cette sorte de répartition des tâches entre littérature et philosophie. Avec cet auteur, la littérature tout en se donnant à voir comme une certaine pratique langagière, c'est-à-dire une certaine esthétique, participe aussi, comme la philosophie à la pensée, une pensée du monde qui dit le monde.

Il ressort de la lecture de *Dans le labyrinthe*, qu'ici, l'auteur nous introduit dans un véritable labyrinthe qui conduit de la littérature à la philosophie tant la vision et l'esthétique de Robbe-Grillet mêlent littérature et philosophie. Les questions « *qu'est ce c'est que moi ?* » et « *qu'est ce que je fais là ?* », questions d'ordre ontologique sont posées et traitées sous une forme littéraire propre à Robbe-Grillet, sous le signe d'une intuition philosophique de l'auteur. Afin donc de comprendre comment l'auteur fait de sa propre écriture littéraire un travail philosophique, il a été question, à partir de son œuvre *Dans le labyrinthe* d'axer la réflexion sur la question de l'être et son rapport au monde. Cette entreprise a influencé toute la pensée et l'écriture de l'écrivain après les deux guerres mondiales et au-delà. Ainsi, fortement influencé par les théories de nombreux philosophes, la question de l'être et de l'existence a débouché sur le caractère fragile de l'homme projeté dans un monde déchu, étrange et étranger comme l'exemple du soldat du Labyrinthe, coupé du monde, de lui-même et des êtres qui l'entourent et qui a perdu sa densité et son épaisseur. Ici, Robbe-Grillet nous donne à penser à la fois à la dimension énigmatique, déroutante et insaisissable de la vie et à la situation éphémère et fragmentaire de l'homme dans cette vie. Il affirme lui-même que

L'œuvre moderne n'est plus l'expression d'un sens, même confus ; elle est seulement traversée par du sens, par une pluralité de sens, dans les directions multiples et souvent opposées : il y a dedans des courants de sens, et des contre-courants, et des remous plus profonds, et des rochers où tout sens se brise...<sup>14</sup>

En dénonçant ainsi la misère de l'homme, Robbe-Grillet soulève le problème de la condition humaine et du Moi ondoyant et divers que chaque être porte en soi. La fragmentation et l'éclatement deviennent un champ favorable de l'écriture dont la base est l'expérimentation. Autrement dit, face à l'univers où tout est signe et où rien n'est connu d'avance, on dirait que « L'homme est une corde tendue sur l'abîme. Il est dangereux de passer de l'autre côté, dangereux de rester en route, dangereux de regarder en arrière ».<sup>15</sup> Il doit donc, dans cette position délicate, choisir de prendre le risque de s'effrayer un chemin et faire sa vie en fonction de ce qu'il a de meilleur, ce qui renvoie au refus du tragique et de la

---

<sup>XIV</sup> Alain Robbe-Grillet, *Le Voyageur*, op.cit. p. 421.

<sup>XV</sup> Alain Robbe-Grillet, *Les Derniers jours de Corinthe*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1994, p. 191

passivité. Ici, on découvre que la lecture des œuvres de l'auteur conduit sur un terrain bondé de mines. Selon les dires du romancier, on est à chaque instant, aux prises avec quelque chose qui nie, tout d'un coup, ce qui a été dit jusque-là. Un véritable labyrinthe !

### **Bibliographie**

1. ALTER Jean, 1966, *La Vision du monde d'Alain Robbe-Grillet*, Structures et significations, Genève, Droz.
2. BERGSON Henri, 1993, *La Pensée et le mouvant*, Paris, PUF.
3. BUTOR Michel, 1957, *La Modification*, Paris, Les Éditions de Minuit.
4. EHRENBERG Alain, 1998, *La Fatigue de soi. Dépression et société*. Paris, Edition Odile Jacob.
5. GOETZ Benoit, 2004, « *La Chambre ou « Le scandale s'abrite dans la nuit »* in MEI « *Espace, Corps, Communication* », N°21.
6. GUY Gervais, 1984, « Entretien avec Raymond Abellio », *Liberté*, vol. 26, n° 5,(155).
7. HEIDEGGER Martin, 1986, *Être et Temps*, Collection « Bibliothèque de philosophie », Paris, Gallimard.
8. KAFKA Franz, 2012, *Chacun porte une chambre en soi*, traduit par Laurent Margarin, Publie.net.
9. LÉVINAS Emmanuel, 1961, Préface à *Totalité et Infini*, « Essai sur l'extériorité », La Haye, Ed. Martinus Nijhoff.
10. MARX Karl, 1842, L'article de tête du numéro 179 de la « *Kölnische Zeitung* », *Rheinische Zeitung*, juillet.
11. MAUPASSAN Guy de, 1979, *Qui sait ? Contes et Nouvelles*, Tome II, Paris, Ed. Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.
12. NIETZSCHE Friedrich, 1983, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Paris, Le livre de Poche.
13. PROUST Marcel, 2011, *À la recherche du temps perdu*, Tome I, Paris, Ed. Bernard Grasset et Gallimard.
14. ROBBE-GRILLET Alain, 1959, *Dans le labyrinthe*, Paris, Les Éditions de Minuit.  
1994, *Le Miroir qui revient*, Paris, Les Éditions de Minuit.  
*Les Derniers jours de Corinthe*, Paris, Les Éditions de Minuit.  
2001, *Le Voyageur*, Paris, Edition Christian Bourgois.  
1961, *Pour un Nouveau Roman*, Paris, Les Éditions de Minuit.  
2005, *Préface à une vie d'écrivain*, Paris, Seuil.
15. SARRAUTE Nathalie, 1956, *Tropismes*, Paris, Gallimard, Collection les Essais.
16. SIMON Claude, 1958, *L'Herbe*, Paris, Minuit.
17. SOLLERS Philippe, 1960, « *Les sept propositions sur Alain Robbe-Grillet* », *Tel Quel* N°2, juin.
18. WAGNER Frank, 2013, « *Ceci n'est pas une autobiographie (Un exemple d'autofiguration : Les romanesques d'Alain Robbe-Grillet II)* », in *Enjeux*, Presses Universitaires de Namur, juillet.
19. YANOSHEVSKY Galia, 2005, « *De l'ère du soupçon à Pour un nouveau roman. De la rhétorique des profondeurs à la rhétorique des surfaces* », in *Etudes littéraires*, Volume 37, numéro 1, Université Laval.

## ÉCHEC DU PROJET PANAFRICAIN : À QUI LA RESPONSABILITE ?

DILWANI Adamou

Université de Zinder, Niger

[dilwaniadamou@yahoo.fr](mailto:dilwaniadamou@yahoo.fr)

### Résumé

*Les panafricanistes, Nkrumah, Cheikh Anta Diop, Senghor, etc., ont conçu un projet d'union africaine capable de donner à l'Afrique une identité, de lui faire recouvrer une indépendance totale (politique et économique), à condition bien sûr que le projet se réalise.*

*Malheureusement, tel qu'il a été conçu pour sortir l'Afrique de sa situation d'infériorité, on peut affirmer que ce projet a été un échec malgré les tentatives d'union sous-régionales et la naissance de l'organisation de l'unité africaine (OUA). Les frontières sont toujours là, le continent est plus que jamais pauvre et le complexe est encore d'actualité. Le mythe de l'homme blanc reste vivace dans l'esprit de la majorité d'Africains. Qu'est-ce qui peut donc expliquer cet état de fait? Quelles peuvent être les causes de cet échec ?*

*Comme d'habitude l'ancien colonisateur a été accusé d'être l'agent causal de cet échec pour avoir, dit-on, comploté contre tous les leaders africains nationalistes. C'est un fait. Pour notre part cependant, contrairement à la position de complot occidental, nous voyons, derrière l'échec, la responsabilité des Africains de n'avoir pas été à la hauteur. D'abord, pour n'avoir pas su montrer aux masses populaires l'utilité de l'union car toujours confrontées aux problèmes de visa et cartes de séjour dans leurs déplacements dans les Etats membres. Ensuite pour n'avoir pas su décomplexer l'Africain face à l'Occidental et installer en lui la confiance malgré les preuves apportées par Cheikh Anta Diop sur le génie du Noir. Car avoir confiance à soi est un espoir de développement. Ces causes sus énumérées sont de notre faute, de notre incapacité et non celle du monde occidental.*

**Mots-clés :** *panafricanisme, complexe, responsabilité, indépendance, identité, décomplexé, échec, unité.*

### Abstract

*The panafricanists, Nkrumah, Cheikh Anta Diop, Senghor..., have designed a project of African union not only capable of bringing back to Africa its identity but also able to help Africa regain its total independence ((politically and economically) under the condition that the project be implemented.*

*Unfortunately, the way it has been designed to help Africa get out of its situation of inferiority, this project is a failure. One would affirm that this project has been a failure despite the many attempts of sub-regional union and the birth of the African Union Organization (AUO). The borders are always there, the continent has become poorer than ever before and the complex is still a topical issue. The white man's myth remains strong in the mind of the majority of Africans. What can thus explain this state of affair? What can be the causes of this failure?*

*As usual the colonizer has been accused of being the causal agent of this failure for plotting against all nationalist African leaders. This is a fact. This paper, however, contrary to Western plotting position, argues that the rationale behind this failure resides in the Africans' responsibility of not being up to the task of the unification of the continent. First, they fail to show to the masses the utility of the union because people are always confronted to the problem of visa and residency card during their trip within the member states. In addition, these leaders fail to 'discomplex' the African man vis-à-vis the Western man and install in him self-confidence despite the proof shown by Cheikh Anta Diop on the Black Man's genius. Having self-confidence is a hope for development and these causes enumerated above result from our own mistake and our weakness, the Western world is not to blame.*

**Keywords:** *panafricanism, complex, responsibility, independence, identity, 'discomplexed', failure, unity.*

## INTRODUCTION

Il est du devoir de la classe des intellectuels, considérée comme celle des sages, de nous informer sur ce qu'il convient de faire face à une situation qu'ils voient venir ou dont ils ont pressenti le danger ou qu'ils ont comprise avant nous. Cette règle universelle n'a pas échappé aux intellectuels africains au rang desquels nous pouvons citer Nkrumah, Cheikh Anta Diop, Senghor.... Ils ont très tôt compris la nécessité pour les Africains de s'unir pour faire face au pillage de leurs richesses malgré la fin de la colonisation. Ils ont compris que nos frontières imposées par le colonisateur constitueraient malgré son départ un obstacle au développement économique de notre continent. Car elles seront naturellement source de conflit entre Etats. Ce qui paraît évident.

Malheureusement, cet appel semble ne pas être entendu par l'ensemble des Africains, même s'il y a eu des tentatives d'union tous azimuts (union sous régionale, OUA=Organisation de l'unité africaine). Mais toutes ces tentatives n'ont pas répondu aux attentes de voir disparaître les frontières. Loin d'assumer la responsabilité de notre échec, l'Occident est toujours accusé d'imposture. Il y a donc lieu de se (re)poser la question : quelles peuvent être les causes de cet échec? Les preuves apportées par Cheikh Anta Diop indiquent qu'historiquement, géographiquement, racialement et culturellement les Africains Noirs étaient un n'ont visiblement pas suffi. On peut alors se demander si les Africains voient des intérêts dans l'union au point d'y adhérer massivement ? Ou bien n'ont-ils pas compris le message sur l'union pour le développement économique au point de soutenir le projet ? Ou bien, enfin, n'ont-ils pas confiance en eux-mêmes pour conduire une union ?

Il s'agira pour nous d'analyser les véritables causes qui empêchent au projet de l'union tel que conçu par ces intellectuels de se concrétiser, des causes qui ne viennent pas nécessairement de l'Occident. L'une de ces causes ne se trouve-t-elle pas dans l'absence d'intérêt clairement visible par les populations africaines? Car si l'intérêt n'est pas clairement établi, les hommes peuvent se désintéresser de la question. Il s'agira, d'autre part, de comprendre aussi que le manque d'avoir porté le message de l'idéologie panafricaine à la connaissance de tous peut être l'une des causes qui freine l'aboutissement du projet de l'union. Il y a donc lieu de le vulgariser à travers nos universités afin que chacun comprenne le sens de l'union, de sorte à amener chaque Africain à concourir à la réalisation du projet. Il ne doit plus être une affaire essentiellement élitiste. Ce manque de vulgarisation peut amener certains à ne pas voir l'intérêt de l'union, surtout au sein de la masse populaire. Or si déjà la masse comprend le sens de l'union, il est à espérer qu'elle peut infléchir la politique de nos

Etats, au moins, à supprimer les visas et les cartes de séjour entre Africains, à défaut d'effacer les frontières. De sorte que chacun se sentira chez lui, partout en Afrique. L'autre cause que nous suggérons et qui semble nous prouver que le projet n'a pas abouti puisqu'il est sensé restaurer la confiance aux Africains dans ce qu'ils sont, c'est le fait que l'Africain continue à ne pas croire en lui-même.

Ainsi, nous essayerons de voir dans un premier temps s'il y a un intérêt pour les Africains, auquel cas ils peuvent y adhérer. Dans un deuxième temps, nous chercherons à montrer que l'une des causes qui a semblé freiner la réalisation de ce projet et qui apparaît comme une cause de l'échec est la méconnaissance, de plus en plus, surtout par la jeunesse, du contenu de l'idéologie panafricaine telle que pensée par Nkrumah, par exemple. Nous montrerons enfin que l'autre cause est effectivement le complexe. Le nègre continue encore à être complexé, et d'un tel être rien de grand n'est attendu.

## **1. Intérêt de l'union**

### ***1.1 Les origines de l'union ou du panafricanisme***

L'idée de l'union chez les Noirs est une idée aussi vieille que la déportation outre-mer des Africains. Ces derniers venus de divers horizons partagent en commun la souffrance, les conditions inhumaines dans lesquelles les Négriers les soumettaient. Mais très vite, ces Noirs constatent tous qu'ils partagent aussi la race. Du coup, cette couleur de peau devient un élément unificateur et ils deviennent conscients qu'ils sont tous les mêmes et que c'est contre eux que tous ces Négriers travaillent. De là naît l'idée de s'unir et de se battre sans tenir compte des horizons d'où l'on vient. Ces Noirs ont refusé d'assister de manière passive à leur déportation, refusant leur séparation d'avec leur terre d'origine.

Cet esprit d'unité va se poursuivre outre-mer, notamment en Amérique. Les Noirs ayant survécu aux affres du voyage « sans retour » vont fonder un mouvement visant à unifier tous les Noirs contre l'esclavage. Ce mouvement devient un mouvement politique et culturel qui considère les Africains et leurs descendants partout où ils se trouvent dans le monde comme un seul ensemble. Ce mouvement va donner naissance à ce qu'on appelle le Panafricanisme. En réalité, à ses origines, le Panafricanisme est un mouvement racial. La race était l'élément unificateur. Toute la lutte pour la reconnaissance de leurs droits civiques et politiques était menée sous la bannière de l'union négro-africaine ou Panafricanisme. Par ce

mouvement, les Négro-africains entendent obtenir l'émancipation, l'autodétermination et l'égalité de leur race aux autres. Ce n'est que plus tard, avec l'arrivée du concept de « nationalité africaine » que le mouvement va devenir l'apanage des seuls Africains. Il devient la pensée qui fédérait et rassemblait les peuples du continent africain et ceux de souche africaine habitant hors d'Afrique. Il cherche à créer un ensemble de solidarités entre la population du monde africain et par là à encourager l'édification d'une communauté de destin. Il se veut également un mouvement politico-culturel. Il se transforme, d'après G. Padmore (1961, p. 21), en un moyen de résistance anticoloniale de l'Afrique continentale et d'affirmation de la personnalité africaine. Ce mouvement va ainsi centrer son idéologie sur l'idée suivante :

Il existe une personnalité africaine qui est commune à tous les hommes, toutes les femmes de race noire; cette personnalité recèle des valeurs spécifiques de sagesse, d'intelligence, de sensibilité. Les peuples noirs sont les peuples les plus anciens de la terre. Ils sont voués à l'unité et à un avenir commun de puissance et de gloire (J. Ziegler, 1980, p. 78).

Ce passage montre bien qu'effectivement l'union est centrée sur la race et le refus de toute idée d'assimilation et d'intégration d'une autre race, particulièrement celle du dominateur. Il ne s'agit toutefois pas d'un refus catégorique de toutes les autres races. Autrement dit, la voie reste ouverte à toute autre communauté poursuivant les mêmes objectifs et soumise comme celle noireaux mêmes conditions inhumaines par l'homme blanc. C'est pourquoi toutes les autres communautés africaines, subissant les mêmes traitements, peuvent à vrai dire retrouver leur place en tant qu'elles poursuivent également les mêmes objectifs, à savoir la liberté et la dignité d'homme. Mais, l'union a-t-elle produit dans l'histoire des résultats au point de faire d'elle une nécessité?

### ***1.2 L'union, une nécessité***

Historiquement, le panafricanisme a produit des résultats inestimables. D'abord, c'est sous son autorité que les Noirs ont obtenus la reconnaissance de l'égalité des races, leurs droits civiques et politiques, bref leur libération d'esclavage. Donc les Noirs connaissent l'importance de l'union.

Devant ces résultats, les intellectuels africains sont en droit de penser que tout peut être obtenu avec l'union. L'union fait la force, dit-on. En effet, pour les promoteurs du Panafricanisme, notamment Nkrumah, Cheikh Anta Diop, Senghor..., il n'est pas de doute que la solution à tous les problèmes qui minent notre continent se trouvent dans l'union de



tous les Etats. Ces intellectuels, qui sont les plus conscients de la situation, voient dans l'union la solution aux problèmes du continent. L'union ne cesse de fasciner les Africains parce qu'ils croient que c'est là que réside leur salut. Du coup, ils font de l'union une nécessité, une exigence qu'il faut impérativement traduire en acte. Il faut supprimer les barrières raciales, linguistiques et surtout, d'après Nkrumah, les frontières nées de la conférence de Berlin. A partir de cet instant, l'idée de l'union leur devient un projet clair sur lequel reposent tous les espoirs. Ils déclinent par conséquent toutes les attentes de l'union, une fois réalisée. D'abord, l'union permettra de rompre d'avec les clichés du passé colonial: « le Nègre est un bon à rien », il n'a pas d'histoire, un être prélogique. Elle servira d'assise à la construction des références identitaires indispensables au développement du continent. Une telle construction prendra en compte toutes les cultures africaines. Cela donnera aux Africains la possibilité de considérer leurs cultures, de montrer à la face du monde ce que vaut leur culture. Car, comme le dit Nkrumah, si l'Afrique veut s'affirmer et se faire respecter, elle doit prendre du recul par rapport à l'héritage colonial en s'appropriant les langues africaines, et en valorisant sa culture. L'union permettra par conséquent de circonscrire les valeurs que véhiculent ces cultures et de pouvoir y puiser des éléments nécessaires à l'édification d'un continent prospère. Du coup, l'union se voit comme un moyen de revendication identitaire et Nkrumah reste persuadé que l'union est la seule capable de faire naître la « personnalité africaine ». C'est le seul moyen de décomplexer l'Africain, de restaurer sa dignité et sa fierté.

Toutefois, la recherche de l'identité ne doit pas être interprétée comme un repli sur soi. L'Afrique est en effet le continent qui a le plus connu des civilisations extérieures et qui a encore besoin des apports extérieurs et donc qui n'a pas d'intérêt à s'enfermer sur soi. Il a besoin de l'extérieur pour surmonter ses nombreuses difficultés. Mais il ne s'agit plus pour les Africains d'accepter de manière passive et inconditionnelle tout ce qui vient de l'étranger. A travers l'union, les Africains souhaitent seulement reconquérir une image, une personnalité propre. Ils veulent créer, surtout dans les relations avec les autres, les conditions d'un respect mutuel.

Or, les intellectuels africains ont conscience qu'aucun Etat africain, individuellement pris, ne peut imposer dans une relation de coopération entre lui et la métropole colonisatrice, un respect à sa hauteur, comme l'a affirmé F. S. Attisso (2008, p. 39): « Aucun Etat postcolonial, quelle que soit sa grandeur, ne peut réussir à changer les rapports entre l'Afrique et l'Occident ». Seule donc l'union de tous les territoires pouvait relever ce défi. Ce souci de traiter d'égal à égal, capable de restaurer à l'Afrique une image glorieuse, de lui reconnaître

une certaine identité ne peut réussir que dans le cadre d'une union: « Créer de telles conditions, affirme Fulbert, exige que les Etats se mettent ensemble » (F. S. Attisso, 2008, p. 39). L'union réalisée permettra donc au continent d'avoir une politique étrangère commune et de parler d'une seule et même voix dans ses rapports avec l'extérieur.

L'autre espoir que fait nourrir l'union, c'est celui d'une indépendance totale. D'abord d'une indépendance politique puis économique. Les intellectuels africains voient tout de suite à l'union un moyen de lutter contre la colonisation. L'union faisant la force, ces derniers voient un moyen pouvant forcer le colonisateur à libérer les Etats encore sous sa domination. Les intellectuels africains sont conscients qu'il n'y a pas de développement économique, là où il n'y a pas de liberté politique. Il faut donc exiger l'indépendance politique de nos Etats, et cela est possible avec l'union. Ces intellectuels sont d'autant plus convaincus que l'indépendance politique est une condition du développement économique qu'ils n'ont nulle part vu une nation prospérer sous domination. Si toutes ces nations qui nous dirigent aujourd'hui sont devenues puissantes, c'est qu'elles ont été avant tout indépendantes. Elles ont toutes acquis leur indépendance de l'Empire papal. Et c'est après tout qu'elles ont vu leur économie prospérer. Il n'y a donc pas de doute qu'aucune nation sous domination n'a pu se développer. C'est avec l'indépendance politique, une fois acquise, que l'Etat a la possibilité de mettre en œuvre une politique rigoureuse de gestion de ses ressources et par conséquent il peut accéder à l'indépendance économique. L'indépendance économique ne se décrète pas, elle s'acquiert avec le temps et l'effort. Or, à l'époque où réfléchissaient nos intellectuels, la plupart des Etats africains ne pouvaient recouvrer leur indépendance sans le soutien des autres déjà indépendants. De même, beaucoup d'autres, bien qu'indépendants, ne peuvent conserver l'indépendance acquise sans l'assistance des autres. Ces raisons expliquent que les Etats africains, dans leur ensemble, constituent une communauté de destin. Il faut qu'ils restent et évoluent en bloc, sinon ce serait fini pour eux.

A partir de là, nos intellectuels comprennent que l'indépendance totale (politique et économique) peut se réaliser à condition que tous les Etats deviennent politiquement et économiquement libres. Cette situation serait impossible si tous les Africains ne partagent pas les mêmes convictions et si les Etats continuent à se battre chacun de son côté. Le regroupement des Etats reste le seul moyen pour réaliser l'indépendance. L'union africaine c'est aussi la lutte pour l'indépendance totale du continent.

Le troisième espoir qu'attendent les Africains de l'union, c'est non seulement l'espace géographique mais aussi démographique. Car un espace géographique trop étiré et des populations peu nombreuses ne peuvent constituer des atouts favorables à l'édification de grandes puissances économiques. C'est pourquoi la Russie a fondé l'URSS qui est un ensemble d'Etats annexés, les Etats-Unis ont fait la même chose, et l'Europe s'est engagée aussi dans l'union, conscients tous que leurs puissances économiques résident dans l'union. Si donc les Etats les plus puissants ont compris que l'avenir appartient aux grands ensembles, les Etats africains n'ont d'autre choix que de s'engager dans l'union. Pour exister et compter dans le monde de demain, l'Afrique doit s'unir. Car, « c'est uni que l'Afrique a gagné le combat contre la domination extérieure...c'est aussi unie qu'elle retrouvera le chemin de développement » (F. S. Attisso, 2008, p. 51). C'est l'essentiel de ce que Dr Nkrumah soutenait dans son œuvre « l'Afrique doit s'unir », en disant qu' « il ne saurait y avoir de réelle indépendance et de véritable développement économique, social, politique et culturel de l'Afrique sans l'unification du continent » (cité par F. S. Attisso, 2008, p. 51).

Voilà donc pour l'essentiel de l'analyse de nos intellectuels et de leurs attentes si l'union venait à se réaliser. Devant une telle analyse, tous les Africains se retrouvent parce que c'est tout ce qu'ils peuvent attendre d'une union. Il n'y a donc pas de doute que l'union présente un intérêt certain pour tous les Africains. Aucun Africain ne peut refuser d'adhérer à ce projet si on le lui présente et qu'on lui explique les attentes comme telles. Il s'agit maintenant de le traduire en acte. C'est effectivement dans sa mise en œuvre que nous pouvons parler d'échec, non pas parce qu'il ne présente pas d'intérêt, mais parce que nous estimons qu'il n'a pas fait l'objet de grande publicité et qu'il est resté trop élitiste.

## **2. Les causes de l'échec du projet de l'union**

### ***2.1 La méconnaissance du contenu de l'idéologie panafricaine par la masse populaire africaine***

Il est vrai que plusieurs tentatives de regroupements sous régionaux ont eu lieu sur le continent et qui ont même donné naissance à l'OUA en tant qu'organe regroupant tous les Etats africains. Il n'est toutefois pas question pour nous de revenir sur toutes les péripéties qui ont conduit à sa naissance et à son fonctionnement, de ses débuts à nos jours. Nous constatons simplement que l'organisation panafricaine n'a pas produit les résultats escomptés, du moins pour le petit peuple que nous constituons. Certes, les intellectuels vivent spirituellement l'union, les hommes politiques (chefs d'Etat) voient son utilité en se rassemblant à Addis-

Abeba et en prenant des décisions les protégeant et sécurisant leur pouvoir, mais il est indéniable de constater que les pauvres paysans ne savent même pas que cette union existe. Car, ils sont toujours surpris, lorsqu'ils voyagent, de buter, aux frontières, aux problèmes de visa et de carte de séjour entre Etats africains. Il leur arrive même de préférer chercher un visa européen ou américain, plus facile à obtenir, que le visa de certains Etats africains. D'ailleurs, on se sent mieux chez soi dans certains Etats européens même quand on n'a pas de papiers car au moins les droits de l'être humain sont respectés, que de séjourner dans certains Etats africains sans pièces malgré la couleur de la peau. Sans doute Cheikh Anta Diop se reconnaîtrait aujourd'hui naïf s'il lui était possible de revenir sur terre et de constater le résultat de ses réflexions, lui qui avait pensé qu'en révélant aux Africains qu'ils ont une même histoire, un même espace géographique, une même race, une même culture, que ces derniers allaient automatiquement, en prenant connaissance de cette réalité, effacer les frontières. Il serait surpris de voir qu'il lui serait aujourd'hui plus facile d'entrer en Europe et d'être à l'aise que de traverser les frontières de certains Etats africains. Cet état de fait n'est pas le fait de l'Occident, mais il vient de nous-mêmes et n'encourage pas le sentiment d'appartenance à une union.

L'Occident est souvent accusé d'être le fossoyeur de l'union. Certes on peut l'accuser d'avoir assisté à des complots d'assassinat de certains leaders nationalistes africains, c'est un fait, mais ce n'est pas à tort qu'il le fait. Quiconque à sa place ferait la même chose quand il voit les intérêts de ses citoyens menacés. C'est un acte non condamnable pour les citoyens, surtout que les Etats sont régis, comme le dit Hobbes dans le *Léviathan*, par le droit de nature qui stipule que chacun doit faire tout son possible pour se conserver et rendre heureux ses membres. Il n'est donc pas un péché pour un Etat occidental qui, du reste, n'appartient pas à l'union africaine, de comploter contre les Etats africains et leurs leaders pour le bien de son peuple. C'est d'ailleurs cela qui rend légitime un pouvoir. Le monde est un rapport de force et d'intérêts entre Etats. Donc, les Etats européens avec lesquels nous n'avons que des conventions d'intérêt et non d'union ont le droit de faire tout ce qu'ils estiment être bon pour leur peuple. La morale n'a pas sa place ici. D'ailleurs entre ressortissants de l'union européenne, chacun est libre de se promener partout sur le territoire de l'union. Mais tel n'est pas le cas dans le cadre de l'union africaine.

Mais ce comportement de nos Etats se comprend, et c'est là que nous estimons que l'union a suffisamment échoué pour n'avoir pas formé ses militants et particulièrement les jeunes, pourtant dirigeants de demain. Cheikh Anta Diop a néanmoins vu, avec clarté, la

chose venirlorsqu'il interpelle les jeunes à la conférence de Yaoundé en 1986, en ces termes : « je vois en chaque jeune africain susceptible de recevoir une éducation un bâtisseur de nation et c'est ce bâtisseur qui sommeille en chacun de nous que notre éducation doit éveiller ». Ces propos de Cheikh Anta Diop constituent une véritable prophétie en ce qu'elle dit l'essentiel de ce que nous devons faire pour rendre effective sa vision de l'union. Evoquant la question de l'éducation, Cheikh Anta Diop soulève tout l'intérêt pour l'union, qui tient lieu ici d'une nation pour les membres, d'avoir une formation sur l'union en tant que telle. Il faut une véritable éducation des citoyens allant dans le sens de l'union sans quoi elle restera toujours méconnue et sans importance parce qu'on ne la vit pas dans les cœurs ni dans les faits.

L'éducation est un moyen capable d'amener tout le monde à comprendre le sens de l'union, c'est-à-dire ses objectifs, ses finalités. Mieux encore, l'éducation joue un double rôle. Non seulement c'est un moyen sûr de vulgarisation du message mais aussi un moyen de conservation du patrimoine d'une communauté. Nous pensons que l'union a négligé cet aspect des choses car en échangeant avec les jeunes aujourd'hui on comprend bien qu'ils n'ont pas des connaissances approfondies sur l'idéologie panafricaine, ni sur ses promoteurs, ni sur leurs écrits, encore moins sur les objectifs de l'union africaine. C'est un véritable désastre. On assiste de plus en plus à un oubli de l'héritage légué par nos prédécesseurs sur le panafricanisme. Comment dans ces conditions avoir des gens capables de supporter et de défendre l'union car ne voyant aucun intérêt et n'ayant aucune conviction. Et si cela est arrivé, c'est qu'il y a eu une mauvaise communication. Car les moyens par lesquels le message devrait être transmis et conservé n'ont pas été utilisés. De sorte que les Africains, malgré l'existence de l'OUA hier, et de l'UA (union africaine) aujourd'hui, sont demeurés dans une méconnaissance du contenu du message du panafricanisme, et c'est pourquoi ses effets sur le comportement de la population africaine ne se remarque même pas. Il n'y a aucune attitude qui laisse penser que les populations africaines vivent l'union. Les seuls qui voient l'intérêt ce sont les chefs d'Etat et autres fonctionnaires vivant dans les locaux de l'institution dite panafricaine. L'union doit être l'affaire de tous. Le contenu de son idéologie doit être porté à la connaissance de tous. Il doit être vulgarisé. Telle était l'attitude des bourgeois au XVIIIe siècle pour ruiner et renverser la monarchie absolue en Europe, sans quoi ils n'allaient jamais y parvenir. Telle est la voie si nous voulons voir l'effectivité de l'idéologie panafricaine. Les bourgeois ont réussi leur objectif parce qu'ils ont porté à la connaissance de tous leur idéologie portant sur la liberté, synonyme du droit naturel.

En portant à la connaissance du peuple l'existence d'un droit naturel inaliénable, le peuple était conduit à comprendre qu'il a été lésé dans ses droits par la monarchie. En demeurant convaincu des arguments des Bourgeois, les hommes de la rue se sont engagés à renverser et à remplacer la monarchie par un régime qui leur rendrait leur liberté. En s'engageant sur cette voie, l'homme de la rue le fait avec conviction et abnégation parce que instruit sur les bénéfices d'être libre. La bourgeoisie quant à elle n'a plus qu'à encadrer le mouvement. Mais elle n'a plus de doute d'assister bientôt au renversement de la monarchie, car elle sait que l'homme de la rue est un homme d'action et non de théorie.

A ceux qui objectent que l'homme de la rue serait incapable de saisir les objectifs d'une action, Hobbes rétorque que « tout le monde sait que l'obstacle à une...éducation ne vient pas tant de la difficulté du sujet que de l'intérêt de ceux qu'il s'agit d'instruire » (T. Hobbes, 1999, p360). Hobbes ajoute que l'homme de la rue, le vulgaire, à moins que des docteurs aient griffonné leurs opinions dessus, « est comme une feuille blanche, prête à recevoir tout ce qui y sera imprimé de par l'autorité publique » (T. Hobbes, 1999, p360). Si nos dirigeants, intellectuels et gouvernants, avaient procédé ainsi, c'est-à-dire instruire la jeunesse, laquelle allait porter le message à la rue, l'union allait être depuis une réalité. Il n'y a personne qui peut lui barrer le chemin parce que la rue le fera avec foi et conviction. Mais faute d'avoir procédé ainsi, le message est non seulement resté inconnu mais aussi sans effet sur le comportement des Africains. S'ils avaient procédé par la vulgarisation du message, aucun comploteur ne peut empêcher à l'union, telle que prévue par nos intellectuels, de voir le jour. Et la rue sera toujours là pour la garder contre d'éventuels fossoyeurs. Ce défaut de communication n'est nullement la faute de l'Occident. C'est plutôt notre propre responsabilité qui est engagée.

Hobbes avait montré au chapitre XXX du *Léviathan* l'importance de l'instruction dans sa capacité à transmettre le message au plus grand nombre de la population. Car, en s'appuyant sur l'histoire, il a compris comment l'Eglise s'en est servi au Moyen Age pour asseoir son idéologie. Ainsi, défendant la bourgeoisie, Hobbes l'encouragea à emboîter le pas à l'Eglise. Donc, l'Afrique elle-même doit s'en inspirer pour implanter son idéologie du panafricanisme. Hobbes avait en effet attiré l'attention de la bourgeoisie qui est à la recherche des moyens d'installer profondément son idéologie dans les cœurs des citoyens occidentaux, en particulier anglais, que le moyen le plus efficace reste sans doute les universités. En s'inspirant de l'histoire, il remarqua qu'au Moyen Age ce sont essentiellement les universités qui ont assuré cette fonction à l'Eglise. Et elles ont permis à l'Eglise d'obtenir cette action

idéologique d'endoctrinement. De ces universités, des savants y sont formés, nous disait-il. Ceux-ci s'acharnent à passer un seul message, celui de l'Eglise. Ils s'efforcent de démontrer à leurs lecteurs et auditeurs la vérité que renferme ce message et l'utilité de lui obéir.

Et ils l'ont fait avec succès parce qu'ils ont la facilité d'articuler et d'agencer le verbe et la langue avec toutes les doctrines déjà assimilées sur les bancs d'étude. Ils savent comment tourner les gens ignorants. De même, de ces universités sortaient des prêtres qui effrayaient le peuple par leur campagne et le tenir dans un « état d'obéissance inconditionnelle envers le canon pontifical » (T. Hobbes, 1969, p. 214). Voilà pour Hobbes, comme le monde se gouverne par imitation, ce que doit faire la bourgeoisie si elle veut s'implanter. Ainsi, pour Hobbes qui se bat pour l'instauration de la bourgeoisie dans son Etat, il faut mettre au service de la bourgeoisie cet instrument qui a fait ses preuves dans l'histoire. C'est ce qu'avaient fait effectivement les bourgeois. Ils ont passé par les universités pour asseoir leur idéologie. Donc par imitation, si les Africains veulent imposer l'idéologie panafricaine, ils ont intérêt à passer par les universités. Il faut que les universités africaines soient au service de cette bonne cause. La question d'unité africaine étant portée par des idées, il faut que ces idées soient inculquées aux hommes. Car ce sont les idées qui déterminent les actions des hommes et ces idées-là peuvent être inculquées par l'enseignement.

Si donc l'unité africaine est une idée bonne, il faut faire en sorte qu'elle soit l'idée dominante de toutes les idées. Et les universités, en tant que principales pépinières des idées dominantes, doivent être conçues de telle façon que l'organisation de leur travail scientifique corresponde aux besoins du moment des Africains. Or, pour l'heure, ce besoin est celui de l'unité du continent. Donc, ce que les universités ont accompli au Moyen Age pour l'Eglise et à la bourgeoisie aux temps modernes en Europe, elles peuvent maintenant le faire pour l'unité du continent en Afrique. Il faut que l'idéologie panafricaine s'installe dans les cœurs de tous les Africains, du moins la majorité. Et cela est possible avec le concours de toutes les universités publiques qui forment la jeunesse. L'histoire a montré que toutes les réformes, toutes les doctrines salutaires pour être imposées durablement, doivent passer par les universités. C'est la condition pour qu'elles s'installent dans le cœur des gens. C'est donc là que l'on doit jeter les bases véritables de l'idéologie panafricaine. Les jeunes gens qui y sont formés pourront ensuite les transmettre à la masse. Et « ils le feront avec d'autant plus de diligence et de succès qu'ils seront eux-mêmes plus convaincus de la vérité de ce qu'ils proclament et enseignent » (M. Horkheimer, 1974, p. 78), parce que déjà démontrée dans les facultés.

Or, il est à remarquer que dans la plupart des universités africaines, la doctrine du panafricanisme est ignorée du fait que ces universités n'ont pas pour mission d'enseigner et de faire connaître la nécessité de l'union. Pire, dans les Eglise et Mosquée, loin de développer un prêche prônant l'unité des peuples africains, elles enseignent la division entre musulmans, animistes et chrétiens, et pourtant tous fils de la même Afrique. L'Eglise, la Mosquée devraient pourtant être mises à contribution, être au service de l'unité des peuples. S'il y a là où le multiculturalisme devrait être promu, c'est bien en Afrique où se côtoient les principales religions du monde: animisme, christianisme, islam.

Il est donc fondamental que nos universités qui forment notre jeunesse songent à inculquer aux jeunes toutes les théories développant l'unité africaine. Sans la vulgarisation de cet enseignement dans nos universités, l'on finira un jour par oublier l'idéologie même du panafricanisme et avec elle tous ses promoteurs. D'ailleurs ne sommes-nous pas aujourd'hui en train d'assister à leur oubli? Non seulement les jeunes connaissent de moins en moins les tenants du panafricanisme mais, pire, les ouvrages dans lesquels ceux-ci ont exposé leur théorie se raréfient faute d'être réédités. Il est donc urgent, étant donné que sommes soucieux de l'avenir du continent africain, que nos universités s'intéressent particulièrement à l'idéologie panafricaine. Car si les premiers pan-nègres ont réussi leur but, c'est parce qu'ils ont bien compris la nécessité de vulgariser l'idéologie du mouvement en créant leurs propres églises où ils font passer leur message et se faire comprendre par l'ensemble des Noirs de la diaspora. Malheureusement en Afrique, les dirigeants, intellectuels et gouvernants, ont négligé cet aspect de la chose. Comment construire une union solide là où les membres ignorent le contenu de l'union?

Le fait que les gens ne connaissent pas l'histoire de l'Afrique telle que décrite par Cheikh Anta Diop et ne comprennent pas par conséquent que la seule façon pour l'Afrique de sortir de la misère, que le remède à la pauvreté se trouve dans l'union, fait qu'ils n'accordent pas assez d'importance à l'union. Aujourd'hui, en effet, le Maroc et la Libye de Kadhafi peuvent pourtant nous donner des leçons sur l'importance et la nécessité de s'unir. La Libye pour s'être mise sous embargo par la communauté internationale, l'ONU. Isolée du reste du monde, seuls ses frères africains ont refusé de l'abandonner et ont continué à défilé chez Kadhafi, leur frère. Ce soutien a constitué pour la Libye un soulagement et une marque de sympathie qui a permis à la Libye de ne pas se sentir seule; ce qui lui a permis finalement de surmonter l'embargo. De même le Maroc, ayant quitté l'OUA trente années plus tôt, a senti la nécessité d'être en groupe, de vivre ensemble avec d'autres Etats. Trente années après, on le



voit frapper à toutes les portes pour se réintégrer dans le groupe. Il a compris qu'on ne peut se développer isolément. Ce sont là des expériences instructives sur la nécessité de s'unir.

Toutefois la méconnaissance du contenu de l'idéologie panafricaine n'est pas la seule cause qui peut expliquer l'échec de l'union. Le projet de l'union africaine a été un échec pour n'avoir pas pu encore décomplexer le Noir. Le complexe combattu par les intellectuels panafricains refait surface. Preuve que l'union n'a pas réussi.

## ***2.2 Le complexe d'infériorité continue***

Malgré tous les efforts consentis par les grands historiens et scientifiques africains, dont Cheikh Anta Diop, à vouloir décomplexer le Noir par rapport à ses compétences, en lui prouvant que la première civilisation humaine est égypto-nubienne et ses bâtisseurs viennent de la communauté négro-africaine, et les mathématiques, la physique, la médecine, l'écriture, la philosophie... étaient toutes des sciences connues des concepteurs des pyramides et autres merveilles qui ont fait la gloire d'Egypte antique, l'Africain n'est pas encore sorti de son complexe. Mieux encore, l'histoire africaine a montré que le génie a existé en Afrique et ce génie a permis de construire de grands empires sur le continent: Egypte pharaonique, Ethiopie, Tombouctou, Ghana.... Ces empires étaient des grandes civilisations construites par des Africains avant leur rencontre avec la civilisation occidentale. Donc, l'Afrique peut se prévaloir d'un génie authentique ne devant rien au génie occidental. Mais l'Africain n'y croit pas, du moins la majorité. La science occidentale elle-même a montré que tout être humain est doté d'intelligence. De sorte que tout groupement humain, toute communauté raciale, sans avoir à rencontrer une autre communauté, a la capacité de s'organiser et de créer les conditions de son existence. Pourtant les Africains, jusqu'à présent, ne sont pas sortis du mythe du colon.

En vérité, l'Africain ne se fait pas confiance, il ne fait pas confiance à ses compétences ni à ce que l'histoire lui a enseigné par rapport au génie de ses aïeux. Il ne croit pas qu'il peut se débrouiller et se construire tout seul. On a vu des leaders africains être forcés de prendre l'indépendance simplement parce qu'ils pensent ne pas s'en sortir sans la métropole. Et aujourd'hui encore beaucoup d'Etats continuent à croire que sans la France, ils n'existeraient pas.

Le Nègre est d'autant plus complexé qu'il continue encore comme hier à croire au fatalisme de l'inégalité en termes de richesse entre le Blanc et lui. En effet, le colonisateur

blanc a su inculquer au Noir un mythe qui lui a servi de cadre d'intelligibilité et où sont justifiées et expliquées les inégalités entre le colonisé et le colonisateur. La pauvreté matérielle du Noir, par exemple, s'est expliquée dans des thèmes de malédiction acceptés aujourd'hui par la tradition africaine. Ainsi, cette inégalité a été expliquée chez les Fang gabonais, par une légende qui fait remonter directement et explicitement la pauvreté du Noir et la richesse du Blanc à une décision divine: « toi, Noir, lève-toi et vas-t-en retrouver tes femmes, et peupler la terre, toujours tu resteras nu. Toi, Blanc, tu seras riche, plus riche même que tu as pu l'être en rêve » (prospective, no13, Juin 1966, p17-18). Cette légende nous montre clairement que le Noir ne croit pas à ses capacités et, par extension, à celles de son frère nègre. En même temps, cette assertion nous prouve le refus de comprendre le caractère historique et contingent de cette inégalité. On préfère la justifier par une fatalité. La richesse du Blanc ne se voit plus comme le résultat de son initiative, sa supériorité comme le produit de ses efforts et on reconnaît enfin son agressivité comme un fait légitime, voulu par Dieu. Du coup, donc, le Nègre accepte son sort et n'accuse pas le colon d'être la cause de son malheur. Aujourd'hui encore ces mêmes idées fatalistes courent toujours.

Dans une communauté où ces idées restent l'argument de la majorité, pouvons-nous dans ces conditions sortir de notre situation de misère, de pauvreté ? Là où les gens croient encore à la fatalité, aucune initiative privée ne peut être au rendez-vous. On attend toujours du ciel et on accuse toujours le ciel, on ne reconnaît jamais sa propre responsabilité dans ce qu'on est, dans son échec. Le refus de se faire confiance, de croire à ses capacités à changer le monde est la cause de ce fatalisme. Cet état de fait nous laisse perplexe et pessimiste quant à l'avenir économique de l'Afrique. Il ne peut révéler aucune promesse. D'ailleurs cela a été attesté par les comportements de nos chefs d'Etats au lendemain des indépendances. En effet, la prise des pouvoirs par des équipes africaines a nourri assez d'espoirs pour voir en peu d'années le continent s'engager sur la voie du développement. Nous avons tous nourri ces illusions. Malheureusement, ils n'ont pas été à la hauteur et comme leurs prédécesseurs colonisés, au lieu de voir leur responsabilité dans l'échec, ils ont préféré parler de complot, argument facile. Alors qu'au fond ils sont en train de confirmer l'argument selon lequel le Nègre n'a rien pu faire sans l'intervention du Blanc. Ils continuent à cultiver, sans le savoir, le mythe du colonisateur. En vérité, nous savons aujourd'hui avec évidence que le développement est une œuvre et non un miracle. S'ils ont échoué, ils doivent s'assumer. La croissance économique ne pourra se faire que par le travail, sur lequel l'influence des pays développés aura peu de portée, au moins pour un temps.

L'échec des premiers leaders africains a d'ailleurs convaincu d'autres Africains sur ce qu'ils ont toujours cru: la notion de développement est étrangère à la compétence du Noir. Concevoir le développement comme l'accumulation de biens matériels et intellectuels semble être hors de la compétence des Africains.

Ce sont là les preuves que le projet de l'union ne s'est pas réalisé car il était prévu que l'union parviendra à décomplexer l'Africain du mythe du colonisateur. Si l'union n'était pas un échec, on saurait développer une philosophie, une culture authentique capable de décomplexer l'Africain, capable de lui redonner confiance et de lui faire comprendre qu'il est l'égal de tout autre humain de couleur de peau différente. Cette culture devrait révolutionner l'Africain, faire tomber tous les clichés, détruire l'héritage psychologique du colonialisme et anéantir le mythe de la supériorité du Blanc. Elle devrait sortir l'Africain de la peur, du manque de confiance en soi et de toutes les considérations qui font de l'Africain l'être incapable de génie, inapte à la création et à l'invention. Ainsi, l'absence de culture authentique africaine expose le continent à toute sorte de fatalisme (F. S. Attisso, 2008, p. 41).

Tant que l'Africain ne s'est pas décomplexé, tant qu'il ne retrouve pas une confiance en soi, tant qu'il ne croit pas à ses aptitudes, on ne peut attendre de lui qu'il construise et développe son continent, sachant que personne ne le fera à sa place. Comprendons que nous n'aurons de salut que le jour où nous réaliserons le projet de l'union tel que prévu par les intellectuels du panafricanisme, comme Nkrumah. Si cela n'a pas pu être, il est clair que nous en sommes entièrement responsables car comment quelqu'un qui ne croit pas en lui, à ses compétences et à celles de son frère peut-il fonder quelque chose de solide, une vraie union, par exemple ?

## CONCLUSION

Certes au plan théorique le projet de l'union est une solution à tous les problèmes du continent; malheureusement, dans sa réalisation, il a été un échec. Il a été un échec d'autant plus que tout ce qui a été prévu n'a pas encore été atteint. Il était prévu qu'il nous sortira du complexe d'infériorité, de la pauvreté, bref l'Afrique allait connaître une indépendance totale. Mais au jour d'aujourd'hui, l'Afrique attend son développement, le mythe du Blanc continue aussi, bref le continent reste encore soumis aux diktats des grandes puissances.

Les causes de cet échec relèvent en réalité de la responsabilité des Africains eux-mêmes pour n'avoir pas été capables d'informer suffisamment tous les Africains sans exception du contenu même de l'idéologie panafricaine. Seuls quelques intellectuels sont informés de cette idéologie. Or, on ne peut pas réaliser un tel projet avec seulement une minorité qui voit l'intérêt. Il faut que l'intérêt soit visible pour tous les membres de l'union jusqu'au plus simple paysan. Car, si tout le monde voit l'intérêt, même si les leaders ne sont pas d'avis, la population peut infléchir, faire le plaidoyer en faveur de l'union. Ainsi, l'opinion nationale peut faire en sorte que même si les frontières restent, les cartes de séjours et les visas disparaissent. Si donc il n'y a pas eu de vulgarisation à cet effet, c'est la faute des Africains eux-mêmes.

De mêmes'il y a un manque de confiance des Africains en eux-mêmes, s'ils continuent à être complexés, c'est de leur faute. Les Africains ne croient pas à vrai dire à leurs capacités à pouvoir se construire tous seuls. Or, ceux qui ne croient pas en leurs capacités de réussite, qui restent fatalistes devant l'histoire ne peuvent pas construire un continent uni, libre et prospère.

Il n'y a donc pas de doute que ces causes tirent bien leur origine des Africains eux-mêmes. On doit admettre que l'unique responsable de l'échec de l'union incombe aux Africains eux-mêmes.

### Références bibliographiques

1. ATTISSO Fulbert Sasso, 2008, *De l'Unité africaine de Nkrumah à l'Union africaine de Kadhaïf*, Paris, L'Harmattan.
2. DIOP Cheikh Anta, 1979, *Nations nègres et culture*, Paris, Présence africaine.
3. HOBBS Thomas, 1999, *Léviathan*, trad. François Tricaud, Paris, Dalloz.
4. HOBBS Thomas, 1969, *Behemoth or the long Parliament*, Londres, Franck Cass and Co.
5. HORKHEIMER Max, 1974, *Les débuts de la philosophie bourgeoise de l'histoire, suivi de Hegel et le problème de la métaphysique*, trad. Denis Authier, Paris, Payot.
6. NKURUMAH Kwame., 1964, *L'Afrique doit s'unir*, trad. Starr et Mathieu Howlett, Paris, Payot.
7. PADMORE Georges, 1961, *Panafricanisme ou communisme ? La prochaine lutte pour l'Afrique*, Paris, Présence africaine.
8. *Prospective, publication du centre d'études prospectives (association Gaston-Berger), numéro 13* (Juin 1966), Paris, PUF.
9. ZIEGLER Jean, 1980, *Main basse sur l'Afrique. La colonisation*, Paris, Seuil.

## LE SENTIMENT DE L'INEGALITE, LE REGNE DES FORCES ET LA VOLONTE DE L'ETRE HUMAIN

GANDOU Fatchima Sidi Ousmane épouse MAÏGA

Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger

gandoufatchima@yahoo.fr

### Résumé

*Un peu partout dans le monde, l'injustice et le non respect des cultures entraînent la naissance d'un sentiment d'inégalité d'abord au sein des nations, ensuite entre les différentes nations et cela malgré l'expansion du système de la mondialisation. La volonté étant le propre de l'être humain peut-elle apporter un changement dans le comportement de chaque individu à son niveau et par conséquent un recul probable du sentiment de l'inégalité et de l'injustice? Par le biais de la volonté, faire disparaître le règne des forces qui persiste devient un défi pour l'homme.*

**Mots-clés :** *inégalité, forces, mondialisation, volonté, injustice.*

### Abstract:

*Around the world, unfairness and disrespect for cultures lead to the birth of a feeling of inequality, first among nations, then between different nations, despite the expansion of the globalization system. Can the will of the human being bring about a change in the behavior of each individual at his level and therefore a probable decline in the feeling of inequality and injustice? By means of the will, to make disappear the reign of forces, which persists, is a challenge for human being.*

**Key-words:** *inequality, forces, globalization, will, unfairness.*

## INTRODUCTION

Dans le monde actuel, il y a des soulèvements contre les autorités, que cela soit dans un même pays, ou bien une sorte de mouvement identique et simultané dans beaucoup de nations. Il y a des protestations de certaines petites nations contre les grandes puissances. Il règne un certain désordre sur le plan politique dans beaucoup de pays de cette planète. Des révoltes se manifestent un peu partout à travers le monde. Or, malgré ces révoltes, la mondialisation imaginée continue de régner. Rien n'y échappe, le commerce, les systèmes de gouvernance (on veut que la démocratie règne partout), le capitalisme et certains mondialistes essaient même d'y insérer la culture; les mondialistes rêvent d'un village planétaire.

La politique de ce monde est influencée par la mondialisation. De ce fait, dans chaque pays, l'homme vit dans une atmosphère politique difficile puisque cette dernière est basée sur le capitalisme, système de la mondialisation. La répartition des richesses étant inéquitable fait naître un sentiment d'inégalité entre les citoyens d'une nation, ensuite entre les nations du

monde entier. Un malaise semble prévaloir au sein de chaque nation, mais aussi dans les rapports entre les différentes nations du monde. Aussi, l'espoir est-il que la volonté puisse venir en aide aux acteurs de la mondialisation qui subissent malgré eux l'imposition du capitalisme ? Le malaise lié à la mondialisation persiste partout. Ce problème est-il lié à l'incapacité de la volonté humaine à s'assembler aux autres volontés afin que la volonté générale puisse influencer le monde politique, par suite interviendra la baisse du sentiment d'inégalité chez l'être humain ? Les rapports entre la volonté générale et la politique sont-ils irrémédiablement influencés par le système de la mondialisation ?

### **1. De l'inégalité dans les sociétés**

Après avoir vécu dans une situation de désordre où chacun ne pensait qu'à lui-même, l'être humain a été obligé d'une façon ou d'une autre de vivre dans une communauté où la justice règne, car ayant été poussé dans cette situation par la force. En effet, du règne de la force où le système est celui de la jungle, au sein duquel la raison était absente, l'homme a été obligé à un moment de sa vie de raisonner et de penser à vivre dans un état moins sauvage. Kant dirait que l'homme a été obligé de sortir de l'état de nature, (malgré ses penchants égoïstes) par la nature elle-même (E. Kant, 1988, p. 50) :

Mais la nature se sert justement de ces penchants intéressés, pour venir en aide à la volonté générale, qui se fonde sur la raison, (...) Aussi suffit-il pour la bonne organisation de l'Etat (laquelle est certainement au pouvoir des hommes) de combiner entre elles les forces humaines de telle sorte que l'une arrête les effets désastreux des autres ou les annihile elles-mêmes, si bien que le résultat satisfait la raison, comme s'il n'y avait rien de pareil, et que chacun se voit contraint d'être, sinon un homme moralement bon, du moins un bon citoyen.

Parfois nous nous demandons si c'est réellement la raison qui pousse l'homme à sortir de l'état de nature, à vouloir vivre dans une communauté, pour cela, il y a peut-être des motifs autres que la raison. Pris sous cet angle, on peut considérer que l'être humain n'est pas forcément un danger pour son semblable, puisqu'ici, il est considéré comme étant un être bon de nature; il sait que la communauté est meilleure pour lui que l'état de nature, même si, au sein de la communauté, il n'est pas sûr de trouver un climat qui ferait disparaître le règne de la force au profit de celui d'égalité; les réflexions de Rousseau vont dans le même sens (J.-J. Rousseau, 1980, p. 37) :

De cette manière, on n'est point obligé de faire de l'homme un philosophe avant que d'en faire un homme; ses devoirs envers autrui ne lui sont pas uniquement dictés par les tardives leçons de la sagesse; et, tant qu'il ne résistera point à l'impulsion intérieure de la commisération, il ne fera jamais du mal à un autre homme, ni même à aucun être

sensible, excepté dans le cas légitime où, sa conservation se trouvant intéressée, il est obligé de se donner la préférence à lui même.

Ainsi, l'inégalité ne serait peut être pas venu du règne de la force, mais du fait que l'homme sait qu'il doit se donner la priorité. Il pense être prioritaire, ensuite vient sa famille. Ses préférences vont d'abord à sa famille plaçant cette dernière au dessus des autres familles (début d'une certaine inégalité entre les familles d'une même communauté), puis la préférence va à sa communauté par rapport au reste des communautés existant dans le monde. Si nous suivons cette logique, il doit préférer sa nation, par conséquent chaque peuple préfère sa nation. Chaque peuple préférant sa nation, les sociétés ne peuvent se développer au même moment et de la même manière. Par conséquent, des préférences se trouvent entre les individus d'une même nation, et ensuite entre les nations. Le sentiment d'inégalité prendrait-il naissance dès cette étape? Avec ce genre de sentiment, il n'y a de place ni pour le droit, ni pour la morale, ni pour un sentiment du même genre comme le confirme Rousseau (J.-J. Rousseau, 1980, p. 239) :

Puisque aucun homme n'a une autorité naturelle sur son semblable et puisque la force ne produit aucun droit, restent donc les conventions pour base de toute autorité légitime parmi les hommes.

Au sein d'une communauté il faut donc un pacte social à partir duquel aucun membre ne doit être lésé, chacun à son niveau doit avoir cela à l'esprit; ce serait comme l'impératif catégorique d'E. Kant (1988, p. 73) : « Agis toujours d'après une maxime dont tu puisses vouloir qu'elle soit en même temps une loi universelle. »

C'est une sorte de pacte social où dans l'esprit de chaque membre germe le sentiment d'égalité, où les volontés semblent avoir le même but, viser le même objectif. Si on garde le pacte social dans son essence, on voit qu'il se réduit à un tout composé de tous les membres où chacun met toute sa puissance, toute sa volonté. Ce pacte respecté par tous les membres peut faire régner l'égalité et même éviter sa désagrégation.

Si ce pacte social qui sous entend la communauté n'est pas respecté, l'impression d'un retour de l'inégalité peut s'installer; or, dans ce cas, il y a des risques de soulèvements dans la nation. En effet, parmi les efforts fournis dans une société pour le maintien de sa stabilité, peut figurer celui du maintien de l'égalité entre les citoyens. Malgré cela, se développe en l'être humain un sentiment d'inégalité.

## 2. De la communauté à l'Etat

Des petites communautés, on aboutit à des communautés plus grandes comme les nations au sein desquels l'Etat est l'autorité suprême. Les hommes se sentiraient-ils mieux protégés en faisant partie d'un Etat où tous les membres auraient les mêmes droits et les mêmes devoirs? Le passage de la communauté à l'Etat nous fait bien penser à cela. Si l'Etat est un protecteur, alors pourquoi l'homme se révolterait-il? Comment expliquer tous ces soulèvements et toutes ces révoltes des groupes terroristes? Les Etats seraient ils des propriétés privés, appartenant ainsi à des dirigeants qui se sentent au dessus des lois, rejoignant ces réflexions de Hobbes, ce dernier qui pense que celui qui a la puissance souveraine n'est pas sujet aux lois civiles (T. Hobbes, 2000, p. 481-842) : « En revanche, en ce qui concerne ces lois que le souverain lui-même, autrement dit que l'Etat lui même fait, le souverain n'y est pas assujéti. »

Si on imagine que les lois ne doivent pas être au dessus du souverain, ne serait ce pas là une voie au sentiment d'inégalité étant donné que dans ce cas le souverain serait au dessus de tous les autres citoyens? Les lois établies par l'ensemble des citoyens formeraient une sorte de souverain suprême au dessus de l'autorité dirigeante de la nation, cela réduirait le risque de voir les lois bafouées par la classe dirigeante, et par conséquent l'égalité s'installer au détriment du sentiment de l'inégalité; même si des penseurs comme Hobbes trouvent que le souverain ne doit pas se soumettre aux lois, sinon il y aura besoin d'un nouveau souverain (T. Hobbes, 2000, p. 482) :

Cette erreur, parce qu'elle établit les lois au dessus du souverain, établit aussi un juge au dessus de lui, et le pouvoir de le punir, ce qui consiste à créer un nouveau souverain et un troisième, pour la même raison, et ainsi de suite continuellement et sans fin, jusqu'au désordre et à la dissolution de l'Etat.

Pourtant ce désordre pourrait venir du fait que le souverain et les autres autorités ne respecteraient les lois en vigueur dans la nation; une telle situation pourrait être à la base de la disparition de cette nation. Au sein d'une nation il y a un besoin de lois, de droit et de devoirs ainsi les lois remplaceraient le souverain, le droit remplacerait la force, l'esprit d'égalité allait prévaloir; et s'il en est pas ainsi, l'homme retournerait à la case départ c'est à dire à l'état de nature. Le sentiment d'inégalité serait alors accentué par le non respect des lois par tous. Pour qu'un gouvernement soit légitime, il faut qu'il soit sanctionné par le peuple, il faudrait de temps en temps un jugement de l'ensemble des volontés, ce qui éviterait à ce gouvernement d'être arbitraire et permettrait au peuple d'éviter d'être sous la dictature d'un seul homme, poursuivant dans le même sens, Rousseau affirme (J.-J. Rousseau, 1980, p. 239) :



Il faudrait donc, pour qu'un gouvernement arbitraire fût légitime, qu'à chaque génération le peuple fût le maître de l'admettre ou de le rejeter: mais alors ce gouvernement ne serait plus arbitraire.

Après la situation dans laquelle l'ensemble des volontés des citoyens doit remplacer un seul homme qui est le souverain, de toutes les époques, et surtout de nos jours, le risque ne serait pas toujours la dictature d'un seul, il y a le cas de la naissance d'une autre classe des hommes qui maîtrisent tout. Au cours de leur règne également, on ressent une accentuation du sentiment d'inégalité. En effet le souci de cette classe serait de se maintenir au pouvoir et d'accumuler des richesses, se plaçant ainsi au dessus des autres citoyens; parlant de ce genre de classe, Machiavel disait (N. Machiavel, 1985, p. 167) :

Quelle est l'espèce d'hommes, de ceux à qui on confie la garde de la liberté, qui est la moins dangereuse, ou celle qui doit acquérir l'autorité qu'elle n'a pas, ou celle qui veut conserver celle qu'elle a déjà (...), voici je pense ce qu'on peut en conclure: ou bien il s'agit d'une république qui veut étendre son empire, comme Rome; ou bien il est question d'un État qui se borne uniquement à se conserver.

Ces hommes d'état ne pensent qu'à la conservation du pouvoir et à leur propre situation et non à celle du peuple ou à son état d'esprit. Avec des comportements comme l'enrichissement de ces autorités, le sentiment d'inégalité tend à remplacer celui d'égalité, et à se développer au niveau de chaque volonté constituant la nation, situation qui peut entraîner des divisions et des soulèvements au sein du peuple, Aristote disait que cela provoque les séditions et le goût des honneurs ainsi que leurs contraires (Aristote, 1993, p. 347) :

L'<appât du> gain et le <goût des> honneurs, en effet, dressent <les gens> les uns contre les autres, non pas qu'ils veuillent acquérir quelque chose pour eux-mêmes, mais comme on l'a dit plus haut, parce qu'ils en voient d'autres en posséder plus qu'eux, les uns justement les autres injustement.

Le règne de la force à l'état de la nature est remplacé par le règne de la force à l'état de culture; cette force à l'état de culture serait alors les lois imposées par la riche minorité, par le système capitaliste. Si les intrigues, la négligence, les petits changements, l'absence d'homogénéité viennent s'y ajouter, l'atmosphère accroît le sentiment d'inégalité car ce dernier devient très fort dans un contexte d'injustice, les citoyens n'obéissent plus aux autorités en fonction des lois, ils sont obligés d'obéir sous certaines contraintes qui sont : l'intimidation, la peur ou l'espoir, comme l'illustre cette pensée de M. Weber (2002, p. 127) :

Il va de soi que dans la réalité des motifs extrêmement puissants, commandés par la peur ou par l'espoir, conditionnent l'obéissance des sujets - soit la peur d'une vengeance des puissances magiques ou des détenteurs du pouvoir, soit l'espoir en une récompense ici-bas ou dans l'autre monde; mais elle peut également être conditionnée par d'autres intérêts très variés.

Cette nouvelle formule du règne de la force entraîne des contraintes qui favorisent la naissance des séditions dans la cité. Le changement des dirigeants par la volonté générale pourra-t-il atténuer le sentiment d'inégalité au niveau de chaque volonté individuelle? Sera-t-on tenté de penser dans le même sens que Platon pour qui la direction de la cité doit être confiée à quelqu'un qui est parvenu à la connaissance philosophique, c'est à dire celui qui connaît l'être réel de chaque chose, et qui doit aussi avoir de l'expérience qui s'acquiert avec l'âge et enfin, il faut qu'il ne soit pas inférieur aux autres en aucune composante de la vertu ou en aucune espèce de vertu dont les quatre parties sont la sagesse, le courage, la tempérance et la justice; dans son dialogue avec Glaucon, Socrate disait (Platon, 2012, p. 10) :

Il est certain qu'un tel homme est tempérant et n'a aucun intérêt pour les richesses; car les mobiles qui poussent les hommes à rechercher avidement les richesses et leur cortège de dépenses, n'ont pour lui aucun attrait.

Un homme ayant des manières de penser comme les philosophes sortirait les citoyens de cette situation. Pourtant, il n'est pas sûr que les philosophes soient la bonne solution pour le problème du sentiment de l'inégalité entre les volontés d'une même nation, abondant dans le même sens Spinoza dit ceci (B. Spinoza, 1967, p. 47) :

Ils conçoivent les hommes en effet, non tels qu'ils sont, mais tels qu'eux mêmes voudraient qu'ils fussent: de là cette conséquence, que la plupart, au lieu d'une Ethique, ont écrit une satire, et n'ont jamais eu en Politique de vues qui puissent être mises en pratique...

Les philosophes, avec toutes leurs réflexions sur la nature de l'être humain seraient incapables de jouer le rôle des hommes politiques qui porteraient secours au peuple contre ces autorités qui ne font que développer le sentiment d'inégalité au sein de leurs sujets. Les philosophes ne seraient que de simples théoriciens incapables de gouverner l'Etat. Leurs idées sur la politique ne sont pas réalistes; Spinoza donne son avis sur les philosophes et la politique (B. Spinoza, 1967, p. 48) :

Il n'est pas douteux cependant que les Politiques ne traitent dans leurs écrits de la Politique avec beaucoup plus de bonheur que les philosophes: ayant eu l'expérience pour maîtresse, ils n'ont rien enseigné en effet qui fût inapplicable.

De la communauté à l'Etat, le sentiment d'inégalité habite la volonté individuelle. Les systèmes politiques et les dirigeants ne laissent pas espérer une ébauche de son atténuation. Si au sein de chaque nation la volonté individuelle est opprimée par le système politique et les dirigeants en place, qu'en est-il alors du système de la globalisation, de la mondialisation qui a pour objectif principal d'uniformiser les nations et d'aplanir les différences entre les individus? Rassembler les volontés individuelles en une volonté générale grâce à la mondialisation afin

d'instaurer un sentiment d'égalité entre ces volontés, est ce possible ? Le règne de la force entre les individus au sein d'une communauté, et le de la force dans les rapports entre les nations paraîtra t-il avec la mondialisation?

### **3. Du système de la mondialisation entre les Etats ou le règne moderne des forces**

Malgré le fait qu'il y ait des soulèvements dans tous les Etats, et que le sentiment d'inégalité soit grandissant, des penseurs ont émis et réalisé l'idée d'une globalisation. La mondialisation c'est l'emprise du capitalisme sur l'espace mondial. C'est une emprise qui se passe d'abord sur le plan géopolitique, la pensée de Adda sur la mondialisation illustre bien cette idée (J. Adda, 2006, p. 7) :

...expression de l'expansion spatiale du capitalisme, qui épouse désormais les limites du globe, la mondialisation est aussi et avant tout un processus de contournement, délitement et pour finir, démantèlement des frontières physiques et réglementaires qui font obstacle à l'accumulation du capital à l'échelle mondiale.

Même si c'est surtout le plan économique qui est en vue, la mondialisation touche aussi le plan politique puisque l'économie est aussi liée à la politique; et le système capitaliste a une influence importante sur la politique dans les différentes nations, surtout qu'il est difficile d'avoir une nation qui vit en autarcie. Il y a des communautés antérieures à la mondialisation et il y en a qui sont issues de la mondialisation. Mais il est difficile d'avoir une communauté vraiment nationale, puisque ses citoyens peuvent former des groupes qui résident dans plusieurs nations; il y a des groupes multinationaux à diverses finalités. Il y a aussi des groupes qui se forment en transnational terroriste; et ces groupes se rejoignent s'ils luttent pour la même cause, et aussi si les problèmes causés par le capitalisme (qui est le système de la mondialisation) leur sont communs. Cela peut être dû au fait que ceux qui ont des intérêts contraires s'affrontent. Ainsi, l'apparition des groupes terroristes peut trouver son origine ici comme l'affirme J.-P. Warnier (2010, p. 90) :

Dans les familles, les villages, les entreprises, les branches d'activité économique, l'arène politique d'un pays, les acteurs s'affrontent à proportion de leurs intérêts contraires : Patrons et ouvriers, Verts et chasseurs....Ces conflits sont des conflits de pouvoir et d'intérêt.

Le sentiment d'inégalité né du conflit des intérêts est dans la majorité des cas à la base de la formation des groupes terroristes. Ces derniers sont des problèmes pour nombre de nations vivant dans le système de la mondialisation. Comme leurs nations, les citoyens du monde entier sont obligés de vivre au rythme de la mondialisation; que leurs intérêts soient contraires ou communs, de la base au sommet, ils sont rendus acteurs de la mondialisation.

D'ailleurs la transformation du monde commence à la base, comme l'affirme S. Amin (2014, p. 125) :

Bien entendu la transformation du monde commence toujours par le développement des combats à sa base. Sans l'amorce de la transformation des systèmes idéologiques, politiques et sociaux dans leurs bases nationales, le discours sur la mondialisation et la polarisation restera celui d'analystes opérant *post mortem*.

Même si tout le monde est acteur de la mondialisation, sur le plan politique, la mondialisation ne semble pas avoir amélioré la situation des peuples au sein des nations, le sentiment d'inégalité est toujours présent. La raison du plus fort comme à l'état de nature persiste mais sous une autre forme ; ici règne la raison du capitaliste, le règne des nations les plus fortes, la raison des grandes puissances. Ainsi, l'égalité n'est pas ressentie par les volontés d'une nation, encore moins par celles réunies dans le système de la mondialisation par le biais de leurs nations. Les conflits ne font que se multiplier, soutient J.-P. Warnier (2010, p. 90) :

...tous les auteurs qui partageaient le pessimisme de l'école de Francfort ont sous-estimé la capacité de création, d'innovation et d'imagination des sujets et des groupes dans le contexte des conflits qui les opposent les uns aux autres.

Leurs idées n'ont fait que contribuer à affirmer l'existence du sentiment d'inégalité qui a toujours existé dans le développement des sociétés humaines dans l'histoire et cela depuis l'antiquité. Cependant c'est seulement avec le capitalisme que cela devient mondial (S. Amin, 2014, p. 111) :

L'inégalité dans le développement des sociétés humaines marque toute l'histoire connue depuis la plus haute antiquité. Mais c'est seulement à l'époque moderne que la polarisation devient le produit immanent de l'expansion mondiale d'un système qui a, pour la première fois de l'histoire, intégrée dans une même logique économique, celle du capitalisme, l'ensemble des peuples de la planète.

La mondialisation n'a pas pris en compte la culture dans les différentes sociétés. C'est peut être dû au fait qu'il est difficile d'uniformiser les cultures. La vie de chaque communauté est basée sur sa culture. Une culture ne peut être mondiale, et elle est liée à la politique. Il est difficile d'avoir une politique mondiale, valable dans toutes les nations du monde puisque chaque peuple a sa culture, et chaque culture appartient à un peuple; même si l'on est tenté de penser que le culturel et le politique peuvent se relancer mutuellement et que les identifications et les antagonismes culturels s'articulent avec les alliances et les conflits politiques. Les guerres et les luttes d'intérêts font penser que l'unification culturelle est utopique. Au lieu de tenir compte de la culture, le mode de production capitaliste met la loi de la valeur en avant, cela renforce le règne moderne des forces (S. Amin, 2014, p. 69) :

...la loi de la valeur ne commande pas ici seulement la vie économique mais bel et bien tout le système social du monde moderne (capitaliste), c'est à dire qu'elle commande le contenu de l'idéologie spécifique propre à ce système nouveau..., comme elle commande les rapports nouveaux et spécifiques entre la base économique du système et sa superstructure politique et idéologique ("la domination de l'économique"), la "politique est de l'économie en comprimé", ou encore " la richesse commande le pouvoir" alors que jusqu'alors " le pouvoir commandait la richesse.

C'est un système qui opère aux plans politique et idéologique ( le concept moderne de démocratie). Cette loi de la valeur fait reculer les droits du peuple qui ne sont pas respectés dans la globalisation. Ainsi, ni la culture, ni les droits du peuple ne sont respectés dans le système de la mondialisation. Seul le système de la valeur est mis en avant et risque d'être à la base des soulèvements et de la remise en cause du système de la mondialisation par conséquent d'un besoin de refondation (O. Dollfus, 2012, p. 167) :

Les politiques néolibérales créent des clivages – certains diraient une fracture sociale – entre une minorité qui s'enrichit et une majorité en difficulté, touchée par le chômage et l'exclusion, et ceci à tous les niveaux, de pays entiers à celui d'individus.

Le clivage entre la minorité mondiale riche et la majorité mondiale pauvre reflète le règne moderne des forces et la méchanceté des riches, car comme le dit Sénèque repris par F.-N. AHOYO (2016, p.152) :

J'affirme que les richesses ne sont pas un bien, car, si elles l'étaient, elles rendraient bon les riches; mais puisque ce qui se rencontre chez les méchants ne peut être appelé bien, je refuse ce nom aux richesses, je reconnais d'ailleurs qu'il faut en posséder, qu'elles sont utiles et apportent de grandes commodités à la vie.

Ainsi, pourrait-il y avoir une refondation des rapports de force pouvant servir la volonté générale en remplaçant les richesses par les vertus ? Les richesses comme acquis sont un danger pour la volonté générale car l'affaiblissant et rendant difficile le rapport des forces entre la minorité et la majorité confirmant ainsi les affirmations de Machiavel (N. Machiavel, 1985, p. 167) : « ...quels hommes sont plus nuisibles dans une république, de ceux qui veulent acquérir, ou de ceux qui craignent de perdre ce qu'ils ont acquis.... »

Cette nouvelle classe politique qui maîtrise tout, a fini par maîtriser le pouvoir inversant ainsi les rôles, avec pour conséquences la persistance du règne des forces. Le besoin de refondation du système de la mondialisation qui régie les nations du monde peut avoir pour objectif l'accès à une certaine équité entre les volontés d'une nation, par suite entre les volontés de toutes les nations. Le besoin d'une volonté générale qui tiendra compte des volontés individuelles se fait ressentir.

#### 4. De l'apport de la volonté dans la refondation des rapports entre les Etats

Est-il possible de refonder le pacte social, d'y faire adhérer les volontés individuelles de sorte que la volonté générale soit la base de ce pacte tout en préservant la liberté de chaque volonté ? Dans le même ordre d'idée, Rousseau disait (J.-J. Rousseau, 1980, p. 243) :

Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui même, et reste aussi libre qu'auparavant.

Pour ce faire, tout dépend de la volonté de chaque homme à son niveau. Leibniz pense qu'il est possible que l'homme change son comportement grâce à la volonté; il définit la volonté comme ceci (G. W. Leibniz, 1969, p. 177) :

Nous trouvons en nous-mêmes la puissance de commencer ou de ne pas commencer, de continuer ou de terminer plusieurs actions de notre âme et plusieurs mouvements de notre corps; et cela simplement par une pensée ou un choix de notre esprit, qui détermine et commande pour ainsi dire qu'une telle action particulière soit faite ou ne soit pas faite...

Suffira t-il d'un sursaut de volonté au niveau de chaque individu pour tendre vers la liberté gage d'un recul du sentiment de l'inégalité causé par les autorités au sein des nations, ensuite par le système de la mondialisation ? Il est plus facile de le commencer avec un petit nombre d'individus. Mais la mondialisation est toujours présente nous faisant penser que cela est impossible, nous limitant à l'idée selon laquelle le changement pouvant amener un semblant de sentiment d'égalité entre les hommes est impossible, annihilant l'effort de la volonté générale dans le sens du changement des rapports des forces. A ce propos, S. Amin (2014, p. 105-106) :

La thèse selon laquelle aucune société ne peut échapper au défi permanent de la mondialisation (capitaliste), que le "développement" n'est rien d'autre que le développement au sein de ce système et qu'il n'y a pas de "développement autonome" possible en dehors de lui, s'attache au seul fait réel - c'est à dire que le développement capitaliste est bien ainsi – mais renonce d'emblée à l'idée qu'il soit possible de "changer le monde".

La politique ayant la main mise sur la société, la refondation du pacte concerne toutes les volontés au sein des nations et au sein du système mondial, cela pourra entraîner des relations d'égalité, atténuant le sentiment d'inégalité.

#### CONCLUSION

Au sein de chaque nation, l'injustice règne surtout sur le plan politique avec la domination de la majorité par la minorité, puisque c'est cette dernière qui détient les

richesses. Cette injustice est la conséquence du non respect des lois (en général par une minorité d'individus); situation qui a entraîné la naissance et le développement des révoltes, avec pour conséquence l'apparition d'un sentiment d'inégalité qui s'est accentué avec le système de la mondialisation confirmant la continuité du règne des forces qui a toujours habité l'être humain et est devenu comme un sentiment inné en lui... De la force physique (à l'état de nature) à la force inspirée par les richesses, le règne des forces demeure. Alors la volonté générale aurait-elle une chance d'accéder à un sentiment d'égalité? L'actuel système mondial est une sorte de pacte social au sein duquel la volonté individuelle n'est pas libre. Un nouveau pacte qui n'est autre que la volonté générale pourrait intervenir ; il engloberait les volontés individuelles. Avec cette situation, il est possible que les nations retrouvent un état de stabilité et de justice, et un recul du sentiment d'inégalité, un affaiblissement du règne des forces.

### Références bibliographiques

1. ADDA Jacques, 2006, *La mondialisation de l'économie. Genèse et problèmes*, 7<sup>ème</sup> édition, Paris, La Découverte.
2. AHOYO Félix-Nestor, *Histoire de la philosophie grecque*, 2016, 1<sup>ère</sup> édition, Ibadan, Hope publications.
3. AMIN Samir, 2014, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
4. ARISTOTE, 1993, *Les politiques*, traduction par Pierre Pellegrin, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Flammarion.
5. DOLLFUS Olivier, 2012 *La mondialisation*, Paris, 3<sup>ème</sup> édition, Sciences Po Les Presses.
6. HOBBS Thomas, 2000, *Léviathan ou matière, forme et puissance de l'état chrétien et civil*, traduction par Gérard Mairet, Paris, Gallimard.
7. KANT Emmanuel, 1988, *Projet de paix perpétuelle*, traduction de Jules Barni revue par Alain Lagarde, Paris, Hatier.
8. KANT Emmanuel, 1988, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduction de Jacques Muglioni, Paris, Bordas.
9. LEIBNIZ Gottfried Wilhelm, 1969, *L'entendement humain*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, PUF.
10. MACHIAVEL Nicolas, 1985, *Le prince et autres textes*, préface de Paul Veyne, Paris, Gallimard
11. PLATON, 2012, *La République*, livres VI et VII, traduction de Tiphaine Karsenti, analyse de Yannis Prélourentzos, Paris, Hatier
12. ROUSSEAU Jean Jacques, *Du contrat social*, édition de 1980, Paris, Garnier Frères
13. SPINOZA Baruch, 1967, *Philosophie et politique*, Paris, PUF
14. WARNIER Jean-Pierre, 2010, *La mondialisation de la culture*, 4<sup>ème</sup> édition, Paris, La découverte
15. WEBER Max, 2002, *Le savant et le politique*, traduit de l'allemand par Julien Freund, révisé par E. Fleischmann et Eric de Dampierre, Paris, 10/18.

## LES REFORMES INSTITUTIONNELLES DANS UN CONTEXTE DE JUSTICE TRANSITIONNELLE: PERSPECTIVES RAWLSIENNES

N'GUESSAN KOUAKOU Sylvain

Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

[synguessan@gmail.com](mailto:synguessan@gmail.com)

### Résumé

*Rawls définit les biens premiers comme ce qui est indispensable à la réalisation de la personnalité morale. Comment distribuer ces biens premiers dans un contexte post conflictuel de sorte à consolider la paix ? Gérer la transition d'une situation de conflit à une situation de paix ou d'un gouvernement autoritaire à une démocratie nous amène à rechercher les repères théoriques en vue de réformes institutionnelles. La position originelle et le voile d'ignorance servent de mécanisme à Rawls pour élaborer deux principes de justice en vue d'une société juste. Le principe de la plus grande liberté égale pour tous et celui de la juste distribution peuvent être d'un apport qualitatif dans un contexte de justice transitionnelle.*

**Mots-clés :** *justice transitionnelle, réforme institutionnelle, coopération sociale, structure de base, cohésion sociale.*

### Abstract

*Rawls define primary goods as that which is indispensable for the realisation of moral personality. How to distribute those primary goods in a post conflict context in a way that consolidate peace? To manage the transition of a conflict situation to a peace situation or the transition of an authoritarian government to a democracy leads us to search for theoretical guidelines aimed at institutional reforms. The original position and the veil of ignorance serve as pretexts for Rawls to build two principles of justice conducive to a just society. The principle of the greatest equal freedom for all and that of just distribution can serve as a qualitative contribution in a context of transitional justice.*

**Keywords :** *Transitional justice, institutional reform, social cooperation, base structure, social cohesion.*

## INTRODUCTION

La justice transitionnelle, qui peut être définie comme les ententes judiciaires et extrajudiciaires visant à faciliter la transition d'une situation de conflit à une situation de paix ou d'un gouvernement autoritaire à une démocratie, est l'un des grands thèmes qui entrent en jeu dès lors qu'il s'agit de chercher des mécanismes pour consolider la paix dans un contexte post conflictuel. Il peut paraître surprenant de focaliser son attention sur la réforme constitutionnelle, alors qu'il y a tant à faire pour redresser un pays sortant



d'un conflit armé. Et pourtant la rénovation des institutions apparaît comme une priorité dans un cadre post conflictuel.

De tous les régimes politiques, la démocratie se présente comme celui qui est censé domestiquer la violence politique. C'est une évidence, dans un environnement post-conflictuel, que l'ordre politique régi par la constitution a été incapable de résoudre, de manière pacifique, une question qui concerne l'un des points saillants du vivre-ensemble. Sur la base de la coopération sociale, Rawls propose une théorie de la justice qui constituerait une sorte de charte régulatrice du fonctionnement d'une société juste. Cette théorie débouche sur deux principes de justice : le premier concernant le domaine des libertés; le second, celui de la détermination des positions sociales et de la répartition des biens économiques.

Cette théorie peut-elle servir de repère normatif en vue de réformes institutionnelles ? Comment réformer la structure de base d'une société dans un contexte de justice transitionnelle de manière à consolider la paix et, partant, à instaurer la démocratie ? Cette analyse gravitera autour de trois (3) axes de recherches dont le premier traitera des biens premiers dans la théorie politique de Rawls; le second essaiera une approche de la justice transitionnelle à partir de la théorie politique rawlsienne quand le troisième étudiera la problématique des réformes institutionnelles en contexte post conflictuel.

## **1. Les biens premiers dans la théorie politique de Rawls**

Dans cette recherche, notre objet est de savoir comment la structure de base<sup>1</sup> d'un pays qui sort d'un conflit peut être réformée de sorte à susciter la cohabitation pacifique, la cohésion sociale.

### ***1.1 La classification des biens premiers***

Les biens premiers sont les biens fondamentaux nécessaires à tout être humain pour réaliser un projet de vie, quel qu'il soit. Ils comprennent les revenus et la richesse,

---

<sup>1</sup>On entend par structure de base la manière dont les principales institutions sociales s'agencent en un système unique, dont elles assignent des droits et devoirs fondamentaux et structurent la répartition des avantages qui résulte de la coopération sociale. La constitution politique, les formes de propriété légalement admises, l'organisation de l'économie et la nature de la famille en font donc toutes partie. (J. RAWLS., 1993, p. 37).

les pouvoirs, les opportunités et les bases sociales du respect de soi. Ce sont les conditions de base qui font que les individus disposent d'une liberté réelle et non seulement formelle. Rawls définit les biens premiers, non pas comme ce qui satisfait les besoins vitaux, mais comme ce qui est indispensable à la réalisation par l'être humain de sa personnalité morale.

Chaque individu est fondamentalement libre de choisir le projet de vie et les valeurs personnelles qui lui conviennent. En accordant à tous ces biens premiers, on assure à chacun une chance égale de réaliser son projet de vie et d'atteindre le bonheur, tout en respectant les libertés fondamentales d'autrui. Les valeurs de base qui constituent l'ensemble des "biens premiers" sont

tout ce qu'on suppose qu'un être rationnel désirera, quels que soient ses autres désirs (...) Quand les hommes jouissent de ces biens dans une plus grande proportion, ils sont généralement assurés de pouvoir réaliser leurs intentions et de faire progresser leurs objectifs, quels qu'ils soient, avec davantage de succès (J. Rawls, 1993, pp. 122/123).

Ces biens premiers sont sociaux dans la mesure où ils dépendent de la structure de base de la société; c'est-à-dire des principales institutions politiques et sociales. Nous pouvons citer : la constitution qui définit le régime politique, la structure économique, l'ordre juridique... Ces biens premiers sont à distinguer des dons naturels tels que la santé, la vigueur, l'imagination, l'intelligence... dont la possession n'est aucunement liée à la structure de base de la société. On distingue chez J. Rawls (1993, p. 88) cinq principales catégories de biens premiers qui sont : (I) les libertés de base (liberté de pensée et liberté de conscience, etc.); (II) la liberté de mouvement et le libre choix de son occupation; (III) les pouvoirs et les prérogatives des fonctions et des postes de responsabilité; (IV) le revenu et la richesse; (V) les bases sociales du respect de soi.

L'insertion du respect de soi dans la liste des biens premiers est l'un des éléments les plus intéressants de la théorie de J. Rawls (1987, p. 438) qui laisse entendre que le respect de soi « *est peut-être le plus important des biens premiers* ». Pour assurer les bases du respect de soi, une société juste fournirait à chacun la possibilité de développer ses dons naturels. Cela n'est possible que si chacun a la liberté suffisante pour mener à bien ses projets personnels suivant le mode de vie qui lui convient et s'il dispose d'un minimum de ressources pour le faire. Cette idée apparaît également quand

J. Rawls (1996) étend la théorie de la justice à des sociétés autres que les démocraties libérales. On peut concevoir que ces conditions sont refusées aux travailleurs astreints à des tâches mécaniques, répétitives et dévalorisantes, aux chômeurs en général. Mais cela doit aussi signifier que les plus défavorisés, qui bénéficient d'une forme d'aide sociale, ne doivent pas être soumis à des conditions humiliantes (marginalisation ou stigmatisation sociale, contrôles excessifs empiétant sur la vie privée, etc.).

### *1.2. Une approche purement théorique ?*

Rawls n'entre pas dans les détails lorsqu'il définit ces biens premiers. Si Rawls ne s'y prête pas contrairement aux utilitaristes<sup>2</sup>, à A. Sen(2009), ce n'est pas que pareille problématique soit loin des préoccupations philosophiques ou alors qu'elle soit, philosophiquement, insoluble. Bien au contraire,

Une hypothèse cruciale du libéralisme consiste en ce que les citoyens égaux ont des conceptions différentes, et effectivement incommensurables et irréconciliables, du bien. Dans une société démocratique moderne, l'existence de modes de vie si divers est considérée comme une circonstance normale qui peut seulement être supprimée par l'usage autocratique du pouvoir d'Etat (J. Rawls, 1987, p. 170).

Il ne faut pas s'attendre à voir les citoyens jouissant d'une réelle liberté abandonner le pluralisme de la raison. Aussi est-il important de noter que

(...), les libertés de base ne sont pas supposées être également importantes ou appréciées pour les mêmes raisons. Ainsi, une partie de la tradition libérale considère que les libertés politiques sont d'une valeur intrinsèque moindre par rapport à la liberté de pensée, à la liberté de conscience et aux libertés civiles en général. Ce que Benjamin Constant appelait la liberté des Modernes est valorisé par rapport à la liberté des Anciens. (J. Rawls, 1987, p. 165).

Les libertés de base, égales pour tous, sont les suivantes : les libertés politiques, la liberté de conscience, l'intégrité de la personne, le droit de propriété personnelle et l'accès à une justice correspondant aux principes de l'Etat de droit. Quelle peut être la place de ces biens premiers dans un contexte de justice transitionnelle quand on sait que

---

<sup>2</sup>Chez les Utilitaristes tels Adam Smith, David Ricardo, est juste ce qui permet d'obtenir le plus de bien possible.

la recherche de la paix a été l'une des préoccupations de J. Rawls (2006)<sup>3</sup>? Qu'est-ce que la justice transitionnelle ?

## **2. La justice transitionnelle**

Selon International Centre for Transitional Justice, elle fait référence à l'ensemble des approches développées par des sociétés qui veulent gérer l'héritage de violations massives ou systématiques de droits de l'Homme lorsqu'elles évoluent d'une période de conflit violent ou d'oppression vers la paix, la démocratie, l'Etat de droit et le respect de droits individuels et collectifs. Les Nations Unies ont reconnu la pertinence de la justice transitionnelle.<sup>4</sup>

### ***2.1 Les quatre piliers***

Cet essor a été reconnu par les Nations Unies dans un rapport du Secrétaire Général du 23 août 2004<sup>5</sup> qui définira le concept de justice transitionnelle comme étant l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation. Peuvent figurer au nombre de ces processus, des mécanismes tant judiciaires que non judiciaires, avec (le cas échéant) une intervention plus ou moins importante de la communauté internationale, et des poursuites engagées contre des individus, des indemnisations, des enquêtes visant à établir la vérité, une réforme des institutions, ou une combinaison de ces mesures. Ces principes s'appuient sur quatre piliers qui sont le droit de savoir, le droit à la justice, le droit à des réparations et les garanties de non-répétition.

---

<sup>III</sup> Sur la question de la paix en Afrique, nous pourrions citer également L. Sylla (2007) qui essaie de donner des éléments de réponse à la contribution africaine relative à la culture de la paix.

<sup>IV</sup> NATIONS UNIES, The Rule of Law and transitional justice in conflict and post-conflict societies, Report of the Secretary General, 23 August 2004, S/2004/616, par. 8, [www.un.org](http://www.un.org). International Centre for Transitional Justice, [www.ictj.org](http://www.ictj.org), visité le 28.12.2015.

<sup>V</sup> Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies, « Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit », S/2004/616, mis à jour par le Rapport du Secrétaire Général, « État de droit et justice transitionnelle dans les sociétés en situation de conflit ou d'après conflit », (S/2011/634).

En tant que discipline professionnelle<sup>6</sup>, la justice transitionnelle est essentiellement axée autour de quatre mécanismes principaux :

- ✓ Les poursuites pénales (par des tribunaux nationaux, internationaux ou hybrides tels les tribunaux *gacaca* au Rwanda, la CPI...);
- ✓ Les enquêtes visant à établir la vérité sur les exactions passées (les commissions vérité, telles la Commission nationale d'enquête (CNE), la Commission dialogue vérité et réconciliation (CDVR));
- ✓ Les réparations (compensatoires, symboliques, sous forme de restitution ou de réhabilitation telle la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes, (CONARIV));
- ✓ Les réformes institutionnelles (le système de la sécurité et les réformes judiciaires telles l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (ADDR), la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion, (CCSR)).

## **2.2. Les transitions démocratiques**

Quel cadre normatif en vue d'une transition d'un état de violation massive des droits humains à un Etat de droit ? Comprendons la transition démocratique comme une modalité de changement politique caractérisant le passage des systèmes de partis uniques au pluralisme politique. Elle suggère l'idée d'un projet de société pouvant garantir les droits humains. L'objectif de cette réflexion n'est pas de dresser le bilan des modalités et des résultats des transitions démocratiques en Afrique; mais plutôt d'analyser la confrontation des idéaux démocratiques aux réalités de leur mise en pratique.

Que ce soit au Gabon, au Congo, au Niger, au Togo, en République Démocratique du Congo, au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Mali..., les *promesses démocratiques* après le multipartisme nous révèlent des exemples de transitions *ratées* ou extrêmement longues et pénibles. A mesure que le paradigme transitionnel s'est

---

<sup>VI</sup>Nous avons reçu divers documents sur la justice transitionnelle qui nous ont été remis en tant que support de cours du séminaire sur la "Consolidation de la Paix" à l'Ecole de Maintien de la Paix (EMP) de Bamako, Mali ; séminaire qui a eu lieu du 06 au 17 décembre 2010. Justement, concernant la justice transitionnelle, voir L. Joinet (2002).

installé, « il est en même temps devenu de plus en plus clair que la démocratie ne s'établissait pas par magie: comme un enfant en pleine croissance, elle demande patience, encouragement, soin et conseils avisés. »(A. Kora, 2012, p. 12). La fin d'un régime autoritaire ne fait pas advenir nécessairement un régime démocratique tolérant, pluraliste et respectant la diversité religieuse. Dès lors, quelles réformes pourrait-on réaliser dans un contexte de justice transitionnelle à partir de la théorie politique de Rawls ?

### **3. Des reformes institutionnelles inspirees desdeux principes de rawls**

Pour fonder des principes de justice, Rawls recommande de respecter les conditions fondamentales d'égalité et d'unanimité. Jugeant qu'elles sont irréalisables en pratique, il se tourne vers un dispositif fictif de négociation d'un contrat social fondateur. Rawls propose ainsi de remplacer l'état de nature par ce qu'il appelle la *position originelle*.

#### ***3.1 La position originelle***

La *position originelle* n'est pas un état a-social ou pré-social mais un état fictif dans lequel sont mis en scène les membres présumés d'une société qui font abstraction de leurs conditions particulières réelles en vue d'un choix équitable. La fiction de la *situation originelle* offre aux contractants, couverts par le *voile d'ignorance*, de choisir raisonnablement les principes devant régir l'ordre social. Dans la position originelle, les partenaires disposent néanmoins d'une autonomie morale et d'une connaissance générale de la société politique et des règles économiques; ce qui leur permet de faire des choix rationnels. Pour plus de clarté, il convient de faire une distinction entre les deux parties la position originelle. Ces deux parties correspondent aux deux facultés de la personnalité morale complète engagée dans le processus politique. Ce sont : la capacité d'être rationnel et la capacité d'être raisonnable.

Les partenaires en tant que représentants rationnellement autonomes des personnes dans la société, de leur conception du bien et dans leur capacité à réviser et à poursuivre rationnellement cette conception, représentent le *Rationnel*. Ces partenaires ne jouiront de leur autonomie complète, le *Raisonnable*, que lorsque leur conception du

bien aura progressé après le processus de construction de manière compatible avec le respect des termes équitables de la coopération sociale.

Ainsi, dotés d'abord du Rationnel, ils accèdent après au Raisonnable, qui est la capacité des partenaires à avoir un sens de la justice, une capacité à respecter les termes de la coopération sociale. Le raisonnable touche aux contraintes auxquelles les partenaires sont soumis. L'autonomie rationnelle n'est que celle des agents artificiels alors que l'autonomie complète reflète l'idéal politique à réaliser dans le monde social. Rawls veut montrer ainsi que la personne dans la position originelle n'est pas moralement neutre, confinée seulement dans la notion de rationalité. Malgré cet exercice de justification, il semble évident que Rawls n'arrive pas à convaincre sur ce plan. Si le Raisonnable n'est que la deuxième partie de la position originelle, cela ne reconnaît pas aux partenaires un sens originaire de la justice. Le voile d'ignorance semble aider Rawls à être plus explicite.

### ***3.2 Le voile d'ignorance***

Pour assurer une égalité réelle dans l'élaboration du contrat social, Rawls imagine une situation où les participants, amenés à décider des principes d'organisation des institutions de base de la société, seraient placés sous un *voile d'ignorance*, c'est-à-dire qu'ils ignoreraient leur position réelle dans la société. Ils ne connaîtraient ni leurs propres attributs naturels, physiques ou psychologiques (talents, dons, capacités), ni leur condition socio-économique (classe sociale, niveau d'éducation, richesse). Ils ignoreraient leur sexe, leur conception de la vie, leur projet de vie ainsi que l'état de développement de leur société et son histoire passée. Ceci se justifie d'autant plus que selon J. Rawls (1993, pp. 52/53), « les accords réels conclus alors que les gens connaissent leur place dans le cours de la vie sociale sont influencés par des contingences, naturelles et sociales, de toutes sortes ».

Pour ce faire, imaginons que nous avons tous perdu une grande partie de notre mémoire, nous sommes tous devenus amnésiques. Nous ne savons plus qui nous sommes, quelle était la position sociale que nous occupions avant notre amnésie, le poste que nous occupions, nos projets de vie, notre niveau social, nos convictions morales et religieuses, etc. Nous avons à présent pour tâche d'établir entre nous les

principes sur lesquels nous allons ériger la société juste dans laquelle nous allons devoir vivre. Or, du fait que chacun ignore sa situation réelle qu'il aura éventuellement dans la nouvelle société, il se trouvera forcé d'adopter un point de vue impartial et universel : si je devrais vivre dans pareille société, que souhaiterais-je avoir?

La position originelle de Rawls vise, comme l'impératif catégorique kantien (E. Kant, 1994, p. 83), l'universalité et l'impartialité. Sous le *voile d'ignorance*, chacun est amené à accorder une importance égale aux intérêts de toutes les autres personnes concernées. Dans la *position originelle*, la poursuite de l'intérêt *personnel* se confond donc avec la poursuite de *l'intérêt général*, puisqu'on est obligé de se mettre à la place des autres en prévoyant toutes les situations réelles dans lesquelles on pourrait se trouver. On est ainsi contraint d'accorder à chaque situation particulière une importance égale. Cette procédure garantit une réelle *impartialité* et constitue une *véritable justice*. Ces outils analytiques garantissent que les principes de justice soient choisis dans des conditions d'égalité et d'équité sans l'intervention des considérations naturelles et sociales où chacun se trouve. D'où l'adoption de principes équitables connus sous le nom des *deux principes* qui pourraient susciter des garanties de non répétition<sup>7</sup>.

### ***3.3 Les garanties de non répétition***

Rawls propose une doctrine sociale de la justice comme *équité* dans sa *Théorie de la justice*. Rawls se fixe deux objectifs : premièrement, fournir une analyse convaincante des droits et des libertés de base ainsi que de leur priorité ; deuxièmement, compléter cette analyse par une conception de l'égalité démocratique qui s'appuie sur l'égalité des chances et le principe de différence. Ce principe encore appelé *la différence de distribution* dit qu'il n'est acceptable de tolérer les inégalités que lorsqu'elles sont au bénéfice de tous ou quand elles promeuvent les plus défavorisés. Le premier principe assure la plus grande liberté possible pour chacun des membres de la communauté. Le second détermine les inégalités acceptables, inégalités qui ne peuvent s'exprimer qu'en termes d'avantages et de charges attachées à des fonctions et positions particulières accessibles à tous dans des conditions de stricte égalité des chances.

---

<sup>VII</sup> Notons que, dans un contexte post conflictuel, les garanties de non répétition impliquent plusieurs mesures. On pourrait citer : le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) ; la réforme du secteur de la sécurité (RSS) ; le *vetting*, la réforme constitutionnelle, diverses activités de renforcement des capacités des ex combattants, des agents de la onction publique...



Le principe de la plus grande liberté égale pour tous s'énonce ainsi :

Chaque personne a un droit égal à un schème pleinement adéquat de libertés de base égales pour tous, qui soit compatible avec un même schème de libertés pour tous ; et dans ce schème, la juste valeur des libertés politiques égales, et de celles-là seulement, doit être garantie (J. Rawls, 1995, p. 29).

Rawls demande l'égalité dans l'attribution des droits et devoirs. Ceci passe par la définition d'une liste de libertés en faisant en sorte qu'elle soit à la fois la plus étendue possible, et le plus compatible possible avec l'ensemble du système politique. Il y a les libertés politiques, les libertés d'expression, de pensée, de conscience, de réunion, la protection de l'intégrité de la personne contre les agressions psychologiques et physiques, le droit de propriété personnelle et la protection contre l'arrestation et l'emprisonnement arbitraire.

Ce principe nous permet d'apprécier certaines thématiques politiques dont les conditions d'éligibilité de la Côte d'Ivoire qui ne saurait ignorer qu'elle abrite plus de 26% de non nationaux. De cette cohabitation sont nées des personnes ayant des parents de diverses origines. Une telle démographie ne peut que pousser à rechercher ses propres repères sans nécessairement s'inspirer des constitutions des autres pays africains. Ne fallait-il pas permettre à tous les Ivoiriens d'avoir part à la même *liberté totale égale* ?

Le second principe définit une distribution juste comme tolérant uniquement les inégalités économiques et sociales qui profitent aux plus démunis et qui sont liées à des postes ou à des fonctions ouvertes à tous, selon le principe d'égalité des chances. Il est ainsi formulé :

Les inégalités sociales et économiques doivent satisfaire à deux conditions :- elles doivent être liées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, dans des conditions d'égalité équitable des chances, et- elles doivent procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus désavantagés de la société (J. Rawls, 1995, p. 30).

Justement à propos, un des points très peu disputés de notre constitution qui doit être analysée est son article 67: "le président de la République est le chef de

l'administration. Il nomme aux emplois civils et militaires<sup>8</sup>. Avec un tel pouvoir constitutionnellement défini, comment passer d'une administration de commandement à une administration de développement ? Comment être rassuré qu'il n'aura pas recours à des critères subjectifs dans ses nominations ? Quelle place pour *l'égalité des chances* lors des recrutements aux postes clés de l'Etat ? En outre, les chiffres relatifs à l'endettement de la Côte d'Ivoire ont atteint des sommets effroyables. Comment vivront les Ivoiriens à partir de 2030 surtout que, selon les travaux de J. Chenal (2003, p.150), 60% de cette population aura moins de 30 ans ? Nous pensons qu'il faudra inscrire une clause dans notre constitution qui soumette tout projet d'endettement à l'avantage des plus démunis.

Ces deux principes définissent la structure de base de la société qui a pour tâche la répartition des biens sociaux premiers. Ils sont classés selon un ordre lexical qui accorde la préséance au principe de liberté égale sur le principe de différence. En regard du principe de différence, l'égalité des chances dans l'obtention des positions a priorité sur la répartition des inégalités au bénéfice des plus démunis.

Dans le cadre post conflictuel, la position originelle correspondrait à une assemblée constituante se réunissant afin de poser les fondements de la société nouvelle, les idéaux qui auront à charge de susciter l'accès aux *biens premiers* et, partant, de consolider la paix. Ce cadre historique, comparable à la *position originelle* rawlsienne, pourrait permettre de nouveaux textes inspirés des *deux principes* de la justice en vue d'une société où règneront la cohésion sociale, la cohabitation pacifique dans un Etat de droit. L'Etat de droit est une situation où le pouvoir appartient à la loi, la même pour tous, et non aux décisions arbitraires des hommes politiques, même légitimement élus. Ainsi, discuter du passé d'une société post conflictuelle pourrait s'avérer réellement positif en jetant les bases d'un Etat de droit comme on le retrouve chez A. Touraine (1994). Le contexte post conflictuel apparaît ici comme une occasion pour repenser le substrat du lien politique et social : « *Qu'est-ce qui s'est passé ? Pourquoi cela s'est-il passé ? Comment cela a-t-il été possible ?* » (H. Arendt, 1972, p. 18).

---

<sup>VIII</sup>Article 67 de la constitution du 08 novembre 2016; abidjanais.mondoblog.org/files/2016/10/Constitution-ivoirienne.pdf, visité le 12 décembre 2016.

Selon des analystes dont J-F. Bayart (1989), les guerres civiles sont généralement liées à des causes culturelles, économiques et politiques. Rédiger une nouvelle constitution inspirée des deux principes rawlsiens permettrait de mettre fin à divers conflits. Le premier principe rejette l'esclavage, le servage, le tribalisme, l'ethnicisme, le régionalisme... Le second principe admet des inégalités qui ne sont acceptées que si elles accroissent le profit des plus désavantagés, des marginalisés. En tout état de cause, les inégalités ne sont pas liées à la couleur de la peau, à l'appartenance politique, ethnique, religieuse ou même au sexe...

## CONCLUSION

La théorie de la justice de Rawls peut nous être d'un recours qualitatif en vue des réformes institutionnelles dans un contexte de justice transitionnelle. Le premier principe pose la problématique de l'égalité de tous devant la loi. Le deuxième principe se décompose en deux volets dont le premier est relatif à la juste égalité des chances pour l'accès aux responsabilités sociales quand le second (principe de différence) stipule que les distributions (économiques, notamment) sont justes si elles se font au plus grand bénéfice des plus défavorisés. Une application de ces deux principes susciterait un accès plus équitable aux *biens premiers* et rejetterait un nombre considérable des raisons qui entraînent les guerres civiles.

La redistribution, inscrite au cœur du second principe rawlsien, constitue l'une des principales questions contemporaines dans les relations internationales. Ce principe rawlsien ne pourrait-il pas inspirer une nouvelle politique d'aide en termes de relations économiques internationales ?

## Bibliographie

1. ARENDT Hannah, 1972, *Le système totalitaire*, trad., Patrick Levy, Paris, Seuil.
2. BAYART Jean-François, 1989, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Ed. Fayard.
3. CHENAL Julien, 2013, *La ville ouest-africaine*, Genève, Ed. Métis Presses.
4. JOINET Louis, 2002, *Lutter contre l'impunité*, Paris, La Découverte.
5. KANT Emmanuel, 1994, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad., Alain Renault, Paris, Flammarion.
6. KORA Andrieu, 2012, *La justice transitionnelle*, Paris, Gallimard.
7. RAWLS John, 1987, *Théorie de la justice*, trad., Cathérine Audard, Paris, Seuil.  
-1993, *Justice et démocratie*, trad., Cathérine Audard, Paris, Seuil.

- 1995, *Libéralisme politique*, trad., Catherine Audard, Paris, PUF.
  - 1996, *Le droit des gens*, trad., Bertrand Guillaume, Paris, Editions Esprit.
  - 2003, *La justice comme équité*. Une reformulation de la théorie de la justice, trad. Bertrand Guillaume, Paris, Editions La Découverte.
  - 2006, *Paix et démocratie, le droit des peuples et la raison publique*, trad., Bertrand Guillaume, Paris, la Découverte.
8. SEN Amartya, 2009, *L'idée de Justice*, trad., Paul Chemla, Paris, Flammarion.
  9. SYLLA Lanciné, 2007, *Anthropologie de la paix. De la contribution de l'Afrique à la culture de la paix*, Abidjan, Les Editions du CERAP.
  10. TOURAINE Alain, 1994, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard.

## DIALECTIQUE DU PRINCIPE ARGUMENTATIF ET DU JEU DE LANGAGE : REFLEXION SUR JÜRGEN HABERMAS ET JEAN-FRANÇOIS LYOTARD

**OUMAROU Garba**

*Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger*

[oumarougarba17@yahoo.fr](mailto:oumarougarba17@yahoo.fr)

**SERKI Mounkaïla Abdo Laouali**

*Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger*

[abdoserki@gmail.com](mailto:abdoserki@gmail.com)

### **Résumé**

*Cet article est une réflexion sur la question du langage et de la communication. Plus précisément, il met en confrontation Jürgen Habermas et de Jean François Lyotard relativement à la question de l'argumentation et du récit narratif. A cet effet, nous nous sommes interrogés sur la capacité de chaque paradigme à assurer l'unité à partir de la diversité. Ce faisant, on a jaugé la portée et les limites des réflexions respectives. La communication argumentative tend à instituer une unité universelle mais celle-ci demeure plus ou moins abstraite. Le récit narratif insiste plutôt sur l'unité contextuelle liée aux réalités culturelles. Il reste que les deux auteurs partagent un point commun qui est celui de l'apprentissage interculturel.*

**Mots-clés** : *apprentissage interculturel, argumentation, contexte, récit, universalité.*

### **Abstract**

*This paper deals with the divergent standpoints of Jürgen Habermas and Jean François Lyotard on the issue of language and communication. In other words, it aims at analyzing the value of argumentation and narration as respective paradigm of the two authors. Thus, this analysis stresses the capacity of the two paradigms to assure unity of the diversity. It also emphasizes the value and limit of the respective perspectives. Also, it shows that argumentation tends to establish an abstract universality while narration according takes into account the cultural context and emphasizes the contextual unity. Nonetheless, the two approaches share a common point namely about the issue of intercultural self-training.*

**Keywords**: *argumentation, context, intercultural, narrative, training, universality.*

## **INTRODUCTION**

Cet article porte les réflexions entreprises par Jürgen Habermas et Jean François sous l'angle du langage et de la communication. Il vise à réactualiser les réflexions conceptuelles et méthodologiques ainsi menées et de témoigner de leur validité dans le contexte actuel. Il s'agit du principe argumentatif pour Habermas et du récit narratif pour Lyotard. Certes, le modèle argumentatif autant que le récit narratif représente des canevas de communication et de construction des relations sociales mais ils diffèrent à plusieurs égards. Il s'agit donc, à travers ce travail, d'évaluer la portée de chacun de ces

paradigmes et d'explorer les possibilités de conciliation entre eux. Le travail comprend, en substance, quatre articulations. Les deux premiers points portent sur l'éthique argumentative et les deux derniers points porteront respectivement sur la dialectique de l'argumentation et des jeux de langage et sur la question du récit narratif.

### **1. De la communication ordinaire à l'institutionnalisation de la discussion**

Habermas a insufflé un nouvel air à la théorie du langage et de la communication à travers le tournant de la pragmatique. Sa théorie communicationnelle est fondamentalement une reconstruction du kantisme et des théories analytiques mais aussi des théories sociales comme celle de Parsons. Il engage, de prime abord, un processus de « détranscendantalisation » et de socialisation de la raison. C'est ainsi qu'il rompt avec la conception abstraite de la raison et la vision représentationnaliste du langage. Sous l'éclairage de la pragmatique, il élabore une théorie du langage à travers une analyse des conditions sociales concrètes.

La détranscendantalisation vise non seulement à réduire le niveau de l'apriorisme kantien, en ramenant la question de la recherche transcendantale au niveau des expériences susceptibles d'être appréciées par le sujet pensant. Elle se veut aussi une rectification de la vision descriptive et sémantique qui pose le langage comme représentation de la réalité. En effet, avec la sémantique formelle de la pensée analytique du 20<sup>ème</sup> siècle, le langage repose essentiellement sur la dimension descriptive. Le langage est considéré comme structure logique représentant les éléments du monde réel. Sur la base de ce postulat sémantique, seule la proposition qui constitue la forme canonique du langage le paradigme sémantique de la philosophie analytique.

En revanche, Habermas conçoit la dynamique langagière sur une perspective essentiellement intersubjective. Pour ce dernier, la théorie kantienne et la théorie analytique sont inefficaces parce qu'elles reposent sur la relation sujet-objet. Pour opérer un dépassement des théories langagières, il met en place la pragmatique formelle universelle qui permet d'explicitier les actes de discours. A ce titre, il présente une typologisation du discours langagier : un type discours qui porte sur la relation entre locuteur et allocuteur, un autre discours qui présente la relation entre locuteur et ses intentions, et enfin un troisième qui consacre la relation entre ce qui est dit et le monde.

A chaque type de discours, selon Habermas, se lie une exigence incontestable de justification.

Ce faisant, Habermas met un terme à la conception essentialiste, représentationnaliste, et mentaliste au profit de l'intersubjectivité discursive. C'est donc à l'aune du tournant linguistique qu'il réoriente la théorie de la communication auparavant basée sur l'expérience privée du sujet pensant. L'introduction du tournant linguistique permet la transposition de l'autorité épistémique dans la discussion publique. En conséquence, le discours n'acquiert validité que lorsqu'il est tenu en public, à travers un système d'échange d'opinions entre les individus. Ainsi, H. Arendt, (1961. p.88), partage-t-elle la perspective habermassienne lorsqu'elle affirme que toute « activité exécutée en publique peut atteindre à l'excellence que l'on ne saurait égaler dans la vie privée. » Faut-il rappeler que pour Habermas la modernité demeure un processus inachevé et que celle-ci ne peut acquérir sa réalisation intégrale que par le truchement de la communication intersubjective.

De plus, Habermas démontre que l'institution de la discussion implique la restructuration du vécu social et la révision des structures linguistiques. Ces deux dimensions doivent aller de pair parce que la communication est inséparable de la structure sociale. Restructurer l'un revient à restructurer l'autre. Le sens de l'acte langagier repose, après tout, sur son contexte social d'arrière plan. Pour Habermas (1987, p.11), l'acte langagier est avant tout « ouverture langagière au monde », parce qu'il est toujours lié à une situation sociale donnée. Une théorie du langage est donc logiquement couplée d'une réflexion sur les déterminants sociologiques en fonction desquels on peut reconnaître l'orientation, la signification du discours. Le langage fait partie de ce monde vécu, il est par conséquent lié à un ensemble de règles et institutions.

Utile de rappeler que dans le contexte du monde vécu, l'intersubjectivité communicationnelle est ainsi envisagée dans le sens de la sauvegarde des valeurs traditionnelles : la médiation avec les symboles établit une compréhension qui se fonde à travers l'identité des significations. Comme l'atteste Habermas, (1995, p. 44), «le monde vécu repose sur quantité de prétention purement factuelles dont la légitimité n'a jamais été interrogée ni démontrée ». Le monde vécu est celui du sens commun, les

significations se construisent et se tissent dans le quotidien, sans qu'elles subissent les moindres contraintes des procédures formelles. Le principe communicationnel inhérent au vécu social est caractérisé par une conception monologique qui, selon toujours l'auteur de *l'Éthique de la discussion et de la question de la vérité*, « n'épuise pas le principe d'universalisation », (2003. p.18.)

Pour Habermas, l'avènement de rationalisation dans la société occidentale a significativement contribué à l'éclosion de la publicité du discours. Elle se définit comme émergence des identités collectives qui nécessitent une procédure de légitimation autre que celle qui est propre au mythe et à la religion. En ce sens, elle a considérablement influencé l'essor de la publicité et a favorisé la mise au point de trois dimensions importantes de la communication dont la différenciation entre la vie privée et la vie publique mais aussi et surtout le paramètre de la prétention à la validité universelle des actes de discours. La rationalisation de la communication s'accompagne, en ce sens, d'une exigence de réflexivité théorique.

Le schéma de l'éthique argumentative concilie le pragmatisme linguistique et l'analyse théorique du monde vécu. Le langage n'est plus posé comme un absolu, il est plutôt envisagé dans l'intersubjectivité et dans le rapport avec le contexte d'action. Le pragmatisme insère la théorie du langage dans la théorie sociale fin de « repérer les conditions de possibilité universelles de l'intercompréhension » J. Habermas, (1987, p. 329).

Aussi, dans la perspective de la rationalité communicationnelle, la question de validité communicationnelle est instituée. Elle se présente sous l'angle de la problématisation et la justification des prétentions de chaque acte de langage. Il s'agit donc d'un processus qui transcende les structures symboliques pour prendre appui sur l'argumentation pratique. La pragmatique linguistique, selon Habermas (2001, p. 263)

...opère avec les prétentions à la validité susceptibles d'être honorées par la discussion et avec les théories des mondes telle que la pragmatique du langage permet de la reformuler, enfin, elle apporte la compréhension des actes de langage aux conditions de leur respectabilité rationnelle.

La souscription au tournant linguistique constitue une ouverture sur une perspective post métaphysique. Le langage en tant que médium d'intersubjectivité, et de la relation



sujet-objet est transposé dans le cadre de la validation des règles morales. Sur la base de cette considération, aucune expérience ou conviction ne se dérobe à l'interprétation, à l'appréciation ou à la rectification publique. Ainsi se pose la nécessité de reconstruire les espaces publics de discussion pour la rationalisation des convictions et croyances.

L'enjeu ici, est de présenter un niveau formalisé de discours qui servira de référence à tous les actes de discours inscrits dans la logique de l'entente mutuelle. Cette institutionnalisation implique également la création des conditions de possibilité de compréhension des actes de discours en cours dans le processus de la communication. A travers cette formalisation, Habermas rompt une fois encore avec la pratique ordinaire du discours. Cette connaissance véritable des actes du langage s'opère à travers la sélectivité, mobilisation du savoir rationnel, pour orienter les actions, pour s'orienter cognitivement. Il faut, en ce sens, mettre en relief les conditions formelles qui déterminent l'organisation du discours. Ceci implique du point de vue de Habermas, qu'il faut élever le langage ordinaire à un niveau d'universalité, en introduisant les « lois universelles de la pensée » qui conditionne la validité universelle. Ainsi, la formalisation permet de garantir un degré de transparence et d'exactitude dans la pratique communicationnelle.

Il ne s'agit certes pas là, d'une remise en cause totale de ce qui nous a été transmis comme valeurs et idées. Il s'agirait de la création d'un environnement de confrontation des convictions à un degré raisonnable. La discussion argumentée, ainsi conçue, constitue la forme réflexive de la dynamique communicationnelle existante a priori. La discussion argumentée revêt dans ce contexte, d'une communication d'un niveau supérieur qui met en exergue la révision des certitudes d'arrière-plan contenues dans les formes de vie socioculturelles.

## ***2. Principes et enjeu de la communication argumentative***

Comme indiqué plus haut, les prétentions à la validité sont présentes dans le langage ordinaire même si celles-ci demeurent encore non problématisées. C'est avec l'institutionnalisation de la discussion que la problématisation des prétentions à la validité se trouve mise en vigueur. Cette problématisation ébranle ainsi la confiance spontanée qui caractérise la communication du monde vécu. La possibilité d'honorer les prétentions à la validité implique le caractère réflexif de l'agir communicationnel.

La problématisation constitue le premier aspect du dispositif théorique de l'institutionnalisation de la discussion. Habermas met en exergue quatre prétentions à la validité fondamentales inhérentes à la communication : la prétention à l'intelligibilité, la vérité, la justesse, la sincérité. Toute relation intersubjective doit être posée sur ces prétentions. Ainsi, chaque acte de parole revendique l'intelligibilité de l'énonciation, la vérité de sa composante propositionnelle, la justesse de sa composante performative, la sincérité de l'interlocuteur. C'est seulement lorsque cet aspect est valablement pris en compte que le processus communicationnel atteint un niveau d'universalisation. Utile de rappeler, à ce titre que l'universalité du discours, qui dépend de ces quatre prétentions à la validité est un aspect fondamental de la réussite de la communication. Le principe d'universalité permet de décontextualiser les actes de discours de façon à assurer leur validité dans tous les contextes.

Dans le même ordre d'idées, dès lors que l'éthique de la discussion interroge les prétentions en œuvre dans la communication ordinaire, elle requiert un usage conséquent du potentiel cognitif. L'usage communicationnel du langage va de pair avec la fonction cognitive. A cet effet, le *logos* s'impose comme dimension fondamentale de l'argumentation. Habermas (1995 p.77) dit que « l'emploi communicationnel du langage présuppose l'emploi cognitif ». Ceci est d'autant plus logique lorsqu'on sait que la compréhension d'une norme requiert de la part des participants une capacité réflexive. C'est d'ailleurs pour cela que Habermas met un accent particulier sur l'apprentissage communicationnel.

Aussi, peut-on parler d'un dispositif pratique dans le cadre de la discussion publique. Ce dispositif repose fondamentalement sur ce que Habermas appelle présuppositions pragmatiques de l'argumentation. Ces présuppositions seraient focalisées sur quelques dimensions essentielles dont l'accès illimité à la discussion, l'absence de contrainte, l'égale considération des arguments et la sincérité. Il s'agit, en d'autres termes des conditions de possibilité susceptibles de garantir, le mieux possible, la conduite de la discussion et la réalisation de ce que l'auteur de *De l'éthique de la discussion*, appelle consensus rationnellement motivé.

La pratique de la discussion repose ainsi sur des paramètres pratiques incontournables. Il est à rappeler que ces considérations d'ordres pratiques participent à

l'universalisation de la communication. En effet, l'universalité régleme l'argumentation, en permettant à chaque participant à la discussion de bénéficier d'un traitement égal. La communication argumentative exige disait tantôt Habermas, (2001, p.191), « une publicité généralisée », « l'inclusion de tous », ainsi que « l'immunisation contre les contraintes externes ou internes ». Les participants ont les mêmes possibilités d'émettre des opinions ou de contredire des avis à l'aide des arguments rationnels. Le dispositif pratique permet ainsi d'assurer les conditions de symétrie et de réciprocité entre les acteurs sociaux. Par conséquent, aucune contrainte ne pèse sur les participants quant l'acceptation des arguments avancés excepté celle du meilleur argument.

La capacité rationnelle de convaincre et de se laisser convaincre est le pilier de la communication argumentative. D'une part, le principe 'D' sert à « trouver l'assentiment de tous les concernés » et d'autre part, le principe 'U' implique que la norme doit « satisfaire les intérêts de tout un chacun. » J. Habermas, (2013, p.34.). Le schéma habermassien de la pratique argumentative est donc porteur d'un intérêt pratique indéniable parce qu'il permet de faire valoir l'intérêt général et une volonté générale non-répressive.

En substance, l'institutionnalisation de la discussion consacre, chez Habermas, la rupture d'avec le modèle de la communication ordinaire. En effet, comme on l'a indiqué plus haut, la communication du monde vécu non problématisé est restreinte et ne revêt aucune universalité. De plus, l'accord mutuel entre acteurs, dans un tel contexte, ne fait pas l'objet d'une discussion publique, à fortiori conduire à une entente universelle. La formalisation de la communication vise ainsi à combler ce vide. Selon Habermas (2003. p.75), les « discussions sont ainsi des sortes de machines à laver, filtrant ce qui est rationnellement acceptable pour tous ». L'atteinte du consensus universellement valable est donc conditionnée par l'abstraction et l'universalisation des structures communicationnelles. C'est à travers l'application des prétentions à la validité et les présuppositions pragmatiques que cette formalisation se trouve prise en considération.

Si aux yeux de Habermas, l'universalité du langage constitue la condition *sine qua non* de l'intercompréhension et du consensus, pour des auteurs comme Lyotard c'est la réalité du contexte qui prime sur les règles communicationnelles. Ainsi, la

question des prétentions à la validité n'a, somme toute, aucune pertinence. Si on doit parler d'intercompréhension, celle-ci doit nécessairement reposer sur des formes de vie ordinaires exprimées à travers les jeux de langage. C'est à ce titre qu'il y a lieu d'interroger cette idée des « jeux de langage » dans l'optique de bien jauger la pertinence des deux paradigmes.

### **3. Le principe argumentatif face aux jeux de langage**

L'idée de « jeux de langage » a été, de prime abord, développée par Wittgenstein notamment dans *Cahier bleu et cahier brun*, et celle de *Recherches philosophiques*. A travers cette idée, il entend mettre en honneur la structure communicationnelle du monde vécu. Ainsi, Wittgenstein (2004, p. 316) présente les jeux de langage comme « des formes de vie. » d'une communauté. Ces jeux sont des structures linguistiques mais ils revêtent ils incarnent des spécificités culturelles. Du point de vu communicationnel, ces jeux représentent un enjeu très important parce que leur sens est immanent au contexte d'emploi. Cela implique qu'ils ne sauraient subir un processus d'abstraction et d'universalisation à l'instar de celui de l'éthique argumentative habermassienne.

Jean François Lyotard prend en charge l'idée des jeux afin de démontrer que s'il y a possibilité d'établir un consensus, celui-ci ne repose pas essentiellement sur les principes procéduraux mais plutôt sur le contexte. Les jeux de langage contrastent, ainsi, avec l'idée habermassienne de l'unité du langage et la possibilité du consensus. Lyotard conteste la pertinence des prétentions à la validité et l'idée de l'universalité du langage parce qu'il considère qu'il y a autant de variété de langage que de communauté linguistique. Le respect des jeux de langage implique le primat du contexte et de la pratique langagière sur les règles théoriques. Ainsi, l'application ne saurait être intégralement délimitée par les règles. Tout au plus, les règles pourraient-elles tenir de poteau indicateur sans pour autant influencer catégoriquement la pratique et le contexte.

Ainsi Lyotard valorise-t-il le langage en œuvre dans la pratique quotidienne des peuples. « Il faut agir comme le peuple, il n'y a rien de mieux à faire que ce qui se fait. » J. F. Lyotard, (2011,p. 40). Cela prouve non seulement qu'il n'y a nulle nécessité de soumettre la réalité du contexte aux exigences de validité universelle, mais aussi et

surtout que l'universalité recherchée à travers les prétentions à la validité n'est qu'une idée abstraite ne correspondant à aucune réalité sociale concrète. Si toute procédure communicationnelle doit respecter les jeux de langage et les formes de vie communautaire, il n'y a donc d'universalité et de consensus que contextuelles.

Par ailleurs, il n'y a pas que la communication argumentative qui permet d'appréhender le réel. Il y a une infinité des choses qui s'offrent sans qu'il y ait nécessité du langage encore moins d'une argumentation. Certaines réalités se donnent spontanément à nous dans leur pureté par la simple passibilité. La simple ouverture au monde vécu nous procure quantité de connaissances sur la réalité en général et sur nos semblables en particulier. Ce type de réalité ne requiert plutôt une « attitude foncièrement fiduciaire », M. Hunyadi, (2012 p. 29). Cette confiance spontanée vis-à-vis du donné n'a rien de superficiel, en revanche, elle permet d'éviter le jeu incessant de « conjectures et réfutations ». L'idée est que le processus argumentatif risquerait d'être un fond une démarche sans fin et le consensus serait toujours un horizon. Selon les termes de J. F. Lyotard, (1984. p.27.), « Il n'y a pas de dernière phrase : pour qu'une phrase soit la dernière, il faut une autre pour le déclarer. ». En ce sens, le processus de « conjecture et réfutations » serait interminable.

Lyotard remet en cause l'unité du langage sur la base de laquelle Habermas érige la question de la rationalité communicationnelle. S'il n'y a pas d'universalité du langage, alors il n'y a donc pas un discours de référence à l'aune duquel on évalue les autres genres de discours. La validité de chaque genre de discours est déterminée par le contexte d'emploi. Cette hétérogénéité des genres de discours, rend « impossible un consensus faute d'un idiome commun » J.-F. Lyotard (2000, p. 90).

De plus, Lyotard se montre-t-il critique vis-à-vis du cognitivisme de l'éthique argumentative de Habermas. Il ne trouve pas nécessaire, pour édifier une compréhension commune entre acteurs sociaux, d'ériger une approche cognitiviste du genre de l'éthique de la discussion. *Dans De l'éthique de la discussion* avance l'idée qu'une norme morale doit faire preuve de sa validité au même titre qu'une vérité scientifique. Ce souci de justification de tout acte de discours dans une procédure communicationnelle traduit chez Habermas une confiance outrée vis-à-vis de la cognition. Il est loisible de comprendre que pour Lyotard, la cognition n'est pas la seule

faculté qui permet à l'homme d'accéder au réel. L'usage des sens par exemple permet sans nul doute d'être en contact avec le réel et s'en approprier. Cela implique aussi qu'il faut accepter le réel dans une logique de collaboration plutôt que de se lancer dans la recherche des essences quelconques à travers une logique de réfutation.

C'est ce qui explique que pour Lyotard la portée des jeux de langage en tant qu'ils traduisent l'être social véritable des acteurs sociaux. La logique des jeux rectifie, à certains égards, la pragmatique de Habermas, en tant qu'elle renonce au processus de justification-réfutation de l'éthique cognitiviste.

Dans le même ordre d'idées que Lyotard, R. Rorty (1993, p.392.) s'inscrit contre les exigences de l'éthique cognitiviste. Il disait en ce sens qu'il « nous faut renoncer à l'idée que nous disposons d'un accès à des super concepts qui ne sont pas des concepts d'une époque particulière » et à K. Popper d'ajouter que K. Popper, (1985, p.178.), « ...c'est une erreur de penser que seul est réel ce que nous savons avec certitude. » Ces propos de Rorty et de Popper sont d'une grande conséquence indéniable sur l'éthique argumentative de Habermas. Il démontre au grand dam de Habermas qu'un acte de langage ne peut pas revêtir une validité universelle. Par conséquent, il n'y a que les circonstances qui jugent de la validité d'une action ou d'un discours.

Le fondement de la rationalité est mis en question. La rationalité communicationnelle à l'aune de laquelle les actes du langage sont jugés, perd son statut de métalangage. Il y a autant de rationalité que d'enjeu et aucun enjeu ne vaut mieux qu'un autre, c'est l'intérêt qui en décide. En érigeant la question d'enjeu à une telle échelle de valeurs, Lyotard réintroduit du coup la rhétorique dans la pratique argumentative. Ainsi, avec Lyotard, le *pathos* se trouve mis en honneur au même titre que *l'éthos*. Face à la contraignante du vrai, il évoque le possible et le probable.

Pour donner plus de portée à l'idée des jeux de langage, Lyotard prend également appui sur une donnée historique. Ainsi, contre la pragmatique habermassienne qui érige l'éthique cognitiviste en métalangage, Lyotard parle d'une « pragmatique païenne ». Ce paganisme introduit une rupture radicale. En lieu et place d'une rationalité communicationnelle, il met en avant l'agonistique. En conséquence

l'intérêt devient la finalité de tout discours. Les rapports sociaux ne s'évaluent essentiellement sous l'angle d'une théorie de la communication mais aussi et surtout à travers « une théorie des jeux, qui inclut l'agonistique dans ses présupposés. » J. F. Lyotard, (1979 p.33). L'acte de communication entre interlocuteurs est en ce sens un combat qu'on peut gagner ou perdre au prorata des capacités techniques qu'on peut faire valoir. Tout « énoncé doit être considéré comme « un coup » fait dans un jeu » J. F. Lyotard, (1979, p.23)

En conséquence, Lyotard consacre la fin du primat d'une rationalité fondée sur la cognition ainsi que la décadence du principe argumentatif. A ce titre, il propose le récit narratif comme paradigme adéquat susceptible de prendre en charge les conditionnalités liées au contexte.

#### **4. Récit narratif et universalité contextuelle**

Le choix du narratif trouve d'abord sa justification dans la chute des grands récits de la modernité. En effet, Lyotard rompt avec l'idée des Lumières qui consiste à faire de la raison la pierre angulaire de l'émancipation humaine. C'est d'ailleurs pourquoi, la raison communicationnelle, traduite dans l'éthique argumentative, ne constitue plus, à ses yeux, un paradigme valable. A partir des jeux du langage, il est établi que l'argumentation ne peut être qu'un genre de discours parmi d'autres. Contrairement à processus argumentatif qui porte essentiellement, récit englobe tous les genres de discours et les régimes de phrases. Ce faisant, il inclut tous les types de discours. Aussi, il n'y a pas de modèle standard de récit. Chaque communauté dispose de ses idiomes, des dialectes qui ne sont pas nécessairement ceux de l'autre communauté. En conséquence, chaque communauté conçoit son récit en fonction de ses idiomes, donc de ses jeux de langage propres à ses réalités socioculturelles. Lyotard(1984. p. 218) confirme lui-même que le « récit est peut-être le genre de discours dans lequel l'hétérogénéité des régimes de phrases et même celle des genres de discours trouvent au mieux à se faire oublier»

Aussi, le récit s'oppose à l'argumentation en ce qu'il n'a pas besoin d'une instance supérieure pour se faire légitimer. Le propre du principe argumentatif est que chaque acte de discours aurait besoin d'un autre acte de discours pour témoigner de sa

validité. Cette exigence continuelle de légitimation ouvre la voie à une remise en cause incessante des propositions. Comme le confirme J. F. Lyotard, (1979 p.48), le savoir narratif « ne valorise pas la question de sa propre légitimation, il s'accrédite de lui-même par la pragmatique de la transmission sans recourir à l'argumentation et à l'administration de la preuve. »

Le public des citoyens ne peut être effectif que lorsqu'il est présenté comme cadre de déploiement aussi bien du meilleur argument que des actes émotionnels. Quelque soit la finalité envisagée un public d'acteur garde toujours ces deux dimensions. Il demeure vrai que l'argumentation joue un rôle capital dans l'intercompréhension et l'entente entre acteurs sociaux, mais ce n'est qu'un paramètre parmi tant d'autres. Le récit narratif s'inscrit également dans ce sens. Il prend en charge le cognitif sans écarter les éléments émotionnels tels que l'enthousiasme, le rire, la colère.

L'autre particularité du récit narratif est qu'il privilégie écoute au détriment de toute autre manifestation langagière. À ce niveau également on peut retenir que Lyotard rectifie à sa façon l'approche intersubjective habermassienne. En d'autres termes, la faculté d'écoute nous instruit plus que l'argumentation. Il vaut mieux se mettre à l'écoute que de parler. Ceci pourrait expliquer le sens de son propos laconique tenu dans *Le différend* lorsqu'il a affirmé que « Le délibératif est plus fragile que le narratif. » J. F. Lyotard, (1984. p. 216.)

Mieux, le récit réussit à phraser l'absence, à rendre présent ce que l'argumentation laisse inaudible. Il nous offre la possibilité de rendre le passé présent par le fait de la réactualisation. Il maintient l'altérité du passé toujours présente. Le peuple Cashinahua construit son histoire à travers la réactualisation de son histoire. Par ce fait aussi, il permet aux membres de ladite communauté de s'approprier leur culture.

Sur un tout autre plan, le récit répond à la nécessité de contextualisation parce qu'il est circonscrit à un contexte bien défini. Le récit permet une compréhension des structures sociales existantes de façon authentique. Il permet aux acteurs de saisir les données primaires dans leur contextes ou situation originale. Un récit narratif est propre à une communauté précise et seuls les éléments de ladite communauté peuvent



appréhender et transmettre le contenu d'un tel récit. L'objectif ici est de démontrer les limites de l'idée l'universalité établie dans l'éthique argumentative. On se souvient que la finalité de l'éthique argumentative est d'établir des normes universelles valables pour tous. Lyotard, remet en cause cette idée à un double niveau. Primo, la communication argumentative ne permet guère de réaliser une universalité. Secundo, les peuples ne forment pas un peuple, il n'y a pas un monde mais des mondes.

L'universalité à laquelle prétend l'éthique de la discussion serait une simple vue de l'esprit parce qu'elle ne parviendra jamais à surmonter les particularités des différentes traditions. Étant donné que les traditions sont « opaques les unes les autres », il n'y a d'universalité que liée au contexte. Le style narratif permet ce type d'universalité parce qu'il consacre une place de choix « au langage ordinaire, à sa grammaire et à sa logique telles que celles-ci fonctionnent dans les langues naturelles. » RICOEUR. P, (2000, p.310.)

Néanmoins, il serait exagéré de voir à travers la logique lyotardienne comme l'apologie d'un particularisme à tout crin. Certes, il réfute l'approche argumentative pour la simple raison qu'elle ne prend pas suffisamment en charge les différences culturelles des acteurs sociaux. Mais, il est d'avis qu'une intercompréhension serait possible si les individus s'évertuent à s'approprier les réalités langagières étrangères de façon à atténuer la portée des différends qui pourrait émailler leur relation. En substance, J. F. Lyotard, (2005 p. 129.), disait que « ce qui est raisonnable est d'essayer d'apprendre le jeu de l'autre. ». Et à ce niveau, on peut parler d'un point de rapprochement entre les deux auteurs.

## CONCLUSION

Cette étude dialectique a mis en relief deux conceptions plus ou moins divergentes du langage et de la communication. Mais, le contenu de l'analyse montre qu'il s'agit, au fond, de conceptions portant sur la dynamique des relations sociales. Pendant que Habermas prône l'usage intersubjectif du langage comme socle d'une entente universelle, Lyotard se contente mettre en relief une universalité limitée au contexte. Ce type d'unité doit être nécessairement fondé sur les réalités culturelles de chaque communauté. Cette fonction serait réalisée par le récit narratif. Les deux orientations semblent donc on ne peut plus divergentes. Toutefois, il serait peu

judicieux de se cantonner sur cette idée de divergence. On peut orienter les deux approches dans une dynamique de complémentarité afin d'éviter une universalité abstraite d'une part et un relativisme, d'autre part. D'ores et déjà, l'apprentissage interculturel serait le point commun qui concilie les deux dynamiques.

### Références bibliographiques

1. ARENDT Hannah, 1961, *La condition de l'homme moderne*, trad. Georges Fradier, Paris, Calmann-Lévy.
2. BADIOU Alain & TARBY Fabien, 2010, *La philosophie de l'évènement. Entretiens suivis d'une courte introduction à la philosophie d'Alain Badiou*, Paris, Editions s Jermania
3. HABERMAS Jürgen, 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, tome 1 : *Rationalité de l'agir et rationalité de la société*, trad. Jean-Marc Ferry, Paris, Fayard.
4. HABERMAS Jürgen, 1987, *Logiques des sciences sociales et autres essais*, trad. Rainer Rochlitz, Paris, PUF.
5. HABERMAS Jürgen, 1995, *Sociologie et théorie du langage*, Trad. Rainer Rochlitz, Paris, Arman Colin.
6. HABERMAS Jürgen, 2001, *Vérité et justification*, trad. Rainer Rochlitz, Paris, Gallimard.
7. HABERMAS Jürgen, 2003, *Ethique de la discussion et la question de la vérité*, trad. Patrick Savidan, Paris, Grasset.
8. HABERMAS Jürgen, 2013, *De l'Ethique de la discussion*, trad. Mark Hunyadi, Paris, Flammarion.
9. HUNYADI Mark, 2012, *L'homme en contexte. Essai de philosophie morale*, Paris, Editions du Cerf.
10. LYOTARD Jean-François, 1974, *Economie libidinale*, Paris, Les Editions de Minuit.
11. LYOTARD Jean-François, 1979, *La condition postmoderne*, Paris, Minuit.
12. LYOTARD Jean-François, 1984, *Le Différend*, Paris, Editions de Minuit,
13. LYOTARD Jean-François, 2005, *Moralités postmodernes*, Paris, Galilée, Paris.
14. LYOTARD Jean François, 2006, *Au Juste*, Paris, Editions Minuit.
15. MEYER Michel, 2008, *Qu'est ce que l'argumentation ?*, Paris, Vrin.
16. POPPER Karl, 1985, *Conjectures et réfutations. La croissance du savoir scientifique*, Paris, Payot.
17. RICŒUR Paul, 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Editions du Seuil.
18. RORTY Richard, 1993, *Les conséquences du pragmatisme*, Paris, Editions du Seuil.

## PENSER LA POSTMODERNITÉ DES DROITS DE L'HOMME À PARTIR DE LA COMPLEXITÉ DES TRADITIONS AFRICAINES

TONYEME Bilakani  
Université de Lomé, Togo  
[tonyemetheophile@gmail.com](mailto:tonyemetheophile@gmail.com)

### Résumé:

*Les sociétés africaines traditionnelles sont essentiellement caractérisées par leur organisation communautaire, ce qui explique la complexité de leur association et, en même temps, leur différence par rapport aux sociétés occidentales. Si cette organisation communautaire a été longtemps stigmatisée – et continue de l'être dans une large mesure dans certaines sociétés occidentales –, il y a des voix, notamment d'anthropologues, de philosophes et de sociologues qui essaient de montrer que, dans le monde actuel censé être ouvert à la diversité, cette organisation communautaire, loin d'être négative, peut servir de référence, si elle est comprise dans son sens originel, à l'épanouissement d'une société où la dignité de l'homme est garantie.*

**Mots-clés :** *droits de l'homme, postmodernité, complexité, communauté, dialogue interculturel.*

### Abstract:

*Traditional African societies are essentially characterized by their community organization, which explains the complexity of their association and, at the same time, their difference from Western societies. While this community organization has long been stigmatized - and continues to in some western societies - there are voices, including anthropologists, philosophers and sociologists, who try to show that in this world which is supposed to be open to diversity, this community organization, far from being negative, can serve as a reference, if it is understood in its original meaning, to the development of a society where the dignity of man is guaranteed.*

**Keywords:** *Human rights, post-modernity, complexity, community, intercultural dialogue.*

## INTRODUCTION

La défense de la dignité humaine est au centre de la philosophie depuis l'Antiquité. De la Grèce antique jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle, l'idée s'est progressivement développée que tous les hommes, sous tous les cieux et indépendamment de ce que Aristote nomme les accidents (race, sexe...), portent en eux l'humanité qui fait qu'ils ont droit au respect de leur personne en tant qu'être humain. Le 20<sup>e</sup> siècle formalisera définitivement cette idée d'égalité de dignité entre tous les hommes. En effet, les deux guerres mondiales ont révélé non seulement la fragilité humaine, mais surtout la capacité de l'homme à traiter son semblable comme une bête. Il s'est alors avéré nécessaire de lui rappeler la notion d'humanité, quitte à le contraindre à accepter l'universalité de l'humanité en tout homme, une humanité qui n'est soumise à aucune condition aléatoire et capricieuse décrétée par les hommes, car elle transcende

l'individu. La Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 viendra consacrer cette universalité. Elle se base sur le principe selon lequel l'humanité est identique et entière en tout homme. Les particularités identitaires devraient se taire ou disparaître.

Mais la fin du 20<sup>e</sup> siècle et le début du 21<sup>e</sup> siècle, caractérisés par la mondialisation, la résurgence et la valorisation des particularismes identitaires, vont remettre en question la portée universelle de la Déclaration de 1948 ainsi que celle des autres instruments sur les droits de l'homme, critiqués en raison, justement, de leur prétention à s'abstraire de toute influence culturelle temporelle. Pourtant, l'idée que les droits de l'homme, tels qu'ils sont conçus à l'époque moderne, ont une histoire et sont nés dans un espace culturel et à un temps donné n'est pas nouvelle ; leur neutralité et leur prétention à l'universalité posent donc problème. De plus, la dynamique de la mondialisation a révélé le caractère pluriel et complexe de la réalité humaine. Les droits de l'homme n'échappent pas à cette complexité. Il faut les envisager dans la complexité et la diversité du monde actuel afin qu'ils puissent se répandre partout par un processus d'endogénéisation. C'est vers cela que doit tendre la postmodernité des droits de l'homme. Et en cela, les cultures traditionnelles africaines, avec leur caractère complexe et les mécanismes d'autogestion qui en découlent, peuvent servir de repères pour envisager cette postmodernité des droits de l'homme.

## **1. La complexité des cultures traditionnelles africaines : l'idée communautaire et sa contribution aux droits de l'homme**

### ***1.1. Complexité et organisation communautaire des sociétés africaines : pluralisme et dynamisme existentiels***

Le terme « complexité », dérivé du verbe latin *complectere*, est composé de la racine *plectere* signifiant « tresser, lacer, enlacer, entrelacer, attacher, accoler, rapprocher » et du préfixe *cum* signifiant « avec ». Étymologiquement, *complectere* signifie donc : tresser, tisser ensemble, tisser avec. La complexité présente la réalité humaine comme étant tissée d'ordre et de désordre, de tous les éléments et de leurs opposés et dont la texture réside, non pas dans l'un des paysages de deux spectres, mais dans l'entre-deux de tous les spectres. C'est pourquoi Edgar Morin conçoit la complexité comme « un mot affirmatif de la diversité, du débordement de l'imprévisible

réalité, et qui nous rappelle après Héraclite, Schopenhäuer, Nietzsche ou Axelos que le monde est un jeu » (D. Bounoux *et al.*, 1990 : 25). Pour Edgar Morin, la complexité, « c'est la complication, l'enchevêtrement, l'entrelacement, la multiplicité des inter-réactions comportant aléas, incertitudes, désordres, complications » (*ibid.* : 264). Ainsi, la complexité implique simultanément la présence, la préservation et le contrôle de la diversité organisée. Elle oblige à refuser tout dualisme induisant les risques de dichotomie et l'enfermement dans le principe de l'englobement du contraire que L. Dumont (1983) présente comme le grand piège du modernisme, et à envisager la pluralité des mondes (L. Boltanski et L. Thévenot, 1991).

Les sociétés africaines sont d'abord des sociétés « communautaires » qui fonctionnent sur ce principe de la complexité. La communauté est une certaine organisation des relations qu'entretiennent les hommes entre eux et avec le monde. Michel Alliot caractérise les communautés « non par une ressemblance mais par un triple partage » : celui d'une « même vie », de la « totalité des spécificités » et d'un « champ décisionnel commun » (M. Alliot, 1980 : 87). Le partage de la même vie, c'est le partage d'un même espace, d'une vie quotidienne, le partage d'ancêtres communs ou supposés l'être, d'une langue commune (dans ses mots et dans son idéologie), des mêmes divinités, des mêmes amis (communautés amies) et des mêmes ennemis (communautés ennemies) dans les relations extracommunautaires. Quant au partage de la totalité des spécificités, il signifie que les communautés valorisent davantage leurs spécificités que leurs similitudes, les hiérarchies que l'égalité. Mais ces spécificités sont partagées car elles ne constituent pas de foyers de tensions ou d'oppositions entre les groupes qui en sont porteurs. Au contraire, ceux-ci ont tendance à se penser comme complémentaires. La spécificité de chacun est nécessaire à la vie des autres. Et c'est là le fondement de la société traditionnelle. Enfin, le partage d'un champ décisionnel commun renvoie à l'idée qu'une communauté coïncide avec une aire sur laquelle les mêmes règles s'appliquent à tous. Et elle ne permet pas que des règles soient fixées par d'autres qu'elle-même, ni par certains de ses membres qui s'arrogeraient un pouvoir de commandement et de contrainte, ni par une instance externe à la communauté. Ainsi pourra-t-on dire que :

La communauté est constituée d'éléments différents, hiérarchisés et interdépendants. Et parce qu'ils sont interdépendants, elle n'est pas un total d'éléments additionnés dont on pourrait enlever quelques-uns sans rien changer au reste, elle est un tout entièrement modifié dès lors

qu'un de ses éléments est modifié. L'unité de la société vient de la valorisation des différences. (*ibid.* : 88-89)

Là se situe le caractère complexe des sociétés communautaires africaines. En effet, il n'existe pas dans celles-ci un pouvoir unique, à l'instar de l'État moderne qui monopolise la création uniforme de droit, mais de multiples pouvoirs se complétant dans leurs différences. Des législations uniformisantes y sont même perçues comme destructrices de l'unité. La communauté africaine se caractérise par un pluralisme interne qui se double d'un souci d'autonomie face à l'extérieur et d'autorégulation.

Il existe un autre trait fondamental pour comprendre le pluralisme du modèle communautaire, sa complexité et la complémentarité des différences qui y règne : son caractère dynamique reflété dans une logique fonctionnelle, une logique difficile à aborder pour des chercheurs modernes occidentaux (ou occidentalisés) et marqués par une logique institutionnelle où l'« être » prime la « fonction ». M. Alliot (1985 : 81) l'explique dans un texte visant à éclairer l'originalité des communautés et leur complexité :

Il n'est pas indifférent de savoir que pour l'Occident chrétien, Dieu est Celui qui Est avant d'être Celui qui crée : il est de toute éternité, il aurait pu ne pas créer ou créer autrement. En lui l'Être prime l'action. À son image, les Occidentaux affirmeront le primat de l'être sur la fonction. (...) [Les sociétés traditionnelles] africaines ne connaissent pas des êtres appelés à remplir des fonctions : c'est la fonction qui détermine les êtres.

Ainsi, la complexité du modèle communautaire africain peut se résumer, selon Étienne Le Roy, par « quatre traits » : tout d'abord, le pluralisme inhérent à l'organisation communautaire ; ensuite, sa logique fonctionnelle ; troisièmement, le pragmatisme de sa démarche et la négociabilité de ses procédures de fonctionnement ; enfin, l'idéal de règlement endogène des conflits où les lois sont discutées et modelées suivant les situations (É. Le Roy, 1997a : 9).

Dans de telles sociétés, l'unité sociale se situe dans leur structuration et leur fonctionnement complexes :

Il faut accepter de penser le jeu social comme fondé sur des éléments constitutifs à la fois spécifiques et irrémédiablement complémentaires, l'idée de complémentarité des différences restant une référence clef dans ce domaine. (...) Il faut surtout introduire dans nos schémas les idées de complexité et d'incertitude. (É Le Roy, 1998a : 37)

Ainsi, le fonctionnement de la société qui intègre le multiple « doit être abordé non comme un ensemble statique d'injonctions ou de sanctions, mais comme un système ouvert, dynamique, comme un jeu ou comme un processus dont on doit reformuler les règles par un nouveau paradigme » (*ibid.* : 38). Une telle dynamique pose alors le problème des droits de l'homme : comment, dans cette complexité, les droits des individus sont-ils défendus alors que la communauté ne repose pas sur un système juridique stable, arrêté comme universel et centralisé?

### ***1.2. Les droits de l'homme dans les sociétés traditionnelles complexes africaines***

La question des droits de l'homme en Afrique est de nos jours dramatiquement occupée par les tableaux apocalyptiques qu'offrent, malheureusement, beaucoup de parties de ce continent. Et ainsi, exprimée ou inconsciente, se propage l'idée que les droits de l'homme seraient étrangers aux cultures africaines et restent, par conséquent, à inventer dans ce continent qui les aurait toujours ignorés. Le caractère complexe, « instable » et en perpétuelle négociation du système communautaire semble confirmer cette thèse. Mais pour peu qu'on analyse ce système complexe de fonctionnement communautaire, on se rend compte qu'il contient en lui des mécanismes non moins complexes de protection des individus. Les sociétés traditionnelles africaines, quel que soit le type de pouvoir auquel elles sont soumises, intègrent d'une manière ou d'une autre, à des degrés divers, la protection de l'individu, de ses droits fondamentaux : droits à la vie, à l'éducation, à l'alimentation, à un habitat « sain », etc. Tous ces droits sont garantis et assurés par la communauté entière à l'individu qui, en contrepartie, lui est soumis entièrement pour la réalisation de son bonheur, et partant, du bonheur de toute la communauté. Néanmoins, bien que sa personnalité soit inséparable de celle de son groupe, l'individu n'est pas soumis à la tyrannie du groupe. Au contraire, le groupe auquel il appartient lui permet de s'épanouir et de jouir notamment de tous les droits reconnus dans le cadre de l'organisation sociopolitique et traditionnelle. Parmi les droits reconnus et protégés, Fatsah Ouguerouz mentionne le droit à la vie, la liberté d'association (notamment par corporation de métiers, par exemple les forgerons), le droit à l'éducation (droit à l'initiation), la liberté d'aller et de venir, le droit d'asile, le droit au travail, le droit de propriété (limité par l'appropriation collective de la terre) et

le droit des personnes âgées, des femmes et des enfants à une protection spéciale (F. Ouguerouz, 1993 : 11-12).

Tous ces droits sont limités par l'existence des devoirs corrélatifs aux droits de la communauté, et la complexité des sociétés africaines n'autorise pas que l'on dissocie les droits des devoirs. Droits et devoirs ne sont pas deux choses différentes ou opposées, mais complémentaires dans le fonctionnement complexe de la société. Ainsi, l'exercice de la liberté d'expression est limité par des obligations de modération et de bienséance. De même, il existe une obligation alimentaire à l'égard des indigents. Quant à la communauté, elle a le devoir d'assurer une portion de terre à l'individu pour lui permettre d'exercer son droit au travail, de l'initier à la vie à partir d'un certain âge, de lui fournir la sécurité, de lui porter secours en cas de catastrophe ou de malheur et de lui rendre justice en cas de conflit, dans le respect des procédures propres à l'arbre à palabres. Par exemple, J. Ki-Zerbo a bien montré que, contrairement aux idées reçues, dans les sociétés traditionnelles, la femme et les enfants font l'objet d'une protection particulière parce qu'ils sont considérés comme les plus faibles de la société (J. Ki-Zerbo, 2003). Cette protection, vue sous la loupe des modernes, peut paraître quelques fois comme injuste. Par exemple, chez les Kabyè du Nord Togo, lorsqu'il y a un différend entre époux au point où on en vient à un jugement, on ne donne jamais tort à la femme, quel que soit le forfait qu'elle aurait commis, car si elle a posé un acte répréhensible vis-à-vis de son époux, la tradition veut que l'homme, l'être le plus fort et le maître, aurait dû prendre les dispositions pour que sa femme, faible, ne soit pas amenée à poser un tel acte. Également, le droit à l'alimentation est une exigence, mais il ne consiste pas à donner simplement à celui qui n'en a pas. La solidarité est une obligation traditionnelle : il faut venir au secours de celui qui est victime d'un aléa et qui ne parvient plus à se nourrir, mais aussi des paresseux. Néanmoins, pour ces derniers, cela est assorti d'une obligation à changer car le paresseux, par son comportement, menace l'équilibre même de la société.

Le développement de la traite négrière, tout d'abord transsaharienne puis transatlantique, en créant de nouveaux rapports de force, de nouveaux centres de pouvoir fondés sur l'appropriation des individus, va bouleverser durablement toutes ces structures : guerres incessantes, insécurité individuelle et collective, destruction des groupes et des lignages, émiettement des structures de pouvoir, corruption des âmes et



des systèmes. Cette déstructuration de la société traditionnelle africaine a, pour des raisons économiques et politiques, conduit à la violation de certains droits élémentaires de l'homme.

Il n'en demeure pas moins que la société moderne, avec son organisation et ses structures complexes, possède des traits communs avec la société complexe traditionnelle africaine. En raison de cette complexité commune, le modèle africain peut servir à asseoir une conception postmoderne des droits de l'homme qui en ferait une valeur endogène à toutes les cultures, notamment dans une perspective multiculturelle des droits de l'homme, propre à enrichir une conception parfois trop parcellaire.

## **2. Approche postmoderne des droits de l'homme à partir du paradigme communautaire africain**

### ***2.1. Penser les droits de l'homme de manière pluraliste et complexe***

À partir de l'analyse de l'organisation sociale des sociétés africaines communautaires, une démarche prenant en compte leurs logiques et pratiques apparaît primordiale pour s'approcher de l'idéal d'une « réalisation universelle » de l'État de droit. Elle semble aussi primordiale pour relever les défis d'une universalisation des droits de l'homme basée sur une pluripolarisation consistant à penser global et à agir local en matière des droits humains. L'approche moderne et occidentaliste des droits de l'homme basée sur des lois universelles semble incapable de dépasser le débat entre universalistes et relativistes pour inscrire les droits de l'homme dans la complexité de nos sociétés. Les droits de l'homme risquent alors d'être élevés au rang d'un universalisme oppresseur ou d'être enfermés dans le ghetto des particularismes non moins oppresseurs. À ce sujet, Bonaventura De Sousa Santos (1998 : 86) note que :

Tant que les droits de l'homme seront conçus comme universels, ils auront tendance à opérer comme un localisme globalisé, c'est-à-dire une forme de globalisation par le haut. Pour être à même d'opérer comme une forme de globalisation cosmopolite anti-hégémonique, les droits de l'homme doivent être reconceptualisés comme droits multiculturels. Conçus de manière universelle, comme ils l'ont été, les droits de l'homme resteront un instrument de ce que Samuel Huntington nomme le « choc des civilisations », c'est-à-dire la lutte de l'Occident contre le reste du monde. Leur validité globale sera gagnée au prix de leur légitimité locale. Au contraire, le multiculturalisme, comme je l'entends, est une condition préalable pour une relation équilibrée où viennent se renforcer mutuellement une compétence

globale et une légitimité locale, qui sont les deux attributs d'une politique anti-hégémonique des droits de l'homme à notre époque.

En effet, quand il s'agit de repenser les droits de l'homme en rapport avec les affirmations identitaires contemporaines, on a l'impression que l'on ne regarde que là où éclaire la modernité occidentale. Or, en portant le regard vers les autres cultures, notamment les cultures africaines, c'est-à-dire en regardant hors des sentiers battus que constitue la modernité occidentale, il est possible de contribuer à mieux relever les défis contemporains de l'universalité (globalisation) et de la pluralité (localisme) des droits de l'homme : leur glocalisation. Le paradigme communautaire africain et sa complexité apparaissent comme une perspective fertile à l'épanouissement d'une pensée pluraliste et interculturelle sur les droits de l'homme, permettant de prendre en compte la diversité humaine sans pour cela perdre de vue son universalité et faire éclore les droits de la personne dans les sociétés modernes, ouvertes aux différentes réalités, et donc de plus en plus complexes dans leurs structures et dans leur fonctionnement.

## ***2.2. Construire l'universalité des droits de l'homme à partir des réalités concrètes : l'exemple des sociétés communautaires africaines***

C'est dans le paradigme du droit moderne que se déroule en général la réflexion sur les droits de l'homme. On réfléchit sur les droits de l'homme comme s'il s'agissait de réfléchir à un super État mondial dont ils seraient la constitution. Or, « le droit ne fait que constater des armistices sociaux » (É. Le Roy, 1997b : 315) ou, comme le dit Pierre Bourdieu (1986 : 41), « codifier c'est mettre en forme et mettre des formes ». Une approche moderne, qui se reflète dans l'imposition externe d'un modèle profondément enraciné dans une cosmovision occidentale non partagée par toutes les cultures et caractérisée par sa tendance à l'uniformisation, ne semble pas permettre de relever les défis qui se posent : les sociétés modernes (et postmodernes) sont de plus en plus complexes et ne se prêtent plus à des solutions générales et uniformes pour répondre à des problèmes complexes et de plus en plus localisés, notamment au problème des droits de l'homme.

Un trait central du modèle communautaire africain est le partage qui se manifeste par une logique de complémentarité des différences plutôt que par une logique d'exclusion des contraires. Il fonctionne ainsi selon le principe d'addition, et

non selon le principe de soustraction. De plus, la centralité du partage réoriente la perspective vers la vie concrète, les pratiques, le vivre-ensemble au lieu de pointer vers un au-delà idéal, une institution transcendante qui serait responsable de nos vies et de notre dignité. Il renvoie aux pratiques et non pas uniquement aux discours. Il attire l'attention sur les pratiques juridiques, souvent négligées par une focalisation presque exclusive sur le droit étatique (droit universel), comme les droits « parallèles », « non-officiels », « traditionnels » occultés dans la culture juridique occidentalisée. Il ouvre ainsi des voies de prise en compte du pluralisme juridique des cultures africaines pour élargir la réflexion sur le droit en général, et les droits de l'homme en particulier, en les réinsérant dans leur réalité sociale et dans une réflexion sur la reproduction et la réinvention quotidienne des sociétés, en les pensant plutôt comme *praxis* (activité créatrice qui fait sens) que comme pure *poiesis* (technique). La communauté évoque un vivre-ensemble, le partage d'une condition commune, d'un idéal commun sans référence à une institution qui la transcende. Tous partagent une commune humanité ainsi qu'une condition globale. De plus en plus, les individus sont appelés à s'atteler ensemble aux problèmes qui se posent à eux. Il n'y a pas d'instance supérieure à laquelle se reporter, il leur faut négocier entre eux une communauté viable, réinventer ou renégocier perpétuellement le vivre-ensemble dans un monde aux enjeux complexes. La vision moderne des droits de l'homme, par son potentiel d'idéal commun ainsi que par ses aspects juridiques liés à la production, à la reproduction et à la structuration des sociétés, a avantage à prendre pour modèle la vie communautaire qui privilégie la négociation, la réinvention perpétuelle et le dialogue permanent à propos des conditions du vivre-ensemble, dont les droits de l'homme sont un aspect. Le modèle communautaire peut se révéler fructueux. Il n'est pas une utopie, mais une réalité ayant démontré sa capacité à survivre comme principe d'organisation basé non pas sur l'unité et l'uniformité, mais sur la diversité et la complémentarité des différences, c'est-à-dire sur la complexité. La complexité des sociétés animistes africaines est caractérisée par de multiples pouvoirs se complétant dans leurs différences. La responsabilité pour leur avenir reste ainsi toujours au sein des communautés qui n'arrêtent pas de réinventer et de renégocier leur présent. Leur idéal est celui de l'autorégulation qui s'exprime dans la coutume et la valorisation de la médiation pour les règlements des conflits. C'est là un modèle pour la postmodernité des droits de l'homme : face à la diversité de la réalité

(notamment culturelle), l'universalité postmoderne des droits de l'homme doit être toujours en perpétuel devenir, négociant et réinventant ce devenir. Ce qui mène à un dialogue perpétuel.

### ***2.3. Instaurer un dialogue perpétuel à propos des droits de l'homme***

Selon Christoph Eberhard (1998 et 1999) et Raimundo Pannikar (1984) Un monde dans lequel les droits de l'homme sont compris uniquement dans une logique d'uniformisation ne paraît plus pensable. Des démarches plus dialogiques, fondées sur une herméneutique diatopique visant à éclairer l'humain à travers et par le dialogue des différents lieux culturels, semblent de plus en plus incontournables. Les droits de l'homme devaient se répandre de manière uniforme dans le monde et progressivement amener toute l'humanité sous le parapluie de la « civilisation »; or, il existe différentes manières d'être « civilisé » et les droits de l'homme gagneraient à être repensés plutôt comme un appel à l'humanité commune et partagée sous ses diverses formes.

En ce sens, le modèle communautaire africain ouvre à une logique de partage et de complémentarité, non d'hégémonie. Il ouvre la porte à un espace de rencontre interculturelle où chaque culture pourra s'exprimer, permettant ainsi de se dévoiler mutuellement et d'inventer la silhouette d'un symbole partagé des droits de l'homme, une construction qui ne pourra jamais être globale et définitive, mais qui sera toujours en construction et en reconstruction au travers d'une fenêtre avec l'enrichissement des perspectives des autres fenêtres. Comme le dit Raimundo Panikkar (1984), toute culture représente une fenêtre privilégiée sur la réalité. Chaque fenêtre offre sa propre perspective. Et on ne pourra jamais ramener ces différentes perspectives à une seule. Le dialogue interculturel aura pour but d'apprendre à percevoir les silhouettes que perçoivent les autres et de reconstruire la statue entière des droits de l'homme. Cette reconstruction, elle non plus, ne pourra jamais être globale mais sera toujours reconstruction; ainsi se retrouve-t-on dans une redécouverte, dans une réinvention et dans une renégociation permanente de notre présent. Plus important que le contenu formel, qui pourra changer, sera la logique du modèle caractérisé par le dialogue, le partage et la négociation permanente de consensus.

Nous avons vu précédemment que la complexité de la communauté se caractérisait autant par la prise en compte de la diversité des pratiques et des représentations que par son caractère uni, ce qui se traduit par l'importance de la négociation, donc du dialogue. On a tendance à penser les droits de l'homme comme une réalité transcendante et universelle, découverte par les Lumières de la Raison et brillant depuis dans l'infini de l'espace en immergeant tous les êtres dans leur lumière uniforme et omniprésente. Or, cette représentation se voit de nos jours fortement remise en question : la « Lumière » des droits de l'homme ne serait pas une réalité universelle, mais uniquement le fruit d'une illusion à laquelle aurait succombé la Raison occidentale. La notion même d'universalité semble contestée. Peut-on accéder à quelque chose d'universel alors que la connaissance dépendra toujours d'un point de vue, de la fenêtre spatio-temporelle d'où l'on regarde ? Y a-t-il un sens à parler d'universel si toute vérité est plus construite que trouvée, plus subjective qu'objective ? Faut-il pour autant céder au nihilisme ? Cela aurait été logique si la vie quotidienne ne nous rappelait pas l'existence d'un « humain », d'un certain « horizon » partagé, même si cet humain peut se concrétiser de manières fort diverses et même si cet horizon peut être perçu à travers des perspectives différentes. Même s'il peut y avoir beaucoup d'incompréhension, le dialogue, la compréhension et l'enrichissement mutuels sont possibles entre êtres humains de cultures éloignées. Ce n'est pas l'existence d'un universel que remettent en question les interrogations précédentes. Ce qui est questionné, c'est l'accès à l'universel qui, dans sa démarche, devra prendre en compte l'importance des positionnements et des limites, mais aussi des potentialités que ces positionnements et leur mise en relation respectives renferment.

Par conséquent, les droits de l'homme doivent être abordés par le biais de la notion de communauté. En effet, il faut dialoguer pour se comprendre, pour se mettre d'accord mutuellement sur une conception interculturelle des droits de l'homme. Et enfin, il faut dialoguer pour nous rapprocher d'une universalité interculturelle des droits de l'homme. Le dialogue interculturel est plus qu'un simple bavardage ou échange de points de vue. C'est un véritable voyage à travers les multiples logiques et discours culturels, qui nécessite de se plonger au cœur des diverses traditions et de les comprendre de l'intérieur pour pouvoir ensuite permettre leur véritable enrichissement mutuel. Si l'on réussit à appréhender l'« Autre », un entre-deux – un espace fécond pour

un enrichissement mutuel – émerge, ce qui permettra peut-être de transcender les discours pour se retrouver dans une pratique des droits de l’homme dans un mythe partagé. Le paradigme communautaire africain mène ainsi, par son respect des différences et la nécessité de dialogue qui en découle, à une pratique des droits de l’homme au cœur de laquelle se trouve le dialogue interculturel comme lieu de partage. Ce paradigme et la complexité permettent de penser les droits de l’homme comme réunion, adjonction, simultanéité, unité et diversité, universel et particulier, théorie et pratique, global et local. Car la philosophie des sociétés communautaires est moins un choix entre les termes d’une alternative qu’une négociation permanente, une recherche d’équilibre entre deux ou plusieurs termes qui peuvent s’opposer. Le paradigme communautaire invite ainsi à l’humilité dans la démarche, il est une ouverture au dialogue, il ne tente pas de s’imposer contre les autres, ni à parler pour les autres, mais à marcher avec les autres. Il permet de contribuer à établir un espace où il est possible de percevoir les différences non pas uniquement comme sources de conflits potentiels, mais aussi comme sources d’enrichissement mutuel permettant de mieux résoudre ensemble les problèmes qui se posent. Nous ne voyons pas cette démarche comme un cadre englobant pour une réflexion interculturelle sur les droits de l’homme, mais juste un entre-deux créatif où des choses peuvent se déployer, les jeux des droits de l’homme se jouer, car comme le notent François Ost et Michel Van de Kerchove (1993 : 212) :

Difficile, en effet, de parler de « jeu » tant qu’aucun espace n’était ménagé dans les certitudes dogmatiques; mais, dès lors que des entre-deux se dessinent, la partie se complexifie, le tiers a désormais son mot à dire ou, à tout le moins, s’il est le « mort », sa place à prendre, et le jeu peut commencer.

L’entre-deux tente de proposer un espace de réflexion qui pourra être remanié, agrandi, rétréci, remis en question, voire ignoré, mais qui se voudra éminemment pluraliste, d’un pluralisme sain et non d’un pluralisme « malsain » versant dans le relativisme. Il semble de plus en plus qu’il faille, dans le domaine d’une recherche sur une universalité interculturelle des droits de l’homme autant théorique que pratique, procéder selon le principe d’addition – qui ne trouve l’unité que là où elle s’impose comme somme des données identifiées – et non pas selon le principe de soustraction – qui postule au départ une unité qu’elle maintient en excluant de son champ de vision tout ce qui n’y entre pas. Il faut donc sortir du moule de la pensée uniformisatrice

occidentale et apprendre à penser la pluralité communautaire pour que tous puissent se mettre en route dans une direction commune, mais chacun à sa manière propre, ce qui sera le gage d'efficacité de la démarche. L'exemple communautaire pourra contribuer à relever ce défi et nous permettre de penser ce pluralisme sain. Peut-être en arrivera-t-on à une symphonie, ou plutôt à une improvisation continue mais harmonieuse, entre toutes les cultures, à une communauté humaine paisible dans laquelle pourrait s'épanouir notre commune humanité.

## CONCLUSION

Les droits de l'homme sont appelés à se répandre dans le monde entier. Mais s'il s'agit d'une simple expansion d'une idéologie exogène, ils auront du mal à s'épanouir dans le monde actuel caractérisé par la diversité des modes de vies et d'expression des identités. L'actualité illustre bien cette querelle entre l'universalité des droits de l'homme et les particularismes identitaires locaux. La « glocalisation », envisagée comme un entre-deux entre universalisme et particularisme, semble être la forme que doivent prendre les droits de l'homme dans la postmodernité. Pour y parvenir, il faut descendre de son piédestal la pensée uniformisante qui considère la réalité humaine comme une, unique et universelle, mais aussi il faut se méfier des particularismes ghettoïsants qui ne reconnaissent que l'existence des réalités particulières, et par conséquent aléatoires. Le caractère communautaire et la complexité des sociétés traditionnelles africaines leur permettent de s'engager dans cet entre-deux. Cette forme de communauté fonctionne sur le modèle d'une universalité contextuelle, c'est-à-dire que si la réalité humaine est universelle, son vécu est local et quotidien. Ainsi, le vivre-ensemble doit être toujours en perpétuelle négociation. Ce qui mène à l'instauration d'un dialogue ininterrompu qui permet d'élaborer les solutions au jour le jour suivant les problèmes qui se posent, la transposition des solutions étant contraire au fonctionnement de la société communautaire. C'est sur cette voie que doivent s'engager les droits de l'homme dans la postmodernité : ils ne doivent pas être considérés comme une solution déjà trouvée qui s'appliquerait à tout moment et en tout lieu. Ils doivent être engagés dans un dialogue interculturel et dans un processus de négociation permanente en vue de leur éviter des pièges de l'hégémonie et du relativisme qui sont

contraires à leur but : parvenir à une société où tout le monde se sent valorisé sans mettre en péril l'existence de l'autre.

### Références bibliographiques

1. ALLIOT Michel (1980). « Modèles sociaux – 1. Les Communautés », *Bulletin de liaison du LAJP*, n° 2, p. 87-93.
2. ALLIOT Michel (1985). « La coutume dans les droits originellement africains », *Bulletin de liaison du LAJP*, n° 10, p. 79-100.
3. ALLIOT Michel (1989). « Protection de la personne et structure sociale (Europe et Afrique) », dans *Recueil d'articles, contributions à des colloques, textes du recteur Michel Alliot*, Paris : LAJD, p. 169-187.
4. BOLTANSKI Luc et Laurent THEVENOT (1991). *De la justification – Les économies de la grandeur*, Mesnil-sur-l'Estrée : Gallimard.
5. BOUGNOUX Daniel, Jean-Louis LE MOIGNE et Serge, PROULX (dir.) (1990). *Arguments pour une méthode*, Colloque de Cerisy autour d'Edgar Morin, Paris : Seuil.
6. BOURDIEU Pierre (1986). « Habitus, code et codification », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 64, septembre, p. 40-44.
7. DE SOUSA SANTOS Bonaventura, (1998). « Vers une conception multiculturelle des droits de l'homme », *Droit et Société*, n° 35, p. 79-96.
8. DUMONT Louis (1983). *Essai sur l'individualisme, une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil.
9. EBERHARD Christoph (1998a), « Droits de l'homme et dialogue interculturel : réflexions critiques sur une démarche », contribution à l'Ecole thématique Droit et Société *Approches critiques des démarches de recherche consacrées à la production normative. Confrontations pluridisciplinaires et culturelles*, 15-19 juin, Université Pierre Mendès-France, Institut d'Études Politiques de Grenoble.
10. EBERHARD Christoph (1998b), « Globalisation, droits de l'homme et dialogue interculturel. Réinventer nos futurs », Résumé d'une intervention au GEMDEV le 23/11/1998 dans le cadre du séminaire *Globalisation, droits de l'homme et dialogue interculturel. Réinventer nos futurs*, organisé par le groupe de travail Droits de l'Homme et Dialogue Interculturel (DHDI) de Paris.
11. EBERHARD Christoph (1999), « Justice, droits de l'homme et globalisation dans le miroir africain : l'image communautaire », contribution au colloque Université de Genève / Droit et Société, 24-25 septembre 1999 : *Politiques publiques et droit dans un contexte de globalisation : Les dynamiques du global et du local*.
12. KI-ZERBO Joseph (2003). *À quand l'Afrique*, Paris : Éditions de l'Aube et Éditions d'en bas.
13. OST, François et Michel VAN de KERCHOVE (1993). « L'idée de jeu peut-elle prétendre au titre de paradigme de la science juridique? », *Revue Interdisciplinaire d'études juridiques*, n° 30, p. 191-216.
14. LE ROY Étienne (1994a). « Comparaison n'est pas raison : anthropologie et droit comparé face aux traditions non européennes », dans Cendon PAOLO (dir.), *Scritti in onore di Rodolfo Sacco – La comprazione giuridica alle soglie del 3° millennio*, Milan : Giuffrè Editore, p. 454-479



15. LE ROY Étienne (1994b). « Les droits de l'homme, entre un universalisme hâtif et le ghetto des particularismes culturels », dans *L'effectivité des droits fondamentaux dans les pays de la communauté francophone*, Actes du colloque tenu les 29, 30 septembre et 1er octobre 1993, Port-Louis (République de l'Île Maurice), Montréal : AUPELF - UREF, p. 59-70.
16. LE ROY Étienne (1997a). « Communautarisme et mariage chez les Wolof du Sénégal, entre mésalliance, conventions dotales, islamités et affinités électives », dans Claude BONTEMS (dir.), *Mariage-Mariages*, Actes du second colloque international tenu les 9-10 mai 1997 à Paris-Sceaux, Paris : PUF, p. 2-26
17. LE ROY Étienne (1997b). « Contribution à la refondation de la politique judiciaire en Afrique francophone à partir d'exemples maliens et centrafricains », *Afrika Spektrum*, n° 3, p. 311-327.
18. LE ROY Étienne (1998a). « L'hypothèse du multijuridisme dans un contexte de sortie de modernité », dans Andrée LAJOIE, Roderick A. MacDONALD, Richard JANDA et Guy ROCHER (dir.), *Théories et émergence du droit : pluralisme, surdétermination et effectivité*, Bruxelles : Bruylant/Thémis, p. 29-43.
19. LE ROY Étienne (1998b). « Les droits de la personne à l'âge de la transmodernité face à la complexité des sociétés, un outil politique dans "l'entre deux" de l'universalisme et des particularismes », Résumé de la communication à la Journée *La déclaration universelle des droits de l'homme : bilan après cinquante ans*, Ottawa, 4 juin 1998, consultable sur : <http://www.dhi.org>.
20. OUGUERGOUZ Fatsah (1993). *La charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Une approche juridique entre tradition et modernité*, Paris : PUF.
21. PANIKKAR Raimundo (1984). « La notion des droits de l'homme est-elle un concept occidental ? », *Interculture*, Vol. XVII, n° 1, Cahier 82, p 3-27.

## **SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**

## L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES PAR LES TIC : PERCEPTION D'APPRENANTS UNIVERSITAIRES AU BENIN

**KPONON Adjei**

*Université d'Abomey-Calavi, Bénin*  
[Adjei.kponon@gmail.com](mailto:Adjei.kponon@gmail.com)

**ATTENOUKON Serge Armel**

*Université d'Abomey-Calavi, Bénin*  
[serge.attenoukon@uac.bj](mailto:serge.attenoukon@uac.bj)

**TOURE Mamadou**

*2iE, Burkina Faso*  
[mamadou.toure@2ie-edu.org](mailto:mamadou.toure@2ie-edu.org)

### Résumé

*Les TIC sont de nos jours un instrument incontournable pour conformer l'institution scolaire aux réalités technologiques contemporaines. Dans leur diversité, notamment à travers leurs applications pédagogiques, elles offrent des opportunités pour l'évaluation des apprentissages des étudiants dans un contexte de massification tel que celui de l'Université d'Abomey-Calavi. La présente recherche de nature exploratoire, mixte à dominance quantitative, a pour objectif d'analyser la perception des jeunes apprenants technicisés sur la contribution des TIC à l'évaluation des apprentissages. Les résultats montrent que les étudiants ont une perception globalement positive de l'usage des TIC pour l'évaluation de leurs apprentissages. Cependant, ils sont inquiets quant aux éventuels risques et aux défis inhérents à une telle innovation.*

**Mots-clefs :** *apprenants, évaluation des apprentissages, TIC, perception, enseignement supérieur.*

### Abstract

*The reflection on the practice of the psychotherapy, meaning psychotherapy of support, by the practitioner, in general, of the Healthcare sector, seemed to us necessary and convenient. Their positions and especially their roles in the process leading the patient to recovery do not need to be any more demonstrated. They very often represent an unconscious support for those patients who are very concerned about their life. The purpose here is to make aware their help (assistance) in terms of psychological support so that this support is not risky any more and do not devoid of any professional approaches. This support has to have a formal character, and some of the rules that underlie and regulate it are here exposed.*

**Keywords:** *psychotherapy, practice, support, medical care / assistance, medical support.*

## INTRODUCTION

La recherche permanente de meilleures conditions de vie et des moyens de maîtriser l'environnement immédiat entraîne la découverte de nouvelles possibilités par l'homme. Au cœur de ces découvertes contemporaines se trouvent les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui sont le fruit de nombreuses années de recherche dans le domaine militaire. Au-delà de l'armée, les TIC sont aujourd'hui à l'école et à l'université où elles continuent leur expansion. Dans l'enseignement supérieur, tant en distanciel qu'en présentiel,

les TIC ont une influence importante dans la formation des jeunes apprenants. Ces derniers en font usage dans leurs apprentissages car les TIC se présentent sous diverses formes avec diverses possibilités. Outre la formation et l'apprentissage, les TIC investissent aussi le champ de l'évaluation des apprentissages avec divers outils.

Faisant leur apparition vers la fin des années 1990 en Afrique notamment francophone, les TIC ont côtoyés les efforts de scolarisation dans les Etats qui sortaient progressivement des programmes d'ajustement structurel. Avec le coup de pouce des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le taux de scolarisation a fortement grimpé dans les pays africains. Particulièrement au Bénin, la décision gouvernementale de prise en charge par l'Etat des frais d'inscription des étudiants béninois a été un facteur de croissance exponentielle des effectifs universitaires.

Dans ce contexte de massification, qui devient une constance dans l'enseignement supérieur à travers le monde, il se pose la question de la formation et de l'évaluation des acquis des jeunes apprenants dans les grands groupes avec un environnement universitaire mondial caractérisé par la mise en place du système Licence-Master-Doctorat (LMD). Avec l'avènement de ce système, l'évaluation des apprentissages doit porter sur l'évaluation des compétences que les apprenants sont censés avoir acquis durant leur formation. Cependant, « *évaluer des compétences, c'est évaluer du complexe par définition* » (De Ketele, 2006 ; Houessou, 2013, p.115). En général, travailler sur du complexe exige d'y consacrer du temps et de l'énergie, deux choses extrêmement précieuses dans un contexte de massification des apprenants et de semestrialisation des évaluations. A ce propos, Houessou (2013) reconnaît que :

*...les points de vue étant de plus en plus convergents sur l'opportunité de voir le savoir, le savoir-faire et le savoir-être dans la notion de compétence, l'évaluation des acquis des étudiants devient de plus en plus lourde (p.115).*

Dans une université qui comptait 23 centres de formation, 61416 étudiants et 931 enseignants au titre de l'année académique 2015-2016 (S. Kpenavoun-Chogou, 2017), couplé à la complexité des évaluations en milieu universitaire avec l'avènement du LMD, il semble important de voir les possibilités offertes par les TIC. A cet effet, cet article se propose d'analyser les points de vue des étudiants concernant ce qu'ils pensent de l'introduction d'une telle innovation dans leurs habitudes pédagogiques et de montrer les raisons pour lesquelles

les TIC peuvent être une alternative contre les difficultés de l'évaluation dans le contexte du LMD à l'UAC.

Le texte qui suit présentera successivement la problématique de la recherche et ses assises théoriques. Ensuite suivra le cadre méthodologique et les résultats auxquels la recherche a permis d'aboutir. Enfin la discussion des résultats permettra de faire le point.

## **1. Problématique**

L'Université d'Abomey-Calavi, à l'instar de nombreuses universités africaines, est entrée dans le système LMD, c'est-à-dire Licence-Master-Doctorat, optant de facto pour le système d'évaluation par unités capitalisables. Dans l'environnement du CAMES où évolue l'UAC, « *les parcours de formation conduisant aux grades de Licence et de Master sont organisés en semestres, chaque semestre représente 30 CECT* » (CAMES, 2009, p. 26). Quant aux parcours de formation, ce « *sont des ensembles cohérents d'unités d'enseignement (UE), organisant des progressions pédagogiques adaptées* » (CAMES, 2009, p.32) et aussi, « *chaque unité d'enseignement a une valeur définie en CECT au niveau d'études concerné* ». (Ibid, p.70) ».

Décrivant le mode d'évaluation dans le système LMD, Ehilé (2006) indique que les modalités d'évaluation (écrit, oral, pratique, etc.) sont définies pour chaque crédit par l'équipe de formation. Et de plus, deux sessions d'examen sont organisées au cours de la même année académique. D'une part, à la fin de chaque semestre, un examen écrit, oral ou pratique est organisé pour chaque UE dispensée et, d'autre part, si l'étudiant n'a pas satisfait à la première session d'examen, une deuxième session est organisée suivant les mêmes modalités. En outre, les examens se font en contrôle continu, avec possibilité de session normale et de session de rattrapage. Cela justifie bien la lourdeur de l'évaluation dans le LMD, lourdeur confirmée par les universités européennes bien avancées dans sa mise en œuvre (P. Houessou, 2013).

Cette tâche se révèle fastidieuse pour les enseignants de l'Université d'Abomey-Calavi car, corriger plus de mille copies est une gageure et une source de stress indescriptible pour eux. Au vue de ces conditions, la qualité des évaluations est alors sous l'influence de nombreux biais tel que l'effet de fatigue ou d'ennui, l'effet de contamination, l'effet de Halo, l'effet de relativisation, etc.

Ces nombreux biais qui influencent les corrections des copies peuvent certainement expliquer le sentiment d'injustice et d'insatisfaction constaté sur les visages et dans les propos

des étudiants après la publication des résultats des évaluations semestrielles ou annuelles. De nombreux mouvements de mécontentements et des grèves des étudiants dans les universités en Afrique y trouvent leurs justifications. C'est le cas pour la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'UAC qui comptait 23195 apprenants (S. Kpenavoun-Chogou, 2017) et qui a été ébranlée en 2014 et 2015 par des grèves des étudiants qui ont réclamé à corps et à cri la session de rattrapage alors que l'administration arguait que le règlement pédagogique n'a pas prévu de session de rattrapage dans le cadre du LMD.

Ainsi, l'effectif sans cesse croissant des étudiants qui n'est pas concomitant à celui des enseignants n'augure pas une amélioration sinon favorise au contraire la décadence du système d'évaluation à l'Université d'Abomey-Calavi. La conséquence directe est alors l'augmentation du taux d'échec des étudiants. Il est donc important de trouver des solutions adaptées. Il est utile de réfléchir sur les liens éventuels entre le développement des méthodes d'évaluation des connaissances et l'utilisation des TIC à l'université.

De nombreuses études ont été menées en vue de voir les différentes perceptions que les apprenants ont de l'intégration pédagogique des TIC en tant qu'outils d'enseignement et d'apprentissage. Mais presque aucune ne s'est intéressée à l'utilisation de la technologie pour l'évaluation des acquis des apprenants. La connaissance effective des différents déterminants psychopédagogiques qui peuvent intervenir dans une intégration pédagogique des TIC en tant qu'outils d'évaluation des apprentissages est cruciale car ces déterminants sont de véritables indicateurs des différentes facettes que peuvent présenter cette innovation.

Au vue des réalités pédagogiques béninoises, la trame interrogative de cette recherche porte sur la nature de la perception que les jeunes apprenants de l'UAC ont de l'intégration des TIC dans l'évaluation de leurs apprentissages.

## **2. Cadre théorique**

Pour circonscrire théoriquement cette recherche, les théories de l'apprentissage vont être abordées dans leur lien avec les TIC. Ensuite, la question de l'évaluation des apprentissages et l'aspect TIC vont faire objet de réflexion. Enfin, les théories de la perception et des représentations sociales vont être parcourues en attirant l'attention sur le sentiment d'autoefficacité personnelle.

### ***2.1 TIC et apprentissage***

Les théories de l'apprentissage se présentent sur de nombreuses facettes. Dans le cadre de cette étude, il va être question de celles qui ont un lien avec les TIC. En la matière, les théories behavioristes et cognitivistes occupent une grande place.

Dans le domaine des usages pédagogiques des TIC, l'apport du comportementalisme est non négligeable. A écouter Dépover (2015),

la forme la plus habituelle sous laquelle se présentent les logiciels d'enseignement inspirés des conceptions behavioristes est celle de logiciels d'exercices visant tantôt à remédier à certaines lacunes par la présentation d'exercices systématisés tantôt à approfondir certaines notions en amenant les apprenants à les appliquer à des situations diversifiées. On trouve également la marque du béhaviorisme dans les logiciels dits tutoriels qui sont largement utilisés lorsqu'il s'agit de développer d'une manière rapide et efficace des compétences cognitives impliquant essentiellement la maîtrise de concepts ou l'application de procédures (*page html*).

Du côté du cognitivisme deux postures théoriques ont un lien avec les TIC : le traitement de l'information et le constructivisme. Selon la première posture, Dépover (2015) fait observer que le modèle ACT (Contrôle Adaptatif de la Pensée), développé par Anderson (1990), a servi de référence pour la mise au point de plusieurs dispositifs d'apprentissage par ordinateur (tuteurs intelligents) et a permis la conception de dispositifs plus flexibles d'interactions pédagogiques plus sensibles à la personnalité de l'apprenant. Par ailleurs, les travaux menés sur la représentation des connaissances ont eu un grand impact sur la conception des logiciels éducatifs. De même, la théorie de la flexibilité cognitive (Spiro et al., 1995) propose des environnements d'apprentissage clairement définis sous la forme de logiciels assurant une présentation non-linéaire de l'information de type hypermédia. La seconde posture, le constructivisme, souligne que la nécessaire interaction entre l'individu et l'environnement a conduit à la création de logiciels de modélisation, de simulation et des environnements d'exploration de type micro-monde auxquels les apprenants sont confrontés, comme l'indique Dépover (2015). Dans une approche socioconstructiviste, il semble nécessaire de reconnaître que les usages des réseaux sociaux dans l'éducation constituent une réalité qu'on ne saurait occulter. C'est ce qui explique leur classification dans les typologies des usages des TIC évoquées par Touré, Moses Mbangwana & Sène (2009), retraçant leurs applications en tant qu'outils collaboratifs pour les travaux de groupe. En effet, ces outils proposent des espaces de travail capables de prendre en charge les échanges à distance et la collaboration.

## 2.2 L'évaluation sous ses divers aspects

Houessou (2013), à propos de l'évaluation des apprentissages en contexte universitaire, affirme que la fonction sélective est la plus fréquente dans l'université de masse. A ce sujet, l'auteur rapporte le *Guide du LMD du CAMES* (2008) qui reconnaît « trois formes d'évaluation à savoir l'évaluation diagnostique, l'évaluation formative et l'évaluation sommative ou certificative » (p. 117).

Selon De Ketele & Roegiers (1996) la nature de l'évaluation à effectuer par l'enseignant dépend du type de décision que ce dernier doit prendre. C'est cette décision qui lui permet de fixer les objectifs de l'évaluation. Les auteurs placent l'évaluation diagnostique dans la famille des évaluations d'orientation pour lequel

... l'objectif de l'enseignant est de vérifier, au terme d'un chapitre, les pré requis des élèves avant d'entamer un nouveau chapitre ou, au début de l'année, si l'enseignant veut déterminer s'il peut commencer son cours ou s'il doit effectuer une remise à niveau (p.43).

L'évaluation formative est une évaluation de régulation, reconnaissent De Ketele et Roegiers (op. cit). A cela, Raynal et Rieuner (2009) et Komlan (2006) ajoutent qu'elle informe l'enseignant et l'apprenant du degré d'atteinte des objectifs. En plus, elle permet à l'apprenant de prendre conscience de ses difficultés, de ses erreurs mais aussi de ses progrès et de ses réussites et ne doit pas être notée. L'évaluation sommative, selon Raynal et Rieuner (2009, p.186),

... sanctionne positivement ou négativement, une activité d'apprentissage afin de comptabiliser ce résultat en vue d'un classement ou d'une sélection. L'objectif de cette évaluation est d'attribuer les diplômes, certifier les compétences ». C'est donc « une évaluation qui fait la somme des acquis. Elle est associée à l'établissement d'un bilan (De Ketele et Roegiers, 1996, p.49 ; Mialaret, 2002, p.111).

En situation de classe ou à l'université, les évaluations portent plutôt sur la nature des acquis. Dans ce cadre, les acquis peuvent être des savoirs, des savoir-faire ou des savoir-être et les compétences. Diverses étapes permettent d'y parvenir en utilisant diverses stratégies adaptées à l'environnement d'apprentissage et à la nature de ce qui a été enseigné. Pour garantir sa qualité, une évaluation doit répondre à trois critères : la pertinence, la validité et la fiabilité.



### ***2.3 L'évaluation des apprentissages par les TIC***

Si dans les pratiques traditionnelles l'évaluation se déroulait toujours selon la méthode du crayon-papier, parler d'évaluation des apprentissages par les TIC, c'est montrer les différents usages des TIC en tant que stratégie d'évaluation. Le développement et la diversité des applications de logiciel permettent de concevoir des outils qui prennent en charge les étapes du processus d'évaluation allant de la conception des objectifs à la publication des résultats. De nombreux environnements virtuels existent à cet effet.

A titre définitoire, dans le cadre de cette recherche, l'évaluation des apprentissages par les TIC est définie comme tout processus d'évaluation qui utilise, de façon partielle ou totale, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme support pour évaluer les acquis des apprenants. Cette définition englobe l'évaluation en ligne et les évaluations soutenues par les technologies du web définie par Audet (2011).

Les avantages que présente cette évaluation sont nombreux. D'abord, Audet (ibid) montre que les outils liés à l'évaluation par Internet facilitent et accélèrent la transmission de la rétroaction puisque ce genre d'évaluation contribue à rendre la rétroaction plus captivante et plus instructive, notamment parce qu'elle permet d'y insérer des éléments multimédias ou des hyperliens. A cela, Carey et Trick (2013) ajoutent que l'évaluation en ligne permet une évaluation et une rétroaction financièrement avantageuses et il est possible de rehausser l'apprentissage des étudiants. Les TIC permettent aussi, une diversité des évaluations possibles et des compétences évaluées. C'est ce que précise Springer (2013) en ajoutant que les approches d'intégration des TIC sous forme de projets développent d'autres pistes d'évaluation et permettent d'évaluer aussi bien les compétences générales que les compétences liées à une discipline.

La gestion des grands groupes est une question cruciale. En la matière, les questionnaires se présentent souvent sous forme de questionnaire servant d'évaluation sommative réservée à des étudiants d'un certain niveau. C'est le cas, selon le JISC (2007), à l'Université de Derby où à 70%, ce type d'évaluation est réservé aux étudiants de première année. Cela dit, Carey et Trick (2013) ajoutent qu'il

...ressort de plusieurs études que, en certaines situations d'apprentissage, les évaluations sommatives du rendement des étudiants sont les mêmes, que celles-ci soient menées par des évaluations en ligne ou des évaluations de type classique en format papier (Bonham, Deardorff et Beichner, 2003; Engelbrecht et Harding, 2004) (p.18).

Cependant, ils font aussi remarquer que l'évaluation sommative en ligne est critiquée pour le style d'apprentissage qu'elle favorise notamment la mémorisation des faits et des applications de base. En réponse à ces observations, les auteurs Steve Joordens, ShakinazDesa et Dwayne E. Paré (2009) ont proposé l'usage des évaluations par les pairs en ligne pour traiter les lacunes de l'évaluation sommative en ligne. Ils s'expliquent en ces termes :

Les affectations ayant trait à l'évaluation par les pairs semblent constituer le complément idéal à des tests à choix multiples bien conçus. Une tâche à choix multiple bien conçue permet d'évaluer les niveaux inférieurs dans la hiérarchie des auteurs Anderson et Krathwohl [2001], pendant que les affectations ayant trait aux évaluations par les pairs permettent d'appuyer le perfectionnement des compétences manifestées aux niveaux supérieurs. Il en résulterait chez les étudiants non seulement l'acquisition de connaissances, mais des compétences en lien avec la critique, l'analyse, la synthèse et la création. (p. 15 ; cités par Carey et Trick, 2013, p18).

A propos de la nature des QCM, puisque c'est généralement le type de questionnaire utilisé dans les évaluations de masse en ligne ou hors ligne avec ou sans les TIC, la solution pourrait se situer dans les Solutions Générales Implicites (SGI) des QCM du même nom. En effet, dans les QCM-SGI, chaque question comporte une (et une seule) solution correcte. Cependant, certaines solutions (appelées solutions générales) font appel à votre vigilance (Leclercq et al, 1998). En somme, les solutions générales implicites dans les QCM-SGI lorsqu'elles sont « *associées aux justifications ouvertes de réponses fermées, visent à développer la capacité d'analyse, la compréhension en profondeur, et, par-dessus tout, la vigilance cognitive* » (Leclercq et al, 1998, p180). Dans leur recherche, Carey et Trick (2013, p18) montrent aussi que la correction de petits textes dans une évaluation par les pairs est possible. En effet, deux expériences réalisées, d'une part, par Bouzidi et Jaillet (2009) auprès de 242 étudiants inscrits à trois cours différents, et d'autre part, par Cho et al. (2006) auprès de 708 étudiants de premier cycle et de cycles supérieurs au sein de plusieurs champs d'études dans quatre universités, à l'exemple de l'auteur Smith (2012) dans le cadre d'une étude d'étudiants de troisième année au premier cycle. Ces études montrent que l'évaluation doit être faite par au moins quatre pairs afin d'être valide. En somme, l'évaluation sommative en ligne présente des avantages quant à la diminution du temps consacré à l'attribution des notes et à la prestation accélérée de la rétroaction aux étudiants (Carey et Trick, 2013).

L'évaluation des apprentissages par les TIC offre aussi des opportunités en termes d'une nouvelle répartition du temps. « *Même lorsque la correction n'est pas entièrement automatisée, la technologie la facilite* » (Audet, 2011, p.83). La qualité de l'évaluation est aussi améliorée vue que dans les évaluations automatisées, les facteurs aléatoires sont

presqu'inexistant car tout est informatisé et programmé d'avance. C'est dire que la correction automatisée laisse peu de place à la subjectivité.

En dépit de ces nombreux avantages, l'évaluation des apprentissages par les TIC présente aussi des défis qu'il faut souligner. Selon Audet (2011), ces défis concernent la sécurité et la fiabilité technique, l'interopérabilité, les coûts de développement, la formation des utilisateurs, le risque de multiplication des évaluations, les contraintes organisationnelles. Mis ensemble, ces défis peuvent constituer un frein au développement d'un système d'évaluation des apprentissages par les TIC. Pour y faire face, une piste est déjà de former les enseignants et les jeunes apprenants en visant le développement de compétences technopédagogiques tant disciplinaires que transversales en s'appuyant sur les référentiels de compétences existants.

#### ***2.4 Perception et représentations sociales des TIC***

Pour Collis, Peters et Pals (2000, 2001), le degré d'adoption d'outils technologiques en contexte d'apprentissage est positivement lié à la perception et au degré de confort des apprenants face à leur usage. Dans une enquête réalisée auprès des étudiants, Atténoukon, Karsenti et Gervais (2013), indiquent que « *les étudiants affichent une perception en général positive, qui devient euphorique lorsqu'il s'agit de l'effet de l'utilisation des TIC sur la motivation et sur le rendement académique* » (p. 71). Le lien entre perception et représentations sociales est très étroit. En effet, la perception agit au niveau périphérique de la représentation sociale et les représentations sociales alimentent aussi les perceptions. En milieu scolaire, Peyssonneaux (2001), cité par Kouawo (2011), dans une enquête sur 55 élèves du CM2, montre que ces derniers ont des représentations sociales de l'ordinateur assez riches, puisqu'ils ont utilisé 257 mots différents pour les exprimer. Ils associent systématiquement à l'ordinateur les mots Internet et jeux. Au secondaire, selon Kouawo, les élèves donnent des TIC l'aspect d'un objet incontournable, « *l'outil le plus performant du 21<sup>e</sup> siècle* » (p. 166) et « *les opinions des élèves, en majorité, sont favorables aux TIC comme support d'apprentissage. L'école de demain sera une école connectée* » (p. 167).

Pour faire face à toute situation nouvelle, l'individu puise ses forces dans ses ressources intrinsèques. A l'avant-garde de ses ressources se retrouvent le sentiment d'efficacité personnelle (SEP) ou sentiment d'autoefficacité. Selon Wood et Bandura (1989), cités par Déro et Heutte (2008), le sentiment d'efficacité personnelle est la croyance des

individus dans leurs capacités à mobiliser la motivation, les ressources cognitives et les actions nécessaires afin de contrôler des événements qui apparaissent dans leurs vies. Ce sentiment d'autoefficacité participe aussi à la perception que l'apprenant a de sa compétence à utiliser un nouvel outil. Ainsi, le développement du sentiment de compétence, défini comme la perception des individus au sujet de leur compétence à accomplir certaines tâches (Pintrich et Schunk, 2002), face aux TIC est important. La perception et les représentations sociales des TIC permettent à l'Homme de construire sa réalité et de s'y adapter en restant collé aux mutations technologiques quasi permanentes. Pour faire face aux diverses appréhensions construites par cette réalité constituée de perception et de représentations sociales, le sentiment d'efficacité personnelle de chaque apprenant de l'université est un rempart efficace pour permettre à chacun d'avancer en développant des compétences technopédagogiques adéquates.

Cependant, les études qui abordent ces différentes questions en faisant le lien entre évaluation des apprentissages et TIC sont quasi inexistantes. C'est justement cette rareté qui fonde la pertinence de la présente recherche.

### **3. Méthodologie**

La présente recherche, qui porte sur « TIC et évaluation des apprentissages dans l'enseignement supérieur : perception des apprenants à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin » est de nature exploratoire, avec une méthodologie mixte (quanti-qualitative) en vue de recueillir et de traiter des données aussi bien qualitatives que quantitatives qui vont aider à mieux identifier des éléments d'analyse assez pertinents.

Le cadre choisi pour cette étude est l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) notamment le Campus Numérique Francophone de Cotonou (CNFC). Ce choix se justifie par le fait qu'il capitalise de longues années d'expérience dans le domaine du numérique éducatif et notamment dans l'usage des TIC comme instrument d'évaluation grâce aux formations à distance.

Les étudiants impliqués dans cette recherche sont ceux qui ont suivi des Formations Ouvertes et A Distance (FOAD) de l'AUF par le truchement du CNFC pendant les années académiques 2014-2015 et 2015-2016 et ceux qui y ont été évalués après leur formation en Politique Sectorielle et Gestion des Systèmes Educatifs (PSGSE) de l'Université Cheikh Anta Diop du Sénégal. Au total, les listes ont fourni 106 personnes comme population.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons procédé à un échantillonnage par commodité vu les difficultés d'accès aux populations enquêtées. En effet, les étudiants sont repartis sur l'ensemble du territoire national. La seule manière d'entrer en contact avec eux était par email. Ainsi, 32 étudiants ont répondu aux questionnaires et 13 ont été soumis à l'entretien. L'enquête de terrain a duré deux mois pendant lesquels les questionnaires en version Word 2010 ont été envoyés par email aux individus à trois reprises. Les réponses des étudiants arrivaient à compte-goutte ce qui a nécessité de procéder de proche en proche pour avoir des contacts téléphoniques de certains d'entre eux. Les enquêtes de terrain ont donc permis de parcourir les villes de Cotonou, Abomey-Calavi et Porto-Novo.

Les techniques et instruments qui sont utilisés sont les suivants : (i) l'étude de documents, qui a permis de recueillir des textes sur le sujet, (ii) les questionnaires fermés envoyés par email aux enquêtés ou directement transmis et (iii) l'entretien semi-directif administré à ceux qui se sont rendus disponibles. L'entretien semi-directif est composé de huit items.

Le questionnaire comprend quatre (4) rubriques. La première recueille des données personnelles sur le profil de l'enquêté. La deuxième rubrique des questionnaires aborde la « Perception des TIC pour l'évaluation des apprentissages » dans l'optique d'avoir d'amples informations sur ce que chaque apprenant pense de l'aspect évaluatif des TIC en éducation et en formation. La troisième rubrique donne un aperçu du « Sentiment d'efficacité personnelle face aux TIC » de chaque apprenant. La dernière rubrique concerne « Les compétences TICE des apprenants ».

Les données quantitatives recueillies ont été traitées par les logiciels R et Excel 2010. Les données qualitatives issues des entretiens ont été traitées en quatre phases. La première phase a consisté à transcrire les propos et ensuite à les coder selon le répondant. Pour exemple, « Etu1 » correspond au premier étudiant interrogé. Troisièmement, les avis ont été regroupés par question afin d'en tirer les éléments essentiels qui avaient un lien avec les objectifs spécifiques de la recherche, qu'ils se répètent ou pas. La quatrième et dernière phase a consisté à mesurer leurs fréquences d'apparition par calcul de façon manuelle.

La principale force de cette recherche est l'usage d'une approche mixte. En effet, cette méthode a permis aux données qualitatives recueillies de soutenir et de rendre plus explicites les données quantitatives. Par contre, la principale limite de cette étude est due au faible taux

de réponses obtenues. Ce constat révèle des limites dans la conduite d'enquêtes par e-mail dans notre contexte africain.

#### 4. Résultats

##### Caractéristiques sociodémographiques de la population étudiée

Les informations ont été collectées par questionnaire auprès de 32 apprenants et par entretiens auprès de 13 apprenants.

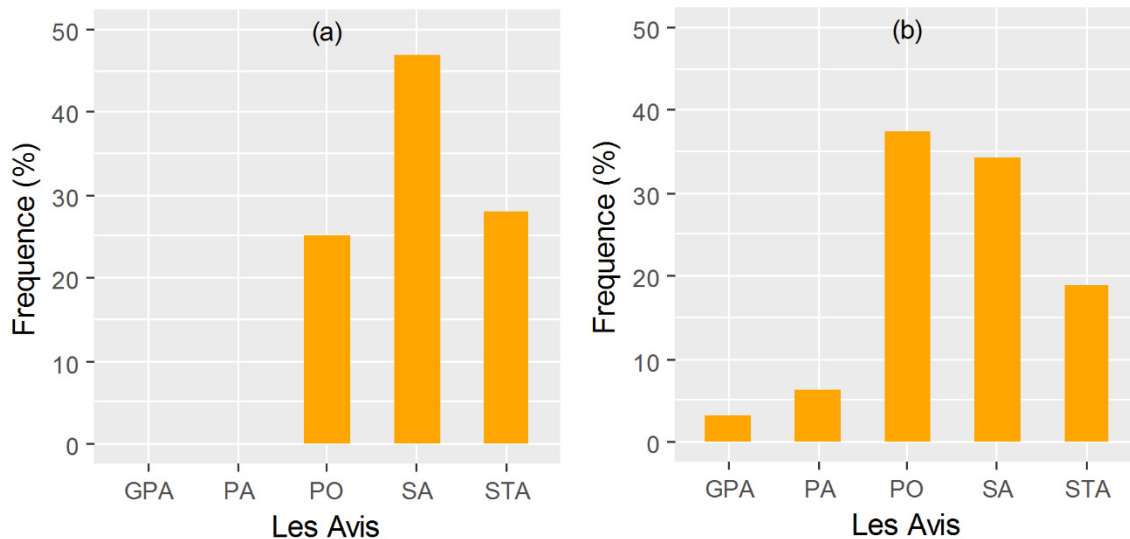
**Tableau I : Caractéristiques des étudiants enquêtés**

Ages		Sexes		Niveau	
22 – 25 ans	2	Masculin	25	Licence 3	2
26 – 29 ans	4			Master 1	9
30 – 33 ans	12	Féminin	7	Master 2	17
34 – 37 ans	9			Doctorant	4
38 – 41 ans	4				
46 - 50 ans	1				
TOTAL	32		32		32

Source : La présente étude

Sur un total de trente-deux (32) étudiants, la très grande majorité (78,125%) de l'effectif est constituée des hommes. La tranche d'âge la plus importante est comprise entre 30 et 37 ans pour 62,5% des personnes enquêtées. Les formations suivies par ces étudiants sont de niveau Master 1 et 2 soit 81,25%.

- **Perception des TIC pour l'évaluation des apprentissages**



**Figure1:** Avis des étudiants sur la facilité des examens et la crédibilité des notes

**Légende :** GPA : Généralement pas d'accord ; PA : Pas d'accord ; PO : Pas d'opinion ; SA : Suis d'accord ; STA : Suis très d'accord

La figure 1 illustre les impressions des étudiants sur la facilité des examens en utilisant les TIC (a) et la crédibilité des notes issues de la correction de ces examens (b). Les données correspondent respectivement aux assertions Q10 (a) : « Je trouve que l'ordinateur peut faciliter la composition lors des examens partiels ou de rattrapage en utilisant un bon logiciel » et Q12 (b) : « Je pense que ma note est plus crédible si le professeur corrige ma copie sur un ordinateur grâce à un logiciel approprié ».

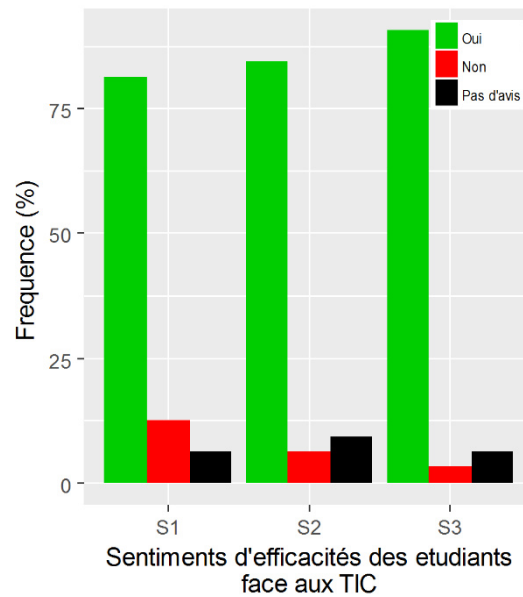
En a), les apprenants, à plus de 70% sont favorables à la démarche tandis qu'en b) ils approuvent cette innovation avec beaucoup plus de scepticisme. Ce scepticisme est certainement dû au fait qu'ils ne savent pas comment cela pourrait se faire.

Du côté des entretiens réalisés, les propos des étudiants vont dans le même sens. Tous expriment une perception globale positive mais de nombreuses réserves sont émises afin de mieux maîtriser les tenants et les aboutissants de cette innovation.

- **Sentiment d'efficacité personnelle face aux TIC**

La figure 2 présente trois des assertions relatives au sentiment d'autoefficacité personnelle des étudiants face aux TIC. Les assertions choisies sont : Q 20 (S1) : « si j'avais seulement les manuels

(guides) du logiciel comme référence » ; Q 22 (S2) : « Si je pouvais appeler quelqu'un pour m'aider lorsque je suis coincé et Q 26 (S3) : « Si quelqu'un m'a montré comment le faire d'abord ».



**Figure 2:** Sentiment d'autoefficacité des étudiants face aux TIC.

**Légende:** S1 : si j'avais seulement les manuels (guides) du logiciel comme référence; S2 : Si je pouvais appeler quelqu'un pour m'aider lorsque je suis coincé; S3 : Si quelqu'un m'a montré comment le faire d'abord.

Dans l'ensemble des graphes de la figure 2, les étudiants ont manifesté une grande confiance en leur capacité d'utiliser de nouveaux logiciels à plus de 80% en moyenne.

De façon plus approfondie, en S1, la figure 3 (ci-dessous) montre que, à 58.33%, les étudiants estiment avoir totalement confiance en leur capacité à utiliser un logiciel si ils disposent de son manuel (guide) d'utilisation. En S3, les 90,62% sont repartis comme suit, suivant la figure 4 : 'Pas du tout confiant (PC) 3.70%, Modérément confiant (MC) 37.04% et Totalement confiant (TC) 59.26% schématisée en anneau dans la figure 9 ci-contre :



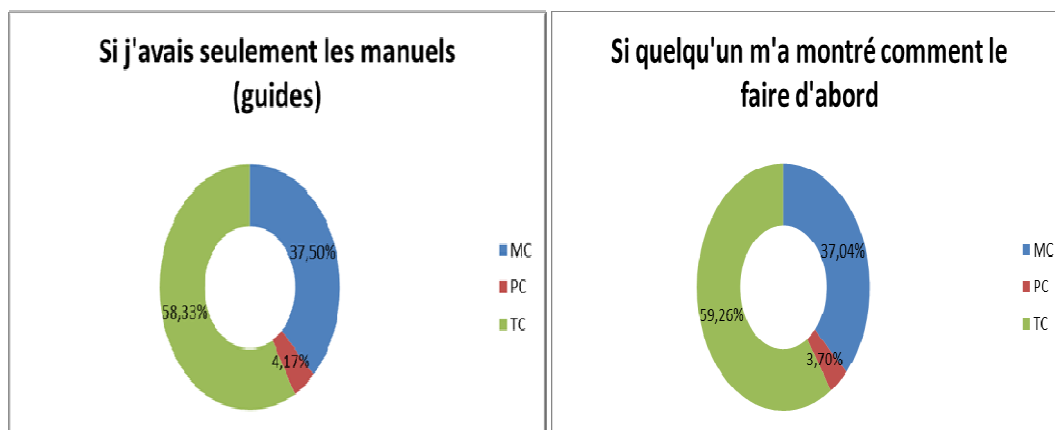


Figure 3: Niveau de confiance des étudiants s'ils avaient le manuel d'utilisation du logiciel.

Figure 4: Niveau de confiance des

étudiants si quelqu'un leur a montré l'utilisation, d'entrée de jeu.

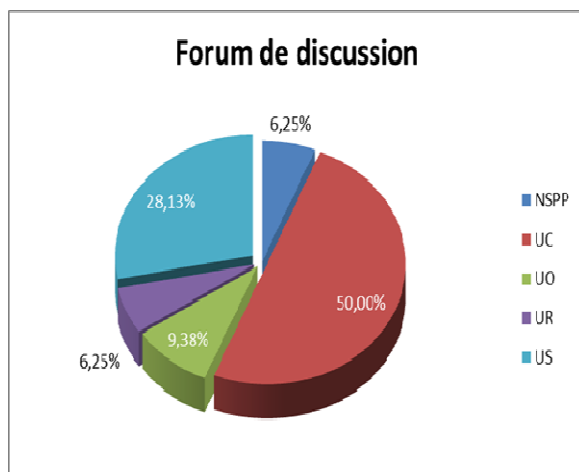
**Légende :** PC : Pas du tout confiant, MC : Modérément confiant, TC : Totalement confiant

#### • Les compétences TICE des étudiants

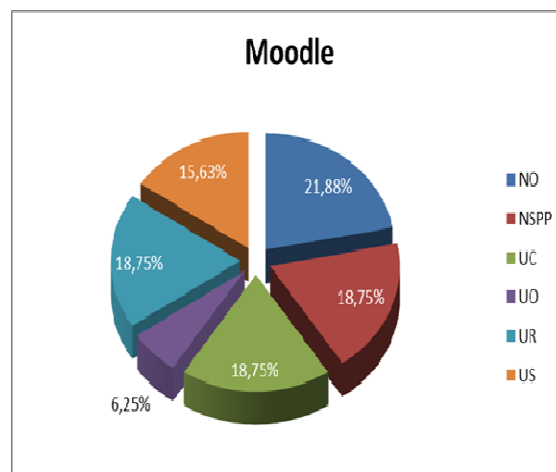
Comme dans les autres sections nous avons procédé à l'analyse des outils et compétences les plus pertinents pour l'évaluation des apprentissages par les TIC. A cet effet, les outils qui ont été choisis sont le forum de discussion (Q 30), Moodle (Q 33), Vidéoconférence (Q 36) et WebCt (Q 37).

Concernant le forum de discussion, seul 6.25% des apprenants ne se prononcent pas sur son utilisation mais la moitié (50%) d'entre eux soutiennent qu'ils l'utilisent de façon continue et 28.13% le font souvent. Ils ont globalement une maîtrise approfondie (78.13%) de l'outil. Les données sont traduites dans la figure 5.

La plateforme d'apprentissage Moodle n'est pas utilisée par 21.88% des apprenants, pendant que 18.75% ne se prononcent pas sur l'usage qu'ils en font. Ce même effectif, 18.75%, représente deux groupes différents d'apprenants qui l'utilisent soit rarement soit de façon continue. La figure 6 le montre aisément.



**Figure 5:** Utilisation du forum de discussion par les étudiants

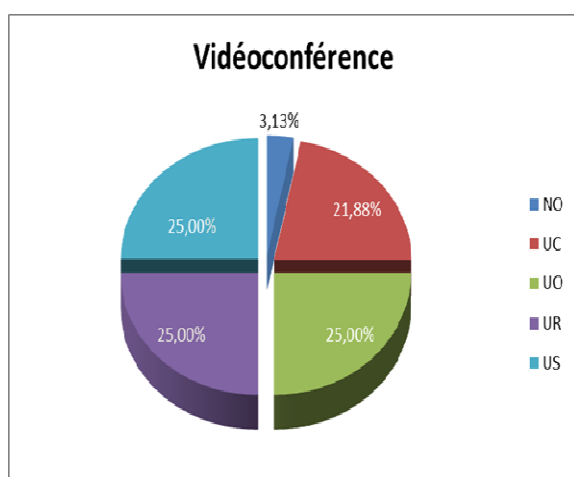


**Figure 6:** Utilisation de Moodle par les étudiants

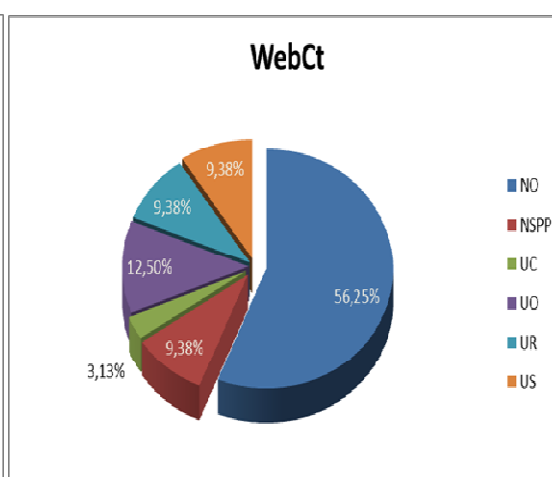
**Légende :** NSPP : Ne Se Prononce Pas, UR : Utilise rarement ; UO : Utilise à l'occasion; US : Utilise souvent ; UC : Utilise de façon continue

L'outil vidéoconférence est reconnu par les répondants qui en ont une maîtrise approfondie (utilisation continue et utilisation souvent) à 46.88%. Cependant, la moitié en a une maîtrise minimale (50%) traduite par une utilisation rare et occasionnelle de 25% chacune. La figure 7 l'exprime bien.

WebCt est une plateforme d'apprentissage répandue dans le monde anglo-saxon. Cependant, 56.25% des étudiants ne la connaissent pas et 9.38% ne se prononcent pas sur son usage. On note une maîtrise minimale par 21.88% des étudiants et une maîtrise approfondie de 12.51% des effectifs. La figure 8 est explicite à ce sujet.



**Figure 7:** Utilisation de la vidéoconférence par les étudiants



**Figure 8:** Utilisation de WebCt par les étudiants

**Légende :** NSPP : Ne Se Prononce Pas, UR : Utilise rarement ; UO : Utilise à l'occasion; US : Utilise souvent ; UC : Utilise de façon continue

• **Avis des étudiants sur les avantages et les inconvénients/ défis d'une évaluation des apprentissages par les TIC**

Le tableau 2 ci-dessous présente les différents avantages et inconvénients de l'évaluation des apprentissages par les TIC du point de vue des étudiants. Ils sont classés selon la fréquence des propositions des plus citées aux moins citées.

**Tableau 2:** Avantages et inconvénients de l'usage des TIC pour l'évaluation selon les étudiants

Perception des effets de l'évaluation des apprentissages par les TIC	Avis et proportion (%)
Avantages	« gain de temps (81.82%) » ; « notes plus objectives (27.27%) » ; « facilité de correction des copies (18.18%) » ; « Met à l'abri de la corruption (18.18%) » ; « Résultats d'examens plus facilement acceptés par les étudiants (18.18%) » ; « flexibilité du temps de travail (18.18%) » ; « Production directe sur la copie, pas de rature (09.09%) » ; « économie sur l'achat des intrants pour l'évaluation (09.09%) » ; « gain d'énergie (09.09%) » ; « réduction de la fatigue de l'enseignant (09.09%) » ; « Autonomie de l'apprenant (09.09%) »
Inconvénients/Défis/ Limites	« la capacité à évaluer autre chose que les QCM (18.18%) » ; « Possibilités de tricherie (18.18%) » ; « Je ne vois pas trop d'inconvénients (18.18%) » ; « la perception que l'enseignant a des réponses de l'apprenant n'est pas la même (09.09%) » ; « être habile dans la saisie (09.09%) » ; « dysfonctionnement technique (09.09%) » ; « évaluer le niveau réel de l'apprenant (09.09%) » ; « Faible maîtrise des outils par les enseignants et les étudiants (09.09%) »

**Source :** La présente recherche

## 5. Discussion

L'analyse des résultats issus des avis et des choix des répondants montre que les TIC ont toujours cet aspect séducteur et captivant qui sous-entend le « potentiel inouï » dont parle Karsenti (2009) à l'université d'Abomey-Calavi. La position des étudiants sur la perception de l'évaluation des apprentissages par les TIC est quasi-unanime avec des avis positifs largement au-dessus de la moyenne. Selon Collis, Peters et Pals (2000, 2001) le degré d'adoption d'outils technologiques en contexte d'apprentissage est

positivement lié à la perception et au degré de confort des apprenants face à leur usage. A ces éléments, Salomon (1983, 1984) ajoute que cette perception est aussi liée au sentiment d'autoefficacité de l'apprenant. A ce sujet, l'analyse révèle que les étudiants interrogés ont très confiance en leurs aptitudes à manipuler un logiciel quel qu'il soit dans diverses conditions. Mis ensemble, le niveau élevé du sentiment d'autoefficacité et le fort taux de réponses favorables en matière d'évaluation des apprentissages par les TICE confirment bien la perception positive que les étudiants ont de l'usage des TIC pour évaluer les apprentissages à l'UAC. L'intégration des TIC dans le processus d'évaluation des apprentissages apparaît comme un facilitateur des difficultés rencontrées lors des examens à conditions d'utiliser le bon logiciel.

La question de la qualité de l'outil technologique est ainsi évoquée car il s'agit d'éléments sensibles ce qui fait naître alors un scepticisme qui refait vite surface quand il s'agit de la crédibilité des notes. A ce sujet, l'analyse des résultats a montré que, même s'ils sont favorables à cette incursion technologique, ils sont aussi nombreux à rester neutres sur la question des notes en n'émettant pas d'opinion. Ce scepticisme est certainement dû au fait qu'ils ne savent pas comment cela pourrait se faire notamment dans le contexte de l'UAC où de nombreux défis restent à relever.

En effet, ayant déjà expérimenté l'usage des TIC en éducation grâce aux formations à distances auxquelles ils ont participé, les étudiants ont émis de nombreuses conditions à remplir pour que l'évaluation des apprentissages par les TIC soit une réalité à l'UAC. Puisque c'est d'étudiants qu'il s'agit, les défis à ce niveau concernent les capacités de ces derniers à manipuler les TIC.

Les principaux outils pour lesquels la majorité des apprenants ont développé des aptitudes, c'est-à-dire pour lesquels plus de 50 % des étudiants reconnaissent qu'ils en font usage, sont les questionnaires automatisés, le forum de discussion et la vidéoconférence. Les plateformes d'apprentissage que sont Moodle et WebCt sont soit rarement utilisés soit méconnus par la majorité d'entre eux. Par ailleurs, leurs avis, à 54,54 %, ont porté sur la nécessité de « former les étudiants et les enseignants à l'usage des TIC ». Ainsi, ce doute raisonnable des apprenants est causé par la perception qu'ils

ont du niveau de connaissances et d'aptitudes qu'ils doivent avoir pour utiliser les TIC comme instrument d'évaluation.

Après l'aspect capacité à utiliser l'outil informatique vient l'aspect équipement individuel des étudiants. Les répondants ont aussi abondé dans ce sens. S'il est loisible de constater que la plupart des étudiants disposent de Smartphones, les potentialités des deux outils, Smartphones et ordinateurs, ne sont pas les mêmes.

En somme, les étudiants interrogés ont une perception globale positive de l'usage des TICE pour l'évaluation des apprentissages car ils émettent des avis favorables sur la question et ils ont un niveau de motivation élevé pour utiliser tout logiciel conçu dans ce sens ou un autre. Cependant ils se demandent comment cela pourrait se faire à cause, d'une part, de leur niveau de compétences et d'équipement pour y faire face, et d'autre part, à cause du niveau d'adhésion et de compétences de leurs enseignants face à cette innovation sans oublier les nombreux autres défis que l'UAC doit relever sur le plan humain, financier, technique et technologique.

## CONCLUSION

Les praticiens de la santé constituent bien avant la famille, les amis et proches, les premiers soutiens des patients face aux maux qui les affectent. Ils rassurent le patient par rapport à son état de santé et ce dernier les perçoit comme son salut. Ils doivent à ce juste titre pour remplir ce rôle, apporter à leurs patients leurs aides régulières par la pratique de la psychothérapie de soutien. Une relation emphatique s'installe alors au sein de la relation de soin que le praticien entretient avec le patient. Cette relation emphatique sera le support principal qui lui permettra de mettre en œuvre sa thérapie de soutien. À travers cela, il pourra jauger le psychisme de son patient et se faire un diagnostic qui lui permettra de connaître avec précision les appuis qu'il pourrait apporter à son patient et aussi et surtout pourra l'accompagner efficacement vers un spécialiste pour la suite du traitement psychique. La première étape de ce processus et la plus importante est l'écoute ! L'écoute attentive permet au praticien de faire un bon diagnostic qui soutendra la deuxième étape qu'est la synthèse. De la synthèse qui fait un récapitulatif des propos du patient surgira la thématique principale des échanges du

praticien avec son patient pour être sûr d'avoir identifié le véritable problème psychologique dont souffre le patient. Une fois le problème identifié et confirmé par les entretiens issus de la thématique, le praticien pourra apporter son aide à son patient en mettant en œuvre la démarche indiquée pour chaque groupe de troubles psychiques.

Dans cette tâche, le praticien pour la mener à bien, doit connaître son rôle et strictement s'y tenir pour ne pas verser dans des situations de malaise dans la relation dans laquelle, il se trouve avec son patient. Il doit écouter, être attentif afin de déceler les troubles psychiques de ses patients et d'y apporter en premier recourt son aide avant de l'orienter vers un spécialiste pour des approfondissements. Surtout, il doit éviter de tomber dans les pièges tels que l'ennui, la séduction ou encore le silence.

## Bibliographie

1. Anderson, J. R. (1990). *The adaptive character of thought*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
2. Atténoukon, S.A. ; Karsenti, T. & Gervais, C. (2013). *Impact des TIC sur la motivation et la réussite des étudiants Enquête à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin*. Consulté le 26 janvier 2016 à partir de [www.ritpu.org/IMG/pdf/RITPU\\_v10\\_n02\\_66.pdf](http://www.ritpu.org/IMG/pdf/RITPU_v10_n02_66.pdf)
3. Audet, L. (2011). *Les pratiques et défis de l'évaluation en ligne*. REFAD. Consulté le 10 mars 2016 à partir de [archives.refad.ca/evaluation\\_en\\_ligne.pdf](http://archives.refad.ca/evaluation_en_ligne.pdf)
4. Bonham, S. W., Deardorff, D. L. et Beichner, R. (2003) *Comparison of student performance using web and paper-based homework in college-level physics*. Journal of Research in Science Teaching. Volume 40, Issue 10, Page 1050-1071. A partir de <http://dx.doi.org/10.1002/tea.10120>
5. Bouzidi, L. et Jailliet, A. (2009). *Can Online Peer Assessment be Trusted?* Educational Technology and Society, vol. 12 no 4, p. 257-268.
6. CAMES (2009). *Construction du Nouvel Espace Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur dans le contexte de la mise en place du système académique Licence-Master-Doctorat (LMD) dans les établissements d'enseignement supérieur de l'espace CAMES*. Projet ARHES (Mohammadou Merawa et Fulbert Amoussouga Géro). Cotonou. Magnificat Edition.
7. Carey, T. et Trick, D. (2013). *Les répercussions de l'apprentissage en ligne sur la productivité, le coût et la qualité de l'enseignement supérieur : analyse du contexte et examen de la documentation*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. Consulté le 16 mars 2016 à partir de [www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/How\\_Online\\_Learning\\_Affects\\_Productivity-FR.pdf](http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/How_Online_Learning_Affects_Productivity-FR.pdf)
8. Cho, K., Schunn, C. et R. Wilson (2006). *Validity and Reliability of Scaffolded Peer Assessment of Writing From Instructor and Student Perspectives*. Journal of Educational Psychology, vol. 98 no 4, p. 891-901.
9. Collis, B., Peters, O. et Pals, N. (2000). *Influences on the educational use of the WWW, e-mail and videoconferencing*. Innovations in Education and Training International, 37(2), 108-119.
10. Collis, B., Peters, O. et Pals, N. (2001). *A model for predicting the educational use of information and communication technologies*. Instructional Science, 29(2), 95-125.

11. De Ketele, J.M. (2006). *La notion émergente de compétence dans la construction des apprentissages*. In Figari, G. et Lopez, L.M. (2006). *Recherche sur l'évaluation en éducation*. Paris. L'Harmattan.
12. De Ketele, J.M. et Roegiers, X. (1996). *Méthodologie du recueil d'informations : fondements des méthodes d'observation, de questionnaire, d'interview et d'étude de documents (3è édition)* Collection méthodes en sciences humaines. De Boeck Université.
13. Dépoover, C. (2015). *Théories des apprentissages*. Notes de cours à l'intention des étudiants de première année en Master (M1) Analyse, Conception et Recherche dans le Domaine de l'Ingénierie des Technologies en Education (ACREDITE). Page consultée le 2 décembre 2015 à partir de [www.ute3.umh.ac.be/cours/thappracredite](http://www.ute3.umh.ac.be/cours/thappracredite).
14. Déro, M. et Heutte, J. (2008). *Impact des TIC sur les conditions de travail dans un établissement d'enseignement supérieur*. Consulté le 3 novembre 2016 à partir de [moise.dero.free.fr/CV/IMG/pdf/Dero-Heutte-jocair08.signé.pdf](http://moise.dero.free.fr/CV/IMG/pdf/Dero-Heutte-jocair08.signé.pdf)
15. Ehilé, E. E. (dir) (2006). *Aperçu de la réforme Licence–Master–Doctorat (LMD)*. Consulté le 10 octobre 2016 à partir de [uam.refer.ne/IMG/pdf/aperçu\\_LMD\\_pdf](http://uam.refer.ne/IMG/pdf/aperçu_LMD_pdf)
16. Engelbrecht, J. et Harding, A. (2004). *Technologies involved in the teaching of undergraduatemathematics on the web*. A partir de [www.science.up.ac.za](http://www.science.up.ac.za)
17. Houessou, P. (2013). *Comprendre l'échec universitaire au Bénin*. CPU. Abomey-Calavi, Bénin.
18. Joint Information Systems Committee (JISC). (2007). *Effective Practice with e-Assessment An overview of technologies, policies and practice in further and higher education*. 52 pages. <http://www.jisc.ac.uk/media/documents/themes/elearning/effpraceassess.pdf>
19. Joordens, S., Desa, S. et D. Paré (2009). *The pedagogical anatomy of peer assessment: Dissecting a peerScholar assignment*. The Journal on Systemics, Cybernetics and Informatics, vol. 5 no 7, p. 11-15
20. Komlan, A. (2006). *Qu'est-ce qu'évaluer ?* Lomé. Document de travail, Séminaire du REESAO
21. Kouawo, A. (2011). *Que pensent les enseignants et les élèves du secondaire des TIC ? Une étude des représentations sociales au Niger*. Thèse. Université de Montréal. Consulté le 12 janvier 2016 à partir de <http://hdl.handle.net/1866/5410>
22. Kpenavoun Chogou, S. (2017). *Quelques données statistiques de l'année académique 2015-2016*. Disponible à : [www.uac.bj](http://www.uac.bj) (consulté le 12 juin 2017 à 9h 25)
23. Leclercq, D. (1998). *Pour une pédagogie universitaire de qualité (2è édition)*. Pierre Mardaga. Sprimont, Belgique.
24. Mialaret, G. (2002). *La Psychopédagogie (5è édition)*. PUF. Paris.
25. Peyssonneaux, C. Les représentations de l'ordinateur chez les élèves de CM2. La Revue de l'EPI N° 103, 2001.
26. Pintrich, P. R., et Schunk, D. H. (2002). *Motivation in education: Theory, research, and applications (2e éd.)*. UpperSaddle River, NJ: Merrill Prentice Hall.
27. Raynal, F. et Rieuner, A. (2009). *Pédagogie, dictionnaire des concepts-clé : Apprentissages, formation, psychologie cognitive*. 7è édition. Nouvelle édition revue et augmentée. Collection dirigée par Philippe Meirieu. ESF éditeur, Paris, France.
28. Salomon, G. (1983). The differentialinvestment of mental effort in learningfromdifferent sources. EducationalPsychologist, 18(1),42-50.
29. Salomon, G. (1984). Televisionis “easy” and printis “tough”: The differentialinvestment of mental effort in learning as a function of perceptions and attributions. Journal of Educational Psychology, 76(4),647-658.
30. Smith, M. (2012).*Can Online Peer Review Assignments Replace Essays in Third Year University Courses? And if so, What are the Challenges?*e-journal of e-learning, vol. 10 no 1, p. 147- 158. Extrait du [www.ejel.org](http://www.ejel.org)

31. Spiro, R. J., Feltovich, P. J., Jacobson, M. J., et Coulson, R. L. (1992). Cognitive flexibility, constructivism, and hypertext : Random access instruction for advanced knowledge acquisition in ill- structured domains. In : T. M. Duffy et D. H. Jonassen (Eds.), *Constructivism and the technology of instruction : À conversation*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
32. Springer, C. (2013). *Evaluer les apprentissages dans les environnements numériques*. Consulté le 4 novembre 2015 à partir de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01109234>
33. Touré, M.A.; Moses Mbangwana, M. et Sène, P.A. (2009). *Que sont les TIC : Typologies des outils et systèmes* In Karsenti, T. (dir.). (2009). *Intégration pédagogique des TIC : Stratégies d'action et pistes de réflexion*. Ottawa : CRDI.



## **HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE**

## DOKTORVATERSCHAFT : QUELQUES EXIGENCES DE LA PRODUCTION DU SAVOIR POUR UNE UNIVERSITE RAYONNANTE

EFFIBOLEY Emery Patrick

*Université d'Abomey-Calavi, Bénin*

[emery.effiboley@flash.uac.bj](mailto:emery.effiboley@flash.uac.bj)

### Résumé

*Le présent article a pour objectif de montrer que le savoir est une question de transmission mais que, du fait du passage du mode endogène de transmission, à celui moderne de l'université (occidentale), l'université d'Abomey-Calavi n'a pas adopté toutes ses exigences, notamment l'organisation d'un système de reconnaissance qui non seulement honore les aînés mais aussi stimule les confrères et les jeunes générations. A partir d'une tentative d'analyse linguistique couplée à la fois avec des entretiens avec des autorités chargées des affaires académiques et des données sur la présence des chercheurs sur le site [www.researchgate.net](http://www.researchgate.net), l'article essaie de montrer que la reconnaissance des aînés n'est pas une pratique exogène à l'Afrique et que l'université d'Abomey-Calavi devra s'y employer résolument pour améliorer son niveau de production scientifique et lui donner davantage de visibilité.*

**Mots-clés :** *Université d'Abomey-Calavi, reconnaissance, transmission, visibilité, récompense intellectuelle.*

### Abstract

*This paper argues that knowledge is a matter of transmission and that due to the move from an indigenous system of knowledge transmission to the one attached to the Western modernity, the University of Abomey-Calavi as an institution for knowledge production has not succeeded in adopting its requirements, mainly paying gratitude to elders that will eventually stimulate colleagues and future generations. Based on a linguistic analysis and interviews with deans in charge of academic affairs on one side and data on the presence of university staff on [www.researchgate.net](http://www.researchgate.net) on the other, the paper attempts to show that showing gratitude towards elders isn't exogenous practice and that university of Abomey-Calavi should strongly stick to it in her policy in order to increase her scientific production and improve her visibility internationally.*

**Keywords:** *University of Abomey-Calavi, gratitude, transmission, visibility, intellectual reward.*

## INTRODUCTION

Le savoir est une affaire d'accumulation mais également de transmission, de générations en générations. Que ce soit dans le système des sociétés pré-modernes c'est-à-dire celles qui existaient avant la rencontre avec l'Occident, que celui des sociétés qui procèdent de la modernité occidentale proposée avec injonction, la question de la transmission est essentielle. C'est elle qui assure la pérennité et la diffusion des connaissances produites au bénéfice de tous.

Le présent article a pour modeste ambition d'étudier la transmission à partir de la notion de "Doktorvater" provenant de la langue allemande et qui signifie "directeur de thèse". En déduction de cette conception allemande, il s'agira de montrer que le savoir, pour qu'il soit sain et profitable à tous les membres du corps social ou de l'entité nationale dans laquelle il est produit, requiert la célébration des aînés en vue de la transmission du flambeau. L'article se poursuivra par une analyse de l'aperçu du respect de cette exigence dans le système universitaire béninois à partir d'exemples pris à l'Université d'Abomey-Calavi. Pour terminer, il proposera des pistes en vue d'améliorer le rayonnement, à l'échelle africain et international de nos universités nationales.

### 1. Notes méthodologiques

Pour mener ce travail à bien, il a fallu conduire une recherche linguistique. En effet, du fait des connaissances en langue allemande, le besoin de connaître la signification du terme de "directeur de thèse" dans les langues européennes a permis de faire un constat. La seconde étape de la démarche a consisté à réaliser une enquête auprès des vices-doyens chargés des affaires académiques et de la recherche dans quelques facultés de l'université d'Abomey-Calavi pour donner un aperçu de la pratique de la reconnaissance dans différentes entités de l'institution. De cette enquête, il ressort que la pratique de la reconnaissance à travers l'organisation des mélanges, conférences-hommages et autres événements n'est pas courante dans les universités béninoises. Le directeur des affaires académiques de l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi a par exemple affirmé :

*J'ai étudié ici et suis un pur produit du CPU devenu Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi. Durant tout ce temps, je n'ai jamais appris qu'il ait été organisé des mélanges ou conférence hommage à un enseignant dans cet établissement. Est-ce que c'est notre environnement qui ne nous permet pas de penser à ce genre de chose. Chaque enseignant fait son travail et va à la retraite. Nous ne faisons donc pas de conférences inaugurales ou des événements du genre. Mais l'EPAC essaie chaque fois de remercier les enseignants qui vont à la retraite au début de l'année suivant leur admission. Cela se fait par des cadeaux amicaux mais pas par une récompense intellectuelle comme des mélanges. (C. Ahouannou, 2017).*

Le vice-doyen de la Faculté de droit et de science politique a lui-même reconnu que ce n'est pas fréquent de voir s'organiser ce genre d'évènement académique faisant

partie tout de même des habitudes universitaires ailleurs dans le monde. Il ajoute néanmoins :

*Il y a eu des mélanges en l'honneur du professeur Maurice Ahanhanzo-Glèlè en 2014. Sauf que celui-ci n'a pas évolué dans cette entité. Mais il y a ceux du prof Théodore Holo qui sont en cours de préparation.[...] Il est bien souhaitable de rendre hommage aux universitaires de leur vivant voire lorsqu'ils sont encore en service puisque cela suscite de la motivation auprès de leurs pairs et des jeunes en formation. Le problème est que nous sommes dans un environnement où rendre hommage n'est pas ancré dans les habitudes. (E. C. Montcho Agbassa, 2017).*

De ces deux citations, il ressort de manière probante que l'organisation des mélanges et conférences-hommages n'est pas une habitude. La citation du vice-doyen de la FADESP montre davantage que malgré le rayonnement du professeur Maurice Ahanhanzo-Glèlè, il a fallu attendre 2014 seulement pour qu'un tel événement fût organisé en son honneur. Celui censé honorer le professeur Théodore Holo est encore en préparation. Dans les disciplines des lettres, sciences humaines et sociales, la tendance n'est pas différente puisque c'est respectivement en 2011 et en 2015 que les professeurs Alfred Mondjanagni et Jean Pliya ont reçu des mélanges. La question est donc de savoir si l'université ne célèbre pas ses sommités, comment peut-elle assurer la transmission du savoir ?

## **2. Précisions terminologiques**

Avant d'aborder le contenu de ce travail, il est nécessaire de tenter une définition de quelques termes qui reviendront tout le long du développement à suivre. Il s'agit de conférence ou leçon inaugurale, mélanges, conférence-hommage qui sont toutes des formes de reconnaissance intellectuelle.

La leçon inaugurale est une conférence que donne, devant ses pairs et la communauté scientifique en générale, un universitaire ayant atteint un certain niveau dans sa carrière et qui fait le point de l'ensemble de ses travaux. Généralement, elle intervient au moment où l'auteur accède au grade de professeur rang magistral. Les mélanges, car ils sont toujours au pluriel, sont un événement organisé par une institution universitaire pour célébrer un des siens ayant gravi toutes les échelles de la hiérarchie et

pour service rendu à la science ainsi qu'à la communauté<sup>1</sup>. Quant à la conférence-hommage, elle est également une manifestation scientifique où des pairs et des disciples rendent hommage, comme le mot l'indique, à un des leurs pour sa contribution à l'avancement de la science. La différence entre ces deux termes, s'il y en a, n'est pas très nette. Toujours est-il que ces manifestations sont nécessaires pour la bonne santé de l'institution universitaire et la transmission du savoir.

### 3. La production de savoir, une affaire de filiation

Pour réaliser ce travail, il a fallu m'intéresser à la désignation du terme de "directeur de thèse" en plusieurs langues européennes. Comme la langue française, la plupart des autres langues rendent cette notion avec la même connotation : la direction. En Anglais, on parle de *PhD adviser/supervisor* pour signifier celui qui conseille dans la réalisation d'une thèse ; en Italien : *direttorio de tesi* ; en Danois, l'idée est rendue par "*PhD vejleder*" ou "*PhD radgever*" traduisant respectivement l'idée de "celui qui dirige la thèse" et "celui qui conseille pour sa réalisation". En Néerlandais, le terme usité est "*promotor*". Ici encore, c'est l'idée de développement, de promotion qui est mise en avant. De l'avis d'Euloge Akodjetin, spécialiste des langues anciennes et notamment du grec, une langue plutôt ancienne,

*on dira "maître de thèse" en raison du caractère récent du terme directeur, la pédagogie antique ne s'accommode pas de cette appellation. Mais une autre considération opte pour le vocable "père de thèse", pater étant employé au sens étymologique de celui qui a la paternité d'engendrer ou d'encadrer. L'expression se transcrit par : pater thésis: πατέρ θέσις. πατερ θεσις (E. Akodjetin, 2017).*

Contrairement à ces langues précitées où la notion de directeur de thèse est traduite par une idée de direction, de supervision et/ou de conseil, la langue allemande est, semble-t-il, la seule langue moderne où cette idée est exprimée par le terme "Doktorvater" qui signifie littéralement "père de docteur", géniteur de docteur. Il traduit une idée d'enfantement, de filiation où il y a d'un côté le père : "Vater" qui donne la vie à un "Doktor" comme fils. Et c'est effectivement ce que fait le directeur de thèse puisqu'il met au monde un savant pour emprunter le sens grec du terme docteur, dans la droite

---

<sup>1</sup> Il faut signaler que le service à la communauté est de plus en plus mis dans la balance dans l'évaluation des parcours des universitaires. Pour plus d'information, lire par exemple, Macfarlane, Bruce, *Academic Citizen. The virtue of service in university life*, Londres et New York, Routledge/Taylor & Francis, 2007.

ligne de ce qu'il a lui-même été. Et cette dimension filiative est bien respectée dans la philosophie que l'on considère comme la mère des sciences. En effet, dans l'histoire de la philosophie, Socrate est considéré comme le père de la discipline. C'est Platon qui a transcrit ses idées. Aristote a lui été disciple de Platon. Mais il a fait la critique de son maître. Il est parti des notions de "monde sensible" et "monde intelligible" pour découvrir à la forme et la matière. La question est de savoir de qui Socrate est le disciple. De qui procède-t-il intellectuellement et scientifiquement ? Mais cette question requiert une attention particulière puisque les écrits sur l'histoire de la philosophie nous renseignent sur le fait que Socrate, en son temps déjà, avait séjourné en Egypte. Mais pourquoi son "père cognitif" n'est pas mentionné dans l'histoire de la philosophie ? La réponse à cette question se trouve dans la stratégie de reconditionnement des savoirs mis en place par l'Occident depuis des centaines d'années. Celle-ci fait que, dans le cas d'espèce, on ne trouve pas de père à Socrate. En revanche, il est répertorié un grand nombre de savants que l'on rassemble sous le vocable de présocratiques tels que Thalès, Anaximandre, Pythagore, etc. La plupart d'entre eux ont été en Egypte. Sachant qu'à l'apogée de l'Egypte pharaonique, son territoire s'étendait jusqu'en Asie mineure, elle ne peut pas ne pas avoir produit ou influencé ces savants. Mais l'historiographie philosophique ignore à dessein l'Afrique<sup>2</sup>.

#### **4. Aperçu du respect de la dimension filiative dans nos universités**

Dans une université qui respecte sa vocation première, celle de produire du savoir pour le bien-être d'une entité nationale ou géographique, il est fait périodiquement le point des connaissances produites et cela se réalise à travers l'étude des travaux antérieurs, et de la biographie de leurs auteurs, etc. On ne laisse pas l'aîné aller à la retraite sans lui rendre un hommage, sans lui reconnaître la tenue du flambeau et sa transmission. On le fait parfois à titre posthume. Et le meilleur moyen de rendre cet hommage, c'est de réunir ses confrères et ses disciples pour faire le point de sa contribution à l'évolution de sa discipline tout en faisant une analyse synchronique de celle-ci en ce moment-là. C'est comme cela que ça fonctionne dans le modèle

---

<sup>2</sup> Pour plus d'information sur ce sujet, on peut lire les *Inventeurs et savants noirs* d'Yves Antoine (1998) et *Savants et inventeurs noirs* de Tom Négus Mendey (2017), qui rendent compte de personnalités noires qui ont fait des découvertes majeures au moins depuis le 19<sup>e</sup> siècle et dont les noms ont été tus et ignorés de la mémoire collective. Il faudra davantage de recherche pour mettre au jour la contribution des peuples africains au cours des siècles reculés.

occidental de production du savoir dont nous avons hérité par la colonisation. Avant la colonisation le système endogène de production du savoir n'était pas celui du maître dans un endroit clos, qui se tenait devant ses disciples. Celui-ci était intégratif où le maître n'était pas nécessairement distancié par rapport à ses disciples à qui il était censé transmettre du savoir. Il était avec eux, près d'eux et parmi eux. Ce système ne comportait pas des mémoires et thèses mais disposait de ses évaluations propres ainsi que ses propres rites de passage. Mais depuis que l'université a pris la place de ce système endogène de production du savoir, avons-nous su adopter toutes les exigences du nouveau système ? Nous sommes-nous préoccupés de la reconnaissance de la transmission par les aînés ? Cette reconnaissance est-elle érigée en règle systématique ?

Pour répondre à ces questions essentielles, il a été nécessaire comme indiqué dans la note méthodologique d'interroger certaines personnes en charge de ces préoccupations dans plusieurs entités de l'université d'Abomey-Calavi. De cette enquête, il ressort ce qui suit :

Si le système universitaire au Bénin n'accorde pas une reconnaissance suffisante aux aînés, certains sont pourtant reconnus pour leur contribution à la science universelle. Les exemples sont nombreux. Mais mention ne sera faite que de deux. Il s'agit de : professeur Mahouton Nobert Hounkonnou, membre de l'Académie des sciences mathématiques des Etats-Unis depuis plusieurs années et lauréat en 2016 du prix RAO de The World Academy of Sciences for the Advancement of Science in Developing Countries (TWAS). Le journal de l'organisation à sa parution du 14 novembre 2016 écrit :

*Hounkonnou était honoré pour la contribution exceptionnelle de ses recherches en mathématiques et son engagement continu à leur enseignement. Ses recherches dans des domaines théoriques avancées trouvent leur application dans de nombreux autres domaines tels que la physique, l'océanographie, la santé, la gestion de l'eau et des écosystèmes, les études climatiques et les questions énergétiques<sup>3</sup>. (TWAS, 2016).*

Le professeur Paulin Hountondji fait partie de la trempe de ces universitaires béninois résidant au Bénin, dont la science est internationalement reconnue. Il a reçu il y

---

<sup>III</sup> « Hounkonnou was honoured for the outstanding level of his research in mathematics and his sustained commitment to mathematics education. His research in advanced theoretical fields finds application in many other disciplines, including physics, oceanography, health, management of water and ecosystems, climate studies and energy issues. (TWAS Newsletter, 14-11-2016) ».

a de cela quelques années le prix Herskovits, du nom de Melville Herskovits, premier anthropologue américain à avoir travaillé sur le royaume du *Danxomé*<sup>4</sup>. Il y en a certainement d'autres et dans d'autres disciplines. Mais si ces personnalités scientifiques sont célébrées en dehors du territoire national, qu'en est-il du traitement qui leur est fait par leur université, leurs collègues et leurs disciples ? Car chaque fois que l'on manque de célébrer une sommité scientifique dans sa discipline, on manque par la même occasion une opportunité de faire le point sur l'état de la recherche dans ce domaine du savoir par le biais d'une conférence hommage, de mélanges ou de tous événements appropriés comme le font ceux qui ont institué l'Université moderne. On perd également la possibilité de redorer le blason de l'université béninoise. Et l'on finit par le laisser ternir comme du cuivre recouvert de vert-de-gris. La conséquence de cet état de fait est que la recherche béninoise n'est pas suffisamment reconnue même si des individualités fort remarquables font partie du personnel. A preuve, l'université d'Abomey-Calavi est la seule qui figure dans les classements internationaux. Dans le tout dernier (2017) regroupant 200 universités d'Afrique, elle occupe la 145<sup>ème</sup> place. En dehors de l'Afrique du Sud<sup>5</sup> qui tient le haut du pavé avec 8 des 10 premières universités, c'est le Kenya, l'Egypte, le Mozambique, et le Nigeria qui viennent en tête. Les premières universités francophones sont celles de la Réunion et Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal qui occupent respectivement les 23<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> rangs ([www.4icu.org/top-universities-africa](http://www.4icu.org/top-universities-africa) consulté le 13-02-2016).

L'on peut affirmer que la visibilité de notre université et des recherches faites en son sein dépend notamment de la systématisation de la valorisation et de la célébration des grands noms qui passent le flambeau. Et il n'est pas inutile de rappeler que c'est par l'organisation des événements universitaires qui se soldent par des publications conséquentes que l'on assure la transmission des aînés aux jeunes confrères et de ceux-ci vers la génération en formation. Et il ne faut pas aller très loin pour se rendre compte de cette règle. Nos cultures africaines, contrairement à ce que l'on peut penser, foisonnent d'exemples. Comme dans le règne animal, la hiérarchie existe aussi dans le

---

<sup>IV</sup> Herskovits est l'auteur de *Dahomey, an ancient West African kingdom* paru en 1938 à J.J. Augustin Publishers. Cet ouvrage est rapidement devenu le bréviaire pour les études africaines aux USA et dans les pays de langue anglaise.

<sup>V</sup> L'Afrique du Sud est un cas particulier dans la mesure où, elle était une colonie de peuplement où les colons voulaient la mettre en valeur un peu pour la faire ressembler à leur pays d'origine. J'ai abordé cet aspect du colonialisme dans "Decolonizing African Museums: What does it mean?" (2016).



monde végétal et est respectée. Michael Afolayan, historien nigérian, dans un essai consacré à quatre têtes de pont de l'histoire africaine, Harold Scheub, Neil Skinner, Robert Farris Thompson et Jan Vansina<sup>6</sup>, a écrit en 2013 un article qu'il a republié à l'occasion du décès du dernier d'entre eux, Jan Vansina, le 7 février 2017. Il écrit :

*Les Yoruba de l'Afrique de l'ouest, dans leur penchant pour le respect et la classification des éléments de la nature, distinguent plusieurs catégories d'arbres dans leurs forêts. Il y a ceux qu'ils appellent "Igi Owó" (ou arbres à usage commercial) ; ils appellent certains "Igi Àwon Àgbà" (ou arbres des aînés ou dédiés aux aînés) et d'autres "Igi Owo" (ou arbres de consécration et de grand estime). Ceux-ci sont les arbres souvent vénérés pour leur caractère sacré. Enfin vient le plus sacré connu sous le terme de "Igi Nla", un arbre qui appartient à une classe exceptionnelle. Il signifie simplement grand arbre. Il surplombe tous les arbres sacrés. L'on croit que "Igi Nla" est si sacré dans la forêt qu'il passe inaperçu aux yeux des novices, et seulement ceux ayant des pouvoirs surnaturels et charismatiques peuvent le reconnaître. Par conséquent, "Igi Nla" appartient à une classe exceptionnelle et ne peut être comparé à aucun autre, même pas ceux appartenant à la catégorie des arbres sacrés<sup>7</sup>.*

Ce souci de la hiérarchie dans la culture yoruba se retrouve également en écologie puisque dans la classification des arbres dans un milieu végétal, nous avons la strate herbacée, la strate arbustive et la strate arborée. *Igi Nla* appartient est le plus grand de la dernière strate. Donc si le souci de la hiérarchie est respecté même dans la forêt, ce ne serait pas dans le genre humain et qui plus est dans le domaine du savoir qu'il ne serait pas nécessaire.

Mais le constat est que les aînés dans notre temple du savoir ne sont pas suffisamment honorés pour leur travail, tels qu'on le fait dans toute université. On peut constater par exemple que c'est à la mort du professeur et recteur Jean Pliya que

---

<sup>vi</sup> Jan Vansina est un des contributeurs des volumes de l'*Histoire générale de l'Afrique* éditée par l'UNESCO, auteur de plusieurs autres ouvrages notamment, *Art History in Africa*, Addison-Wesley Pub Co. 1984; *Oral Tradition as History*, University of Wisconsin Press, 1985 ; *Paths in the Rainforest : Towards a History of Political Tradition in Equatorial Africa*, University of Wisconsin Press, 1990 ; *Living with Africa*, University of Wisconsin Press, 1994 ; et co-auteur avec C. K. Adenaike de *In Pursuit of History : Fieldwork in Africa* (Social History of African Series), Heinemann, 1996.

<sup>vii</sup> « The Yoruba of West Africa with their penchant for observing and classifying nature often group trees in their forests into several categories. There are those they call "Igi Owó" (Trees of Commerce or Money Trees); they call some *Igi Àwon Àgbà* (Trees of, or for, the Elders), and some *Igi Owo* (Trees of Consecration and High Esteem). These are trees often venerated for their sacredness. Then comes the most celebrated of trees, known as *Igi Nla*, a tree that is in a class of its own. It simply means "Big Tree." It towers in cultural hierarchy above all sacred trees. It is believed that *Igi Nla* is so sacred in the wood that it is oblivious to the eye of novices, and only those with supernatural and charismatic powers could identify it when they see it. Hence, *Igi Nla* is in a class of its own and cannot be compared to any others, not even those in the same grove of sacredness. (M. Afolayan [2013], 2017). »

l'université d'Abomey-Calavi lui a rendu un hommage (Rapport de gestion académique, 2015 : 198-199). Du coup, les bénéfices stimulatifs ou motivationnels qu'aurait généré un événement organisé en son honneur quand il a été admis à la retraite il y a une vingtaine d'années, par exemple, n'ont pu être dûment produits<sup>8</sup>. En 2015, les autorités rectorales de l'université d'Abomey-Calavi ont pris l'initiative, conformément aux articles n° 89, 90, 91 et 92 du décret n° 2010-024 du 15 février 2010, portant Statuts Particuliers des Personnels Enseignants des Universités Nationales du Bénin, de fixer les conditions d'accession au titre de professeur titulaire émérite. Pour susciter des candidatures à la nomination à ce titre, un courrier rectoral daté du 28 février 2017 a été envoyé à toutes les entités. Ceci est évidemment bon signe. Mais cette initiative reste individuelle, focalisée sur la personne de l'enseignant et manque de bénéfices pour la communauté scientifique. En dehors de cet aspect, il faut s'interroger si tous nos aînés méritent cet attribut de filiation ou de paternité intellectuelle dans sa dimension holistique. Une paternité scientifique saine induit de facto une propension à la transmission, ce qui conduit inévitablement à la reconnaissance spontanée. Et c'est fort de cela que par exemple, dans les critères de désignation des candidats au titre de professeur titulaire émérite, le critère n° 3 "Encadrement des thèses après titularisation au CAMES/Préparation de la relève" et le n° 4 "Adhésion de l'entourage immédiat à la promotion du candidat à partir des notes attribuées par les collègues de Département de rattachement" se trouvent attribuer respectivement 55 points et 10 points pour un total de 200 disponibles. Ces critères confirment bien l'importance du triptyque formation-transmission-reconnaissance.

A voir le fonctionnement de notre institution, on a l'impression que la reconnaissance sous la forme de récompense intellectuelle n'est pas une habitude dans nos pratiques académiques. Voilà pourquoi, il est important que notre université remette

---

<sup>VIII</sup> Les témoignages contenus dans ce volume sont exemplaires. Lorsque le recteur Brice Sinsin parle de Jean Pliya comme étant « *un patriote de grande ouverture d'esprit, pétri d'honnêteté intellectuelle exceptionnelle, d'une grande humilité, d'une dimension plurielle et doué de talents multiples et exceptionnels* (B. A. Sinsin, 2015) » ou encore « *un océan de savoirs et d'humanisme* (idem, ibid) » ou que Jérôme Carlos le qualifie de « *l'icône de l'intellectuel fondamental de belle lignée que rien n'a pu corrompre* », on imagine les bénéfices que pourrait gagner la communauté scientifique à célébrer des personnalités de ce calibre.

ou mette les choses en ordre, en célébrant ses étoiles pour assurer une transmission effective du savoir dans toutes ses dimensions.

Photo : Dr Didier Ndah, recevant les cartons d'honneur au nom de collègues historiens retraités en présence du professeur Maxime da Cruz, Vice-recteur de l'UAC et des autorités de la nouvelle Faculté des sciences humaines et sociales le 30 mars 2017



(Photo : Emery Patrick Effiboley).

## 5. Perspectives pour le rayonnement de nos institutions universitaires

En lien avec le souci de la transmission, la première étape dans cette nouvelle perspective, c'est l'organisation de mélanges, de conférences commémoratives de façon régulière, dès que l'occasion se présente. Mais puisque l'université a vu plusieurs de ses chercheurs faire valoir leurs droits à la retraite, le début de cette démarche serait par exemple d'organiser des manifestations scientifiques pour honorer ceux qui sont partis les cinq dernières années. Cela sera l'occasion de réunir des événements facultaires avec des thématiques transversales. Et lorsque, cette vague sera célébrée, le rectorat devra encourager les enseignants-chercheurs des diverses disciplines à prendre à cœur cette préoccupation en mettant à disposition une ligne budgétaire spécifique dans le fonctionnement de l'université. Celle-ci pourra être renforcée par une levée de fonds circonstancielle compte tenu de la personnalité et du rayonnement de l'universitaire pour lequel l'événement sera organisé.

La deuxième étape, c'est la communication. Car les classements des universités, aussi bien le classement international de Shanghai que celui réalisé en Afrique y accordent une grande importance. Et comme nous sommes à l'ère de la communication numérique, il faut assurer la visibilité des établissements ainsi que des différents départements qui les composent. Cela passe par la création de sites Internet qui fonctionnent bien et où l'information est régulièrement actualisée. Dans ce même ordre d'idées, il faut donner aussi la possibilité à tous les enseignants mais également aux étudiants, peut-être en commençant par ceux de niveau master et doctorat, d'avoir une adresse électronique institutionnelle. Son usage accroît la visibilité de leur établissement d'appartenance.

L'autre aspect qui rentre toujours dans le cadre de la communication est la visibilité des chercheurs sur les réseaux universitaires tels que [www.researchgate.net](http://www.researchgate.net) et [www.academia.edu](http://www.academia.edu) et autres. Ces plates-formes offrent la possibilité d'avoir une page personnel sur laquelle l'on peut poster ses publications, travaux en cours et même échanger avec des chercheurs étrangers travaillant dans la même direction. Pour les besoins de la cause, l'analyse portera uniquement sur la première plate-forme, [www.researchgate.net](http://www.researchgate.net). Sur la base des informations que l'on met en ligne sur ce site, ses fonctionnalités lui permettent même de donner une note au chercheur en question. L'ensemble des notes obtenues par les chercheurs travaillant dans le même établissement d'enseignement et ou de recherche est agrégé pour constituer la note de l'établissement lui-même. A la date du 16 février 2017, cette plate-forme affiche 380 membres répartis entre 81 établissements de l'UAC dont seuls 18 d'entre eux sont au moins chercheurs inscrits sur le site pour un total de points de 2781,01 (ou RG Score).

**Tableau I : Etat de la présence des chercheurs des différents établissements, laboratoires et unités de recherche de l'université d'Abomey-Calavi sur [www.researchgate.net](http://www.researchgate.net)**

Nom de la structure	Inscrits	Nom de la structure	Inscrits
Faculté des sciences agronomiques, FSA	84	Faculté des sciences et techniques	78
Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi, EPAC	43	Faculté des sciences de la santé	18
Faculté des lettres, arts et sciences humaines, FLASH	09	Institut de mathématiques et de sciences physique	08
Laboratoire d'écologie appliquée, LEA	05	Institut national de la jeunesse et d'éducation physique et sportive	05
Laboratoire de biochimie et biologie moléculaire, LBBM	04	Faculté de droit et de science politique	02
Laboratoire d'étude et de recherche en chimie appliquée, LERCP	02	Laboratoire de recherche en mathématique et de physique mathématique	02
Unité de soins, d'étude et de recherche en cardiologie	01	Laboratoire des énergies et de mécaniques appliquées	01
Laboratoire de biologie moléculaire et de microbiologie	01	Laboratoire d'étude et de recherche en biologie appliquée, LARBA	01
Laboratoire Pierre Pagney-climat, eau et développement, LPPCED	01	Ecole nationale d'économie appliquée et de management, ENEAM	01
Laboratoire de botanique et d'écologie végétale, LBEV	00	Centre pour la recherche et la documentation, CREDO	00
Unité de dermatologie	00	Laboratoire d'électronique, de télécommunication et d'informatique appliquée, LETIA	00
Laboratoire d'expertise, et de recherche en chimie des eaux, LERCEE	00	Laboratoire de biologie humaine, LBH	00
Unité d'imagerie médicale, UIM	00	Laboratoire de recherche en conservation des produits halieutiques, LRTCPH	00
Laboratoire "Ablodé"	00	Laboratoire d'ingénierie informatique et de science appliquée, IGISA	00
Laboratoire "Gbé" International	00	Laboratoire d'anatomie et d'organogenèse, LAO	00
Laboratoire de sciences des animaux,	00	Laboratoire d'hydrodynamisme appliqué et des systèmes de modélisation, LMSHDA	00
Laboratoire de bactériologie et de virologie, LBV	00	Laboratoire de biologie et de physiologie cellulaire, LBPC	00
Laboratoire de biomembrane et de squalisation cellulaire, LBSC	00	Laboratoire de biophysique et de médecine nucléaire, LBMN	00
Laboratoire des dynamiques des langues et des cultures, LDLC	00	Laboratoire d'ethnopharmacologie et de santé animale, LESA	00
Laboratoire des sciences forestières, FSL	00	Laboratoire de génétique et de biotechnologie, LGB	00
Laboratoire d'hématologie, LH	00	Laboratoire d'hydraulique et du management des eaux, LHME	00
Laboratoire d'hydrobiologie et d'aquaculture, LHA	00	Laboratoire de mathématique et de physique théorique, LMPT	00
Laboratoire de microbiologie et de biotechnologie alimentaire, LBMA	00	Laboratoire de microbiologie et de technologie alimentaire, LAMITA	00
Laboratoire de recherche en chimie organique et de produits de synthèse, LRCOPS	00	Laboratoire de parasitologie-mycologie, LPM	00
Laboratoire de pharmacognosie et des huiles essentielles, LPHE	00	Laboratoire des activités physiques sportives et motrices, LAPSM	00
Laboratoire physique chimique des aliments,	00	Laboratoire de physiologie de la nutrition, LPN	00

LPCA			
Laboratoire de recherche en aviculture et zoo-économie, LRAZE	00	Laboratoire, de sédimentologie, d'hydrologie et environnement, LSHE	00
Laboratoire des sciences sociales et humaines, LSSH	00	Laboratoire d'étude des dynamiques urbaines, LEDUR	00
Laboratoire de chimie théorique et de spectroscopie moléculaire, LCTSM	00	Laboratoire d'études et de recherches en traditions orales, LABRETO	00
Unité de neurologie, UN	00	Unité d'ophtalmologie, UO	00
Unité de chirurgie traumatologique et d'orthopédie, UCTO	00	Unité pédiatrique et de génétique médicale, UPGM	00
Laboratoire de biologie végétale, LBV	00	Unité de psychiatrie, UP	00
Laboratoire de physique des radiations, LPR	00	Laboratoire de recherche en didactique des sciences et de la technologie, LRDST	00
Laboratoire de recherche en physique théorique, LRPT	00	Laboratoire de recherche sur les zones humides, LRZH	00
Chaire UNESCO des droits de la personne et de la démocratie, CUDPD	00	Unité d'hépto-gastro-entérologie, UHE	00
Unité d'odonto-stomatologie, UOS	00	Unité de médecine appliquée aux urgences, UMAU	00
Unité d'endocrinologie et de maladies métaboliques, UEMM	00	Unité d'hygiène hospitalière, UHH	00
Unité gynécologique et obstétrique, UGO	00	Unité oto-rhino-laryngologie, UORL	00
Unité de réadaptation et de réhabilitation fonctionnelle, URRR	00	Unité de rhumatologie	00
Unité d'urologie, UO	00	Unité de chirurgie viscérale A	00
Unité de chirurgie viscérale B	00	-----	---

**Source** : la présente recherche

Le tableau tel que présenté montre que près de la moitié de ces établissements, laboratoires et unités de recherche n'ont pas de chercheurs présents sur la plate-forme. Ceci justifie le chiffre '00' affecté à plusieurs d'entre les laboratoires. En poussant la réflexion et en supposant qu'au moins un chercheur s'y inscrit et up-loadait (téléversait) deux articles et au mieux l'ensemble de sa production, cela augmenterait largement la visibilité de l'université d'Abomey-Calavi et par voie de conséquence son rang dans les classements des universités au niveau africain et international. Le "Journals Consortium" un autre organisme qui réalise le classement des universités africaines dans son rapport, *African Universities and High Institutions Ranking* de 2015 indique lui-même réaliser son travail sur la base des recherches publiées et des citations de travaux des années 2010-2014 ainsi que la présence sur Internet. Ce classement a valu à l'université d'Abomey-Calavi le 93<sup>e</sup> rang sur 1440 universités en Afrique pour 15,23 points pour les recherches publiées et citations, et 2,39 points pour sa présence sur Internet ; ce qui fait un total de 17.62 points ([www.journalsconsortium.org](http://www.journalsconsortium.org), consulté le 18-09-2016). C'est au vue des enjeux que supposent ces classements que l'équipe

rectorale a pris la note de service n° 509-16/UAC/SG/VR-AARU/VR-CIREIP/SA du 27 octobre 2016, portant modalités d'utilisation de la plateforme de mise en ligne des publications des enseignants et chercheurs de l'université d'Abomey-Calavi<sup>9</sup>. Le texte invite tout enseignant de l'université à encoder ses travaux sur le site <http://bec.uac.bj/uploads/bec> et précise en son article n° 7 : « *Il en est de même des enseignants ou chercheurs retraités de l'UAC du moment où ils ont contribué au rayonnement de notre université au cours de leur carrière.* ». La note de service prend le soin d'inviter les enseignants-chercheurs qui, de par leur carrière, ont contribué au rayonnement de l'université à mettre également en ligne leurs travaux. Cela montre clairement que l'établissement sent la nécessité d'utiliser les travaux des enseignants et chercheurs pour assurer son rayonnement. Mais est-ce que l'université a elle-même exprimé sa reconnaissance à ces enseignants et chercheurs sachant que de leur reconnaissance dépend l'éclat de la sienne propre? S'est-elle préoccupée des bénéfices motivationnels que le souci d'une reconnaissance institutionnalisée pouvait induire au niveau de la jeune génération ? Voilà pourquoi, il est nécessaire pour l'université d'Abomey-Calavi de prendre les dispositions pour une politique de reconnaissance de ses chercheurs telle que cela se fait dans toute université, condition indispensable pour l'émergence d'une recherche scientifique de qualité, qui sort des sentiers battus pour prendre en compte les problématiques fondamentales de notre société.

## CONCLUSION

Cet article a tenté de montrer que la reconnaissance est une dimension essentielle de la transmission inclusive et efficace du savoir. A partir de la conception allemande reprenant la notion grecque de paternité scientifique, il souligne le fait que l'égard pour l'aîné et le détenteur d'un savoir n'est pas étranger à la culture africaine et que c'est le système occidental de transmission de savoir qui a rompu avec cette

---

<sup>IX</sup> En demandant aux enseignants et chercheurs de l'université d'Abomey-Calavi de mettre en ligne l'ensemble de leurs travaux, l'institution doit aussi réfléchir à sa politique d'accès au savoir par rapport à la communauté nationale et vis-à-vis de l'étranger. Car lorsqu'on fait de la recherche sur un sujet donné par Internet, le résultat que l'on obtient dépend de l'endroit géographique d'où l'on se connecte. Toujours dans cette optique, il s'avère nécessaire de prendre les dispositions pour rentabiliser ce savoir mis en ligne. Comme par exemple en Occident, on a accès aux articles scientifiques en ligne que si l'on est affilié à un établissement d'enseignement ou de recherche, il faut pouvoir faire en sorte que les chercheurs étrangers voulant accéder à cette base de données d'Abomey-Calavi puissent également payer. Ce sont actuellement les exigences de l'économie du savoir et il faudra s'y plier si notre université veut garder un peu de souveraineté et rentabiliser ses travaux.

pratique. Il réitère la nécessité de traduire la reddition d'hommage à l'université d'Abomey-Calavi dans la politique de fonctionnement de l'institution pour assurer une meilleure production quantitative et qualitative du savoir en vue d'assurer sa visibilité internationale.

### Références bibliographiques

1. AFOLAYAN Michael, 10-02-2017, "In Praise of Sages: *Paging Harold Scheub, Neil Skinner, Robert Farris Thompson, and Jan Vansina*", [www.groups.google.com/group/USAAfricaDialogue](http://www.groups.google.com/group/USAAfricaDialogue) (consulté le 15-02-2017)
2. AKODJETIN Euloge, 20-02-2017, Au sujet de la notion de directeur de thèse en grec, Communication personnelle.
3. ANTOINE Yves, 1998, *Savants et inventeurs noirs*, Paris, éd. L'Harmattan.
4. CRUZ Maxime da et alii, 2015, Rapport de la gestion académique 2015, Abomey-Calavi, UAC.
5. DOSSOU GUEDEGBE Odile, textes réunis par, 2011, *Mélanges en l'honneur du professeur Alfred Comlan Mondjanagni*, Abomey-Calavi, éditions DGAT/FLASH/UAC.
6. EFFIBOLEY Emery Patrick, 2016, Decolonizing African Museums: What does it mean? Communication présentée à la conférence internationale, "Decolonizing African University" tenue les 17 et 18 août 2016 à Pretoria, University of South Africa, UNISA, Afrique du Sud.
7. HERSKOVITS Melville, 1938, *Dahomey, an ancient West African kingdom*, New York, J. J. Augustin Publishers.
8. HOUANNOU Adrien, réunis par, 2016, *Jean Pliya l'humaniste*, Cotonou, éditions Ablodé.
9. MACFARLANE, Bruce, 2007, *Academic Citizen. The virtue of service in university life*, Londres/New York, Routledge/Taylor & Francis
10. SINSIN Brice, GBETO Flavien et TENTE Brice, 2015, dir., *Mélanges Jean Pliya*, Abomey-Calavi, éditions DGAT/FLASH/UAC.
11. TWAS Newsletter, 2016, A Publication of The World Academy of Sciences du 14 novembre 2016

### \* Sources administratives

1. Décision n° 035-15/UAC/SG/VR-AARU/SEOU, portant fixation des critères d'évaluation des candidats au titre de Professeur titulaire émérite de l'université d'Abomey-Calavi (UAC).
2. Note de service n° 509-16/UAC/SG/VR-AARU/VR-CIREIP/SA du 27-10-2016, portant modalités d'utilisation de la plateforme de mise en ligne des publications des enseignants et chercheurs de l'université d'Abomey-Calavi.
3. Note de service n° 516-17/UAC/VRAARU/SEOU A/S Information relatives à la sélection des candidats à l'éméritat à l'UAC.



## LINGUISTIQUE

# LES LANGUES LOCALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, NECESSITE D'UN NOUVEL ORDRE DE POLITIQUE ET D'AMENAGEMENT LINGUISTIQUES : LE CAS DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

HAKIBOU Abdoulaye

*Université de Parakou, Bénin*

[hakibouabdoulaye@yahoo.fr](mailto:hakibouabdoulaye@yahoo.fr)

## Résumé

*La promotion des langues locales dans les pays africains au sud du Sahara a été l'objet de déclaration et de programme politiques d'autant de gouvernements qui se sont succédé. Au Bénin, cette promotion des langues locales qui a été initiée depuis 1975 est restée dans un balbutiement total. En clair, les programmes politiques relatifs à la promotion des langues locales sont restés irréalisés. Dans cette ère de la mondialisation, sans développement endogène, nous pensons, il n'aura pas de présence africaine aux grands rendez-vous. Dans un tel contexte, l'on ne peut pas prétendre à un quelconque développement endogène sans prendre appui sur sa culture, sa langue qui lui donne une plus value. C'est donc un sursaut d'orgueil qui motive ce genre de programme politique qui ne tarde pas à être étouffé pour des prétextes économique et matériel. Mais nous pensons que l'échec du programme politique relatif à la promotion des langues locales, d'un gouvernement à un autre, n'est pas que dû aux raisons économique et matérielle. Nous nous proposons de faire une analyse situationnelle qui nous permettrait de faire ressortir les différents niveaux de goulots d'étranglement avant de proposer une nouvelle stratégie de promotion des langues locales au Bénin.*

**Mots-Clés :** *promotion, langues locales, développement endogène, nouvelle stratégie.*

## Abstract

*The promotion of local languages in African countries in the south of the Sahara has been the object of political speeches and programmes by many governments. In Benin, the promotion of local languages that has been initiated since 1975 is still stammering. In short, the political programmes related to the promotion of local languages stayed non-implemented. In this era of globalization, it is possible de think that without local development, there would not be any African presence at the world meetings. In such a context, no local development is possible without stepping on one's culture, language that gives them added values. It is therefore normal that linguistic policies come into being, though they are very soon sacked for economic and material reasons. However, the researcher thinks that the failure of such policies, from a government to another, is not due to economic and material insufficiencies only. That is the reason why he decided to go through a situational analysis that allows him to come up with the different levels of constraints and difficulties on the basis of which a new strategy is suggested for the promotion of local languages in Benin.*

**Keywords:** *promotion, local language, local development, new strategy.*

## INTRODUCTION

Depuis environ soixante ans, il est reconnu en général en Afrique et au Bénin en Particulier que l'enseignement, à travers les langues maternelles, aura une qualité améliorée. Cela veut dire que les systèmes éducatifs adopteront les langues nationales

comme langues d'instruction. Dans ce contexte on peut noter des efforts significatifs exprimant ainsi la volonté des instances des niveaux nationaux aux niveaux régionaux et internationaux de concrétiser cette reconnaissance de la capacité des langues africaines. Par exemple, la CONFEMEN, la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, est une instance sous régionale qui a pour mission la promotion des systèmes éducatifs des pays membres. Elle a suscité, à l'issue du symposium sur les perceptions mutuelles afro-arabes dans les programmes scolaires tenu à Kaduna au Nigéria en 2007, des réflexions allant dans le sens de l'introduction des langues nationales et leur place dans les systèmes éducatifs. La CONFEMEN avait déjà, depuis 2001, ce souci et l'avait inscrit dans un document de réflexion et d'orientation intitulé : « Stratégies pour une refondation réussie des systèmes éducatifs ». Le Bénin est membre de la plupart de ces instances régionales et internationales. Au plan national, la constitution du Bénin du onze décembre 1990 prévoit en son article 11 la promotion des langues nationales. Cependant, dans la pratique tout est encore presque à l'étape de balbutiement. L'article 11 supra cité dispose simplement que « Toutes les communautés composant la nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celles des autres. L'Etat doit promouvoir le développement de langues nationales d'inter - communication. » Cette disposition, surtout en son alinéa 2, exprime la volonté du législateur en matière de promotion des langues nationales au Bénin en même temps qu'elle indique sa conscience au fait qu'une sélection devra se faire. Et c'est justement à ce niveau que les velléités fusent de toutes parts conduisant à des blocages qui soulagent les gouvernants qui peinaient à garantir les moyens subséquents. L'essentiel ou presque tout reste à faire, car les quelques efforts faits sont encore sans modèles théoriques stables qui soient de l'ordre scientifique en matière de politique et d'aménagement linguistiques au Bénin. C'est pourquoi la présente étude se propose de faire(1) un état des lieux, le point des efforts faits dans un premier temps, (2) dégager les difficultés et contraintes dans un second temps, en vue de tirer des leçons à partir desquelles (3) des propositions sont faites afin de créer un nouvel ordre politique et d'aménagement linguistiques qui soient en mesure de rendre les systèmes éducatifs plus efficaces et plus adaptés à la recherche scientifique en Afrique. L'étude se fonde sur une méthodologie d'investigation documentaire et de terrain.

## **1- Etat des lieux en matière de politique linguistique au Bénin**

L'état des lieux consiste à faire le point de la situation de la politique linguistique au Bénin. Ce point s'est fait suivant les moyens mis en œuvre jusque-là. Il s'agit des outils matériels et les institutions de mise en œuvre.

### **1.1- Outils matériels de mise en œuvre de la politique linguistique au Bénin**

Dix ans après les indépendances en Afrique au sud du Sahara, certains pays, comme dans un sursaut d'orgueil, ont introduit les langues nationales dans l'enseignement. A l'instar d'autres pays dans la sous région, le Bénin l'a fait en 1975 dans le contexte de « l'école nouvelle » au tout début du régime révolutionnaire. Cette volonté politique a été exprimée à travers une loi, notamment l'ordonnance N°75-30 du 23 juin 1975 portant loi d'orientation de l'éducation nationale. Effectivement pendant presque dix ans, des langues nationales ont été introduites comme matière au moment de « l'école nouvelle ». A partir de 1985 où le Marxisme Léninisme a commencé par chanceler, ces langues nationales se sont vues pas formellement retirées, mais arrêtées dans le fait. Les choses en restèrent ainsi jusqu'en 2003, malgré l'avènement de la démocratie par le truchement de la conférence des forces vives de la nation de février 1990 dont l'implication est la constitution du onze décembre 1990 dont l'article 11 est revenu sur la promotion des langues nationales, où une nouvelle loi a été promulguée. Il s'agit de la loi N°2003-017 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin. Cette loi qui abroge la loi N° 75-30 du 23 juin 1975 dispose en son article 8 que :

L'enseignement est dispensé principalement en français, en anglais et langues nationales. Les langues nationales sont utilisées d'abord comme matière et ensuite comme langues d'enseignement dans le système éducatif. En conséquence, l'Etat doit promouvoir les recherches en vue de l'élaboration des instruments pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales aux niveaux primaire, secondaire et supérieur.

La même volonté de promotion des langues nationales y est manifeste malgré la modification de cette loi de 2003 par une autre en 2005, en l'occurrence la loi N°2005-33 du 6 octobre 2005 portant modification de la loi N°2003-017 du 11 novembre 2003. Mais cette modification n'a concerné que les articles 33 et 34 au sujet des types d'établissement de l'enseignement secondaire technique et de formation professionnelle.

Ces dispositions sont la preuve que quelque chose s'est fait au Bénin en matière de politique relative à la promotion des langues nationales. En fait, la politique linguistique est une chose et sa mise en œuvre que nous appelons ici aménagement linguistique, est une autre. Cela veut dire que la promulgation de textes disposant sur la politique linguistique en elle-même ne suffit pas; il faut compléter le cadre juridique par la mise en place d'institutions de mise en œuvre de ladite politique.

## **1.2- Institutions de mise en œuvre de la politique linguistique au Bénin**

La politique linguistique n'est pas une particularité des pays africains en ce qu'elle a toujours existé même dans les pays développés. Et partout où elle s'est établie, elle a toujours fait appel à des institutions pour sa mise en œuvre. Le nom de ces institutions varie d'un pays à un autre. Au Bénin, l'institution la plus récente chargée de veiller sur la politique linguistique est la Commission Nationale de Pilotage de l'Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel (CNPILNA-SEF). Avant elle, on avait déjà noté la création de structures comme en 1984 le CENALA, Centre National de Linguistique Appliquée, et le département de linguistique au sein de l'université afin d'assurer une structuration des langues nationales sur des bases scientifiques en vue de leur utilisation dans l'enseignement.

Des structures plus opérationnelles avaient été aussi créées aussi bien dans l'éducation formelle que celle informelle. Au niveau de l'éducation formelle, des Centres d'Eveil et de Stimulation de l'Enfance (CESE) ont vu le jour en 1980 pour dispenser un enseignement préscolaire en langues nationales, avec des enseignants qualifiés et formés dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI-CESE) créées depuis 1979. Au niveau de l'éducation non formelle, comme pour reconnaître la contribution des initiatives individuelles, notamment celle du Suisse Jean-Pierre GROSENBACH depuis 1970 dans l'ancien Borgou, une entité administrative du Bénin, une Direction de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale (DAPR) est créée en 1974 pour assurer à la fois l'alphabétisation des adultes en langues nationales dans des centres d'alphabétisation disséminés dans les différentes localités, surtout rurales, du pays et le développement d'un environnement lettré comme cadre de promotion d'une culture de l'écriture et de la lecture en langues nationales. Des traces de ces efforts sont encore visibles, surtout dans les zones de culture du coton où la commercialisation se fait par les producteurs eux-

mêmes sur la base des acquis de l’alphabétisation fonctionnelle de ces années-là. Les gouvernements successifs du Bénin ont fait, depuis 1975, des efforts en faveur de la promotion des langues nationales dans le pays. Le gouvernement de 1981 a même comporté un portefeuille ministériel chargé de l’alphabétisation et de la culture populaire (MACP). Ce ministère qui a entre temps été supprimé n’a été repris qu’en 2006 avec le régime dit de « changement et d’émergence économique », et ce pour une courte période. L’éminent professeur qui occupait en 2006 ce portefeuille devint à sa suppression le président de la commission qui fut créée pour en continuer la mission. Il s’agit de la Mission d’Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel (MILNaSEF) qui est aujourd’hui la CNPILNA-SEF supra mentionnée. Des efforts sont donc faits, mais avec beaucoup de difficultés et de contraintes qui ont, tout au long, émoussé les volontés et ardeurs sur le plan matériel et institutionnel.

## **2- Difficultés et contraintes relatives à la politique linguistique au Bénin**

Les difficultés et contraintes de mise en œuvre de la politique linguistique au Bénin sont multiples et multiformes. La situation linguistique du pays est une grande contrainte dont il faut tenir compte, de même que la situation économique. Le Bénin fait partie des pays sous développés dits « en voie de développement ». A ces contraintes s’ajoutent des insuffisances d’ordres matériel et humain.

### **2.1- La situation linguistique du Bénin**

Le multilinguisme au Bénin comme d’ailleurs en Afrique surtout au sud du Sahara est un phénomène peu maîtrisé. Sur le plan continental Coupez (1990) avance le chiffre de 1200 langues africaines avec le Cameroun et le Congo Kinshasha venant en tête avec 200 langues les deux réunis. Le Bénin vient au quart environ des 200.

Selon les chiffres enseignés sur la base des recensements successifs des populations et des habitats au département de linguistique et de la communication à l’Université d’Abomey-Calavi, le Bénin compte 56 langues nationales inégalement réparties dans le pays. Il s’agit du recensement de 2003, les résultats de celui de 2013 n’étant pas pour le moment publiés. Mais dans nos investigations, on n’est pas arrivé à relier chacune de ces langues à un territoire propre, comme le Hausa, le Lama qui sont donc des langues de

Diasporas. L'American Sign Language est parmi les 56 langues parce qu'elle va au-delà du langage restreint des sourds. De cet ensemble, les départements de l'Atacora et de la Donga (ancien Atacora) viennent en tête avec plus de vingt langues. Le Borgou et l'Alibori (Ancien Borgou) comptent seulement que 6 langues : le Baatonum, le Fulfulde, le Songhai (Dendi), le Boo, le Mokolé et le Nago. Le reste des langues se retrouve du centre au sud du pays. C'est principalement le groupe Gbe qui appartient au grand groupe Kwa de l'Afrique de l'ouest. Ce grand nombre de langues constitue à notre sens une contrainte majeure qui nécessite des stratégies pour un aménagement linguistique plus efficace à partir d'une politique linguistique plus objective.

Comme le développement de la route, le développement de la langue est la route du développement, car la langue est le vecteur de l'identité d'une nation, de la culture nationale. Cela veut dire aussi que l'unité nationale n'est pas possible sans unité linguistique. Aujourd'hui, les pays occidentaux qui ont pu parvenir à cette unité linguistique sont ceux qui sont aujourd'hui les plus développés. Cela fait dire à Isayev (1977), cité par Bamgbose (1991) que « la langue est la caractéristique la plus évidente et la plus importante d'une nation. Il ne saurait y avoir de nation sans une base linguistique commune ». Convaincu de cela, et vu que les pays africains sont composés de plusieurs nations avec chacune une langue, une identité culturelle spécifiques, Sow (1977) écrit que la politique « d'une nation, une langue » ne peut pas s'appliquer aux pays africains. Cette situation est donc une grande contrainte dont il faudra tenir compte dans la politique linguistique au Bénin.

## **2.2- La situation économique du Bénin**

Toutes les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique linguistique nécessitent de gros moyens financiers et humains. Par exemple, le renforcement de capacités des acteurs de la mise en œuvre d'une politique linguistique a un coût. La mise en valeur de ressources humaines capables de conduire un processus d'aménagement linguistique a besoin d'un investissement subséquent parce que la formation des acteurs est à elle seule tout un processus. Dans un tel processus, il faudra former des linguistes, enseignants-chercheurs et des praticiens des langues nationales à divers niveaux. A cela, il faut ajouter le coût de tous les autres intrants comme les livres, les manuels pédagogiques. On voit ainsi l'immensité des moyens financiers dont a

besoin une politique linguistique. Mais le Bénin étant un pays économiquement très faible, il lui est difficile de mener à bout une politique linguistique quelconque sans une politique économique. Les gouvernements successifs se battent vaille que vaille pour assurer les salaires des fonctionnaires; les partenaires techniques et financiers (PTF) orientent autrement leurs appuis, c'est-à-dire que les PTF et les gouvernements n'ont pas souvent les mêmes priorités. Et cela pose un réel problème de gouvernance dont sont victimes les gouvernants. En conséquence, les projets du domaine linguistique qui naissent pourtant avec des dents se révèlent aussitôt des projets mort-nés.

### **2.3- La situation pédagogique du Bénin**

La situation de l'enseignement au Bénin est celle héritée du colonialisme. Les différents gouvernements qui se sont succédé, y compris celui révolutionnaire qui a entre temps introduit le système de l'école nouvelle, sont restés essentiellement collés à la ligne pédagogique du colon. Même la différence faite entre « l'apprentissage par objectif » qui s'appliquait jusqu'aux années 2000 et « l'apprentissage par compétence » qui y a succédé ne permet pas véritablement de voir une démarcation de cette ligne coloniale. La surcharge des disciplines, telle que le colon l'a initiée pour un objectif précis, continue de faire cours aujourd'hui. A ce sujet, Ouédraogo (2000) écrit :

Les travaux de recherche les plus récents sur la question, tels que ceux de Fay Chung (1991, 1994), Obania (1999), Nikiema (1999) semblent plutôt catégoriques sur la poursuite des mauvaises pratiques de la période coloniale : l'incapacité à abandonner le système et le cadre de la période coloniale pour innover, en tenant compte des réalités du contexte des langues africaines et de l'urgente nécessité de l'éducation des masses en vue de la mise en valeur massive des ressources humaines, constitue la principale pierre d'achoppement dans le développement de l'Afrique. En retenant le français et l'anglais comme les seules langues officielles et d'instruction dans le secteur formel de l'éducation, et en confinant, au même moment, les langues africaines aux programmes d'éducation et d'alphabétisation informelles et périphériques, considérées comme de moindre importance et sans grande valeur ajoutée, les anciennes colonies ont préféré maintenir le statu quo, plutôt que de prendre l'initiative courageuse d'abandonner le cadre ou le système éducatif auparavant mis en place, qui n'était pas à leur avantage.

Au-delà de cette situation pédagogique peut favorable à la promotion des langues nationales se trouve une politique de canalisation, d'endiguement linguistique menée par les puissances coloniales vis-à-vis de leurs anciennes colonies. Il s'agit essentiellement du Commonwealth et de la Francophonie. Le Bénin est membre de la



francophonie et a même abrité des sommets dans ce cadre. Le sommet de la francophonie tenu à Cotonou au début de l'ère démocratique est resté dans les mémoires de nombreux béninois intellectuels. L'utilisation du français exclut la majorité des béninois de la participation effective et consciente aux décisions sociales, culturelles, politiques et économiques dans le pays. Kedrebeogo (1997) soutient que la francophonie est un mécanisme français de plus pour amener les décideurs africains à perpétuer l'héritage colonial dans les systèmes éducatifs africains.

Aussi faudra-t-il mentionner non seulement le problème de supports pédagogiques mais aussi le népotisme parfois exagéré des autorités en charge des projets relatifs à la promotion des langues nationales. Dans la plupart des projets initiés dans ce cadre, les autorités ne tardent pas à y mettre des relations sans tenir compte de l'objet. Un spécialiste des langues est plus efficace quand il est chargé d'aménager une zone de langues que lui-même maîtrise. De tels spécialistes se retirent des zones d'implantation des projets dès que la motivation tombe au rouge. Ce sont des insuffisances à considérer dans la mise en œuvre de politiques linguistiques dans un contexte de fuite de responsabilités.

#### **2.4- La fuite en avant des décideurs politiques en matière de politique linguistique**

Dans le contexte de multilinguisme en Afrique au sud du Sahara, il est difficile de dissocier les politiques linguistiques des politiques d'éducation. Et la situation de l'héritage colonial supra évoquée accentue cette difficulté. Dans une telle situation, les gouvernants relèguent les questions des langues nationales au second plan. En définissant leur politique générale pendant leur mandat, les gouvernants mettent la politique linguistique à un rang qui leur permet d'entamer quelque chose quitte à abandonner après les élections. Dans la plupart des cas, en raison du caractère sensible de la question des langues nationales, les dirigeants craignent qu'une position claire leur soit préjudiciable. En conséquence, ils la noient dans le grand système éducatif qui lui-même peinait déjà à se rendre plus performant et plus adapté aux réalités africaines et nationales. Ce manque de précision dans la formulation des politiques relatives aux langues nationales est une fuite en avant des gouvernants. Bamgbose (1991), prenant le cas du Nigéria, parle de déclaration politique sans mécanisme de mise en œuvre. Il écrit à ce sujet:

Une politique peut être élaborée et adoptée avec des clauses permettant des dérobades pour justifier la non-mise en œuvre d'une telle politique. Une politique peut être élaborée et adoptée sans indication des procédures de mise en œuvre, la conséquence étant que ladite politique reste uniquement sur le papier.

Les dérobades sont en fait des expressions voir des portions de textes qui n'indiquent rien de précis ou utilisent des hypothèses. Un exemple de dérobade est dans l'article 8 de la loi N° 2003-017 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin (supra cité). Il s'agit de la deuxième phrase de l'article : « ...Les langues nationales sont utilisées d'abord comme matière et ensuite comme langues d'enseignement dans le système éducatif... ». L'expression « d'abord » subordonne sans limite temporelle l'enseignement dans les langues nationales à leur enseignement comme matière. La dernière clause de l'article n'en est pas moins dérobade avec l'élaboration des instruments pédagogiques subordonnée à la promotion par l'Etat des recherches: « ...En conséquence, l'Etat doit promouvoir les recherches en vue de l'élaboration des instruments pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales aux niveaux primaire, secondaire et supérieur ». Des leçons sont à tirer à partir des difficultés et contraintes énumérées.

## **2.5- Leçons relatives aux difficultés et contraintes de la politique linguistique au Bénin**

La toute première leçon à tirer de la politique linguistique au Bénin est relative aux insuffisances matérielles. En effet, les insuffisances des textes juridiques qui définissent la politique linguistique sont tous restés génériques. Cela ne permet pas la mise en œuvre de la politique. Ces textes qui sont généralement pris dans le cadre du système éducatif évoquent en un article ou deux la question des langues nationales, cela empêche la mise en œuvre de la politique linguistique.

Ensuite, la non autonomie, surtout financière, des institutions devant mettre en œuvre la politique linguistique ne rend pas facile la mise œuvre. Le peu dont sont capables ces institutions reste toujours au point de départ faute de moyens, le gouvernement n'étant pas prêt à donner les moyens prévus. Aussi faut-il mentionner que l'utilisation non efficiente des ressources humaines dans la mise en œuvre de la politique linguistique ne garantit pas une bonne réussite et surtout la pérennisation des acquis.

En outre, la multiplicité des langues rend difficile la tâche quant à la sélection des langues par lesquelles commencer la mise en œuvre. Souvent, les sélections conduisent à des sursauts d'orgueil qui finissent par des contestations qui scellent définitivement la mise en œuvre de la politique linguistique. De telles situations ramènent la politique linguistique au point de départ dans le meilleur des cas. Dans d'autres cas cela entament la cohésion dans la cohabitation des communautés linguistiques.

Enfin, la politique linguistique des institutions comme la francophonie n'est pas profitable aux langues nationales. C'est beaucoup plus une politique de domination qui amène les gouvernants africains à toujours laisser les langues locales au second plan. En conséquence, le développement des pays africains à travers la langue du colon n'est toujours pas une réalité et on ne peut qu'assister aux scènes macabres dans la traversée de la méditerranée à la recherche d'un eldorado qu'on n'a pas trouvé chez soi. Il urge donc d'avoir une nouvelle politique de développement qui prenne en compte la question de la promotion des langues nationales à partir d'un nouvel ordre de politique et d'aménagement linguistiques.

### **3- Proposition d'un nouvel ordre de politique et d'aménagement linguistiques**

Des changements positifs significatifs de comportement sont nécessaires à toutes les étapes du processus de promotion des langues nationales. Un processus est comme une chaîne de transmission, lorsqu'un maillon est défaillant, le système s'écroule. Nous n'avons pas la prétention d'apporter des baguettes magiques à la politique linguistique du Bénin, mais juste une contribution pour améliorer l'état actuel de la question. La première étape de ce processus est l'amélioration des textes juridiques relatifs à la promotion des langues nationales.

#### **3.1- Amélioration du cadre juridique de la politique linguistique au Bénin**

Dans notre développement ci-dessus, nous avons mis l'accent sur les insuffisances matérielles de la politique linguistique du Bénin. Il s'agit de courtes mentions dans des

textes de lois de la question des langues nationales à commencer par la constitution du pays qui n'en parle que de façon furtive à l'article 11. Dans le même ordre d'idée, toutes les lois d'orientation portant sur l'enseignement au Bénin égratignent en un article la question de la promotion des langues nationales. C'est un début de processus juridique et un effort du législateur béninois à saluer. Cependant, il est nécessaire que le législateur définisse un cadre juridique plus propre à la question des langues nationales. Il s'agit surtout de l'élaboration, de l'adoption, de la promulgation et de la vulgarisation d'une loi organique qui crée et définit tous les contours de la question sur l'insertion des langues nationales comme matière, puis progressivement comme langues d'enseignement dans le système éducatif national. Par exemple, la loi doit préciser la progression dans la transition entre l'état de matière de ces langues et leur état de langues d'enseignement des disciplines. La loi doit définir les préalables à faire avant le démarrage de chaque phase. La loi étant générale, un décret d'application devra nécessairement suivre. Si le pays arrive à se doter de textes objectifs et applicables, la politique linguistique va pouvoir démarrer de façon efficace et surtout efficiente au Bénin.

Pour assurer un meilleur départ dans la mise en œuvre de la politique linguistique sur la base de textes sans « dérobades », il va falloir déjà traduire ces textes dans les langues, tout au moins celles par lesquelles le processus va démarrer. Cela renforcerait certes la vulgarisation mais aussi et surtout l'adhésion des communautés concernées. Il faut noter que la population intellectuelle qui a accès aux textes de lois des différents niveaux juridiques est de loin minoritaire face à la masse populaire analphabète à laquelle on applique pourtant l'adage latin : « Nemo censitur, ignorare legem ». S'il est vrai que « nul n'est censé ignorer la loi », c'est qu'il faut tout de même porter à la connaissance de ce « nemo censitur » cette « legem » avant que la loi ne s'impose véritablement à lui. En somme, des textes plus précis et mieux vulgarisés sont nécessaires à la mise en œuvre effective de la politique linguistique au Bénin. De la même manière, les institutions devant conduire cette mise en œuvre doivent aussi être plus efficaces.

### **3.2- Institutions de mise en œuvre de la politique linguistique nationale**

Il ne sera pas question de nom à donner à une institution devant conduire une quelconque politique linguistique nationale, mais plutôt d'efficacité. La nature et

l'efficacité des institutions de mise en œuvre doivent partir des textes spécifiques les régissant. Cela éviterait la navigation à vue qui a toujours caractérisé les structures du genre. Au-delà des institutions en tant que cadre juridique, il faut des ressources humaines spécifiques et de qualité. Il faut avoir le courage de mentionner que le péché mignon des autorités politico-administratives c'est de vouloir résoudre des problèmes personnels. Il n'est pas rare de voir des gens de spécialités techniques données qu'on place à des postes qui ne cadrent pas avec leur profil, parce qu'il lui faut un emploi pour ne pas être à la charge de l'autorité ou juste pour y avoir un homme du parti qui puisse y être son œil. Cela ne serait pas mauvais en soi, si l'autorité tenait compte du profil.

Si l'enseignement des langues nationales tarde à être une réalité au Bénin, c'est qu'au-delà des problèmes de contestations qui sont le plus craints, il y a que la mise en œuvre de cette politique va révolutionner l'utilisation des ressources humaines, notamment l'affectation, par exemple des enseignants, des conseillers pédagogiques et des inspecteurs dans des zones dont ils maîtrisent la langue ou les langues nationales. Or cette politique aura une conséquence dans celle du recrutement du personnel. Le recrutement se fera sur poste pour être plus efficace, ce que l'autorité béninoise a toujours géré avec tact pour des raisons qui lui sont propres. Si les membres des institutions du niveau national sont efficaces, celles de la sous-région auraient plus de répondants, cela permettrait d'asseoir une politique linguistique ascendante. Cependant, il faut à ces institutions des moyens financiers substantiels.

### **3.3- Financement de la politique linguistique nationale**

Le cadre juridique et institutionnel d'une politique de développement est une chose, son financement est une autre. Sans financement, aucune politique de développement ne peut marcher. En de pareilles situations, il est souhaitable que les institutions aient une autonomie financière. Mais, généralement dans les pays pauvres, en dehors des grandes institutions de fonctionnement de l'Etat, il est difficile d'accorder une vraie autonomie aux institutions de mise en œuvre d'une politique de gouvernement, soit-elle de développement. Dès qu'une institution déclarée financièrement autonome n'en est pas une qui produit de la richesse immédiate, son autonomie financière reste très précaire. Car pour peu qu'une difficulté financière survienne, le gouvernement ferme les vannes,

laissant ladite autonomie sur papier. C'est pourquoi, il nous paraît plus efficace de recourir au système de projet à financement mixte.

Dans un projet à financement mixte, ce n'est pas un seul bailleur qui s'en occupe, les sources de financements sont diversifiées. Ce qui peut garantir la disponibilité des fonds, le projet ne se lançant qu'après non seulement avoir bouclé le financement, mais aussi qu'après avoir franchi toutes les étapes préliminaires. Il sera difficile d'avoir de difficultés de décaissement simultanées au niveau de toutes les sources de financement. C'est ici que nous proposons que les institutions économiques de la sous-région acceptent d'appuyer les politiques linguistiques nationales des pays membres. Si des institutions comme la CEDEAO, l'UEMOA et même le Conseil de l'Entente acceptent financer la politique linguistique de leurs pays membres, cela renforcerait l'efficacité dans la mise en œuvre. Nous pensons que ces institutions pourront atteindre aussi à moyen et long termes leurs objectifs sectoriels. Ces institutions ont pour la plupart des objectifs tout au moins complémentaires, qui pour le développement de la sous-région, qui pour l'intégration des pays membres, toutes choses qui ont besoin de ressources humaines plus actives et plus efficaces. Un bilinguisme de type nouveau, même s'il ne doit pas être la solution finale de peur d'avoir la langue locale toujours dominée, pourrait être plus à même de contribuer efficacement au décollage réel de la promotion des langues nationales.

### **3.4- Bilinguisme de type nouveau comme tremplin de la promotion des langues locales**

Il s'agit essentiellement d'opter pour un bilinguisme que Ntahnkiriye (1999) appelle «... stratifié entre les langues nationales et les langues de diffusion mondiale ...». Pour donc le cas du Bénin, le français est couplé avec chacune des langues nationales concernées chacune dans sa zone. Mais ce couplage doit s'entendre comme le début du processus de retour aux langues nationales pour l'essentiel des activités locales. Dans un tel idéal, le français deviendra une langue à découvrir comme moyen d'accès à la culture française et non comme il l'est présentement. En clair, les langues nationales devront à l'avenir avoir le statut et le rôle de moyen d'ouverture sur les cultures étrangères, un peu comme le cas de l'Anglais au collège, suivi de l'Allemand et de l'Espagnol. Il faut qu'on en arrive aussi à un bilinguisme langue locale langue étrangère

suivant les intérêts de la coopération. Des béninois qui sont désignés pour une formation dans la coopération technique avec un pays industrialisé auront à apprendre la langue de ce pays, comme cela se faisait avec les pays de l'Est. Des étudiants béninois ont appris le Russe, le Bulgare et le chinois pendant le régime du Marxisme-Léninisme avant qu'ils aient eu accès à la formation pour laquelle ils ont eu leur bourse. En conséquence, les langues nationales doivent prendre progressivement la place de cette multitude de langues étrangères enseignées aujourd'hui dans les collèges et facultés. Dans cette optique, dans la conception de politique linguistique, le contexte d'apprentissage de ces langues occidentales doit être complètement revu. Avant d'aboutir à une telle situation linguistique, il va falloir commencer par un bout au vu de la multiplicité des langues nationales au Bénin.

### **3.5- Suggestion pour un nouveau démarrage de la politique linguistique au Bénin**

Pour toute politique linguistique dans un pays comme le Bénin, il faudra d'abord apprendre à faire des concessions, apprendre à construire l'objectivité, mais ensuite, apprendre à faire face aux défis. Au vu de la situation linguistique telle que présentée, il sera irréaliste de vouloir tout faire simultanément. L'efficacité voudra que l'on mette en œuvre la politique linguistique par gradation et en observant l'équité dans les grandes zones linguistiques du pays. Pour notre part, étant donné que le Bénin est composé essentiellement de deux grandes zones linguistiques, il sera plus objectif de faire une planification qui tienne compte de ces zones, notamment la zone du groupe linguistique GBE comprenant les langues du centre et du sud du pays, et la zone du groupe linguistique GUR comprenant certaines langues du nord du pays. Les recensements couplés à des évaluations précises devraient pouvoir permettre de faire une priorisation des langues suivant des critères comme l'importance de la communauté et niveau d'avancement dans la « fixation technique » de ces langues. En somme, la mise en œuvre démarrera par celles que les données et les locuteurs mettraient en première loge. Ce faisant, on parviendra à atteindre la nouvelle situation macro-linguistique souhaitée qui permettrait un jour d'enseigner en langues locales les étudiants en science et en littérature. Prévenons que le choix des langues dans les deux groupes ne doit pas être politique. Si le choix est politique, des contestations de nature à bloquer le processus vont naître.

## CONCLUSION

La promotion des langues nationales se fait au Bénin dans un contexte de non maîtrise des contours de la question et dans un environnement très peu favorable. Un exposé des difficultés et contraintes de la politique linguistique du Bénin est fait à partir de l'état des lieux présenté. Cela nous a conduits, à partir des leçons formulées, à proposer quelques prédispositions permettant d'arriver à une situation linguistique qui prenne en compte les aspirations des communautés.

Par rapport à l'exposé situationnel, il est ressorti que des efforts ont été faits même s'ils restent insuffisants, vu les objectifs immenses à atteindre. Des contraintes économique, matérielle, institutionnelle et humaine ont contribué à l'émoussement des élans politiques contenus dans les déclarations politiques et textes juridiques. On a aussi retenu que l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique linguistique harmonieuse ne doit se faire dans la précipitation. La perpétuation du patrimoine béninois ne peut se faire qu'à travers l'instruction avec pour médium les langues nationales. C'est pourquoi un nouvel ordre linguistique est nécessaire pour plus d'efficacité et surtout d'efficience dans l'entreprise africaine en général et dans les efforts de développement du Bénin en particulier.

### Références bibliographiques

- 1- BAMGBOSE, A. (1996). *Language and the Nation: the Language Question in Sub-Saharan Africa*, Edingburgh University Press for the International African Institute, First published 1991, fourth printing.
- 2- COUPEZ, A. (1990). "Les langues africaines : carte commentée", in *Le Courrier*, n°119, janvier-février 1990.
- 3- KEDREBEOGO, G. (1997). *Francophonie et Développement Africain : Mythe ou Réalité*, CNRST, Ouagadougou.
- 4- OUEDRAOGO, R. M. (2000). *Planification et Politiques linguistiques dans certains pays sélectionnés d'Afrique de l'Ouest*, IIRCA, UNESCO, Addis Abeba.



- 5- NTAHONKIRIYE, M. (1999). *La promotion des langues locales en Afrique noire francophone : autopsie d'une politique linguistique "cadrée"*, Université de Burundi.
- 6- SOW, A. I. (1977). *Langues et politiques de langues en Afrique noire : l'expérience de l'unesco*, Paris: NUBIA, UNESCO.

